UNIVERSITÉ KASDI MERBAH – OUARGLA

Faculté des Lettres et des Langues

Département des Langues Étrangères

N° d'ordre :…..
N° de série :…..

Mémoire

Présenté pour l'obtention du diplôme de

MAGISTER

Spécialité : Français
Option : Sciences du langage

Par : YOUCEFI Saïda

Thème

Les chroniques dans la presse algérienne d'expression française : analyse de la créativité lexicale Cas de "Raïna Raïkoum" et "Tranche de Vie" dans le "Quotidien d'Oran"

Soutenu publiquement le : 06 /07/2009

Devant le jury composé de :

M. Bachir BEN SALAH	MC. Université de Biskra	Président
M. Salah KHENNOUR	MC. Université de Ouargla	Rapporteur
M. Samir ABDELHAMID	MC. Université de Batna	Examinateur

Mémoire
Pour l'obtention du diplôme de

MAGISTÈRE DE FRANÇAIS
Option : Sciences du langage

Présenté et soutenu publiquement
Par
YOUCEFI Saïda

Titre :

Les chroniques dans la presse algérienne d'expression française : analyse de la créativité lexicale Cas de "Raïna Raïkoum" et "Tranche de Vie" dans le "Quotidien d'Oran"

Directeur de recherche

Dr. Salah KHENNOUR

Résumé

L'acte de présenter une culture locale par le biais d'une langue étrangère est souvent non convaincant, du fait que cette dernière est porteuse d'une identité avec laquelle l'écart culturel est immense. C'est ainsi que s'est manifestée une volonté de production langagière motivée par le désir de répondre aux besoins de l'homme et concrétiser son évolution. Donc le développement de la langue va de paire avec le bouillonnement de la vie humaine, il se veut comme le moteur qui assure la vivacité de la langue. La mise à jour de celle-là s'exerce par la créativité lexicale. Que se soit pour le français standard qui tend à enrichir son vocabulaire, ou pour une de ses variétés qui a comme but majeur le témoignage sur une réalité locale, cette opération active les mêmes mécanismes (emprunt, dérivation, composition).

La présente recherche s'inscrit dans cette perspective qui porte sur la créativité lexicale car elle s'interroge sur le pourquoi et comment de ces productions.

Mots-clés : Langue maternelle, langue étrangère, variété locale, Créativité lexicale, Emprunt, Dérivation, Composition, Critères d'intégration.

Abstract

The doing of presenting a local culture through foreign language is not usually persuading as this later brings an identity in which the lingual difference is huge; even through this showed a lingual productive willing motivated by the desire to communicate (answer) according to the needs of man and to achieve his will. The development of a language, which is in random to the movement of the human life, is the engine motivation that assures the language life or spirit, the daily use of it is done via the lexical creativity. Either for standard French, that is related to the richness of its vocabulary, or for one of its varieties has a major aim to witness the local reality, the process to form new active words the same mechanisms (lending, deriving, composing).

This research shows in this prescription, which carries the lexical creativity because it asks about why and how are its productions.

Keywords: Maternal language, foreign language, local varieties, lexical creativity, lending, deriving, composing, "critères d'intégration".

ملـخص

إن ما يميز كل لغة هو كونها حاملة لثقافة معينة و هذا ما يعقد مهمتها و ينقص من قدرتها في الإفصاح عن معالم ثقافية أخرى خصوصا إذا كان الشرخ بين هاتين الثقافتين عميقا. و الحالة المذكورة من أهم الأسباب التي أدركت من خلاله ضرورة التجدد اللغوي المرتبط بشكل وثيق بتطور شتى مجالات حياة الإنسان. تجدر الإشارة أن كل تحول في حياة الإنسان يقابله تجديد في اللغة و هذا ما يضمن لها حياة أطول و مسايرة لكل ما هو حديث و ذلك عن طريق ما يسمى " la créativité lexicale " و الذي يعتبر المحرك الأساسي لتطور أي لغة كانت. و اعتمادا على هذا الأخير تصبو اللغة الفرنسية أو أي لغة مشتقة منها لإثراء رصيدها بمفردات جديدة و هذه العملية تعتمد أساسا على استقدام لفظ دخيل أو بصياغة لفظ مشتق أو عن تركيب لفظي و دراستنا تتمحور أساسا حول عامل التجديد في اللغة و ذلك بمعاينة أسبابه و أساليب تطبيقه.

الكلمات المفتاحية : اللغة الام، لغة دخيلة/ثانية، لغة مشتقة (variété locale)، تجديد لغوي (Créativité lexicale) ،لفظ دخيل، لفظ مشتق مفرنس، تركيب لفظي، قواعد اللغة

INTRODUCTION GENERALE

Introduction générale

Tout auteur ou producteur de texte a comme premier souci de rester proche de son lecteur et rapporter la réalité de son vécu le plus fidèlement possible. Également pour l'auteur de la chronique, qui fait recours à des formes langagières utilisées dans le parler de sa société ou à autres qu'il produit lui même afin de répondre à des nécessités et des besoins linguistiques exigés par une réalité locale et spécifique à un groupe dont il fait partie et que le français reste incapable d'exprimer.

> *« Les langues sont des êtres qui se développent et changent dans le temps et dans l'espace, qui prennent forme à partir des humains qui les parlent.* »[1]

Une brève citation qui a soulevé un grand questionnement sur la diversité entre le français standard et le français local jugé souvent d'imparfait et ses locuteurs d'incapables qui ne maîtrisent pas parfaitement cette langue.

Notre travail n'a pas l'intention d'évaluer ce code car c'est une opération qui nous dépasse. Mais après la lecture de quelques études menées par des spécialistes de ce domaine, nous nous sommes rendu compte qu'il ne faut en aucun cas confondre la variété locale avec l'interférence du bilinguisme. Les études menées ailleurs, bien qu'elles soient très restreintes, nous ont servi de guide, car elles s'intéressent à l'évolution du français en Afrique du nord et plus précisément aux variations locales et les procédés de la créativité lexicale. Comme nous l'avons déjà mentionné, ces études sont très spécialisées, car et à titre d'exemple, il y a celles qui s'intéressent à la collecte des mots empruntés, celles qui sont réservées plutôt aux critères d'intégration de ces derniers dans le lexique de la langue emprunteuse et d'autres, plus restreintes, consacrées uniquement aux formations suffixales les plus utilisées. Quant à la notre puisque nous avons eu la chance de consulter ces études, nous allons essayer d'être plus général, pour la simple raison que nous pensons que notre corpus doit être étudié d'une

1- LIMAM, Abdou. *Langues maternelles et citoyenneté en Algérie*, Edition Dar El Gharbe, 2002.

manière englobant tous les points qui doivent être évoqués dans une étude du même intérêt.

Le but majeur de la création d'une variété locale du français (comme dans tous les pays francophones) en Algérie est de faire face aux besoins langagiers. Cette étude portée sur un phénomène qui tient à la fois de la sociolinguistique, puisque elle est résultat de contact de langues, et de la lexicologie dont il est fréquemment question. De ce fait, la préoccupation primordiale de ce travail sera l'examinassions du pourquoi et du comment de cette création. En se basant plus sur le coté lexicologique, puisque la partie réservée à la sociolinguistique a une tendance théorique, nous voulons centrer notre problématique sur les procédés de création afin de trouver une réponse aux questions suivantes : *Quels sont les modes de formation utilisés dans les productions journalistiques (chroniques) qui font la particularité lexicale dans l'utilisation du français en Algérie ? Et surtout si les formes nouvellement créées s'adaptent aux mêmes normes qui structurent la langue française ?*

Pour répondre à cette problématique nous allons proposer quelques hypothèses qui sont d'une certaine pertinence :

- *Les nouvelles formations lexicales ont commencé par un emploi individuel pour finir par s'enraciner et se répandre conventionnellement entre locuteurs.*
- *Les formations nouvellement créées impliquent les mêmes procédés de la créativité lexicale (emprunt, dérivation, composition), comme dans toute production de nouveaux mots, font la particularité du français dit de l'Algérie.*
- *Ces nouvelles formations sont soumises à des contraintes de structuration d'ordre phonologique, graphique, morphologique, syntaxique et sémantique auxquelles elles doivent s'adapter.*

Ces hypothèses seront confirmées ou infirmées à la fin de ce travail qui se fond sur une méthode analytique. Cette étude s'inscrit donc dans la perspective qui tend à faire

apparaître l'empreinte algérienne dans le français local dit "algérianisme". Pour le dire autrement, cette étude est une analyse des différents modes de la créativité lexicale qui suivra d'autres étapes introductives telles que l'observation et la description de l'état des productions que présente le corpus choisi.

En ce qui concerne le corpus, nous pouvons dire sans exagération, que le notre est par excellence un véritable champ ou s'exerce la créativité lexicale. Au milieu d'une masse d'articles journalistiques, nous avons opté pour les chroniques qui représentent à merveille le vécu du peuple algérien et (le plus important pour notre étude) une langue qui lui est propre.

Le choix d'un corpus n'est jamais innocent ou arbitraire ; le notre se justifie par la richesse des chroniques vis-à-vis des nouveaux mots. L'échantillon sur lequel se base cette recherche englobe les chroniques de "K. DAOUD" nommées "Raina Raikoum", et celles d' "El-Guellil" nommées "Tranches de Vie" diffusées toutes les deux dans "Le Quotidien d'Oran". La situation d'un corpus bifaces ne peut être assimilée pleinement que si nous prendrons en considération que l'acte de former de nouvelles notions n'est pas si facile. Alors la chronique n'est pas une série de mots récemment crées. Ainsi le choix d'une large chronologie s'explique par le désir de collecter un nombre important de mots nouveaux. Nous tenons également à faire remarquer que le choix de l'année 2007 ne relève pas du hasard. Il a pour but de s'éloigner des années porteuses de grands éventements tel que : la décennie noire en Algérie, l'occupation de l'Irak, les événements du 11 septembre 2001, et ce, afin d'éviter toutes les formes occasionnelles que leur disparition est plus rapide que leur création.

C'est sur ce corpus que nous allons nous pencher dans notre étude. Pour ce faire, celle-ci sera subdivisée en trois chapitres que nous allons développer successivement dans leur ordre. Le premier chapitre intitulé "*Le français en Algérie : un statut ambigu et un champ de la créativité lexicale*". Totalement théorique, ce chapitre se partage en deux sections. Une première qui traite le sujet sous un angle sociolinguistique en situant le français dans le paysage linguistique algérien connu par sa multiplicité et dans lequel cette langue a un statut ambigu. De plus, nous citerons les conditions qui ont exigé la

naissance d'une variété locale. Quant à la seconde elle se veut une sorte de glossaire ou s'empilent toutes les notions en relation avec les champs lexicaux et sémantiques de la créativité lexicale. Donc ce chapitre servira d'introduction aux autres qui suivent. Quant au deuxième, il se manifeste comme une sorte de quête menée sur "*les particularités du français en Algérie : collection et distribution des nouvelles notions"*. Donc le travail se limitera à les classer selon les procédés de formation (emprunt, dérivation, composition) et l'origine des mots empruntés et ceux des autres procédés dont il fait partie. Le troisième chapitre enfin, intitulé "*Les critères d'intégration et les formes productifs de nouveaux mots*" où se forge réellement l'analyse des nouvelles notions telles qu'elles sont classées auparavant pour vérifier le degré d'application des règles grammaticales du français qui décideront du pourcentage de l'acceptabilité des mots entrés. Voilà en *grosso modo* les grands axes sur lesquels se fondera notre modeste travail.

Il est évident que la réalisation d'un travail de recherche est toujours affrontée à des obstacles. Au cours de cette étude, nous nous sommes retrouvés face à des inconvénients qui ont pas mal de fois bloqué notre avancement. Pour être plus sincère, même le commencement était une étape pénible. En effet, le manque de références a eu d'impact sur le parcours de notre travail ; car nous n'avons entre les mains qu'un seul recueil qui contient quelques études très intéressantes mais aussi, comme nous venons de le mentionner plus haut, synthétiques puisque elles sont des interventions de chercheurs dans le colloque d'Aix-en-Provence qui a eu lieu en septembre 1994. La non-disponibilité de références nous a obligés de faire recours à une source non désirée et considérée comme forme de piratage de l'information. Cette dernière n'était pas si abondante car l'accès aux recherches diffusées sur le net était dans la plus part du temps impossible.

Malgré tout ceci nous avons pu collecter un volume important de références. Cependant, dès les premières lectures nous avons remarqué une différence dans les étiquettes renvoyant aux mêmes phénomènes. Cela n'est pas dû seulement à la divergence entre la grammaire traditionnelle et la tendance actuelle, mais aussi à l'évolution les théories dans les grandes écoles qui proposent -de temps en temps- de

nouveaux concepts et notions. Ce foisonnement conceptuel a causé une situation d'incertitude dont nous avons tenté la désambigüisation durant notre travail.

Toujours dans la même perspective nous tenons à faire état des difficultés que nous avons rencontrées lors de la collecte du corpus. Dès le début de cette recherche nous avons décidé de travailler sur les chroniques de LALLAM Hakim (chroniqueur au quotidien "Le Soir d'Algérie), mais nous n'avons pas pu disposer de la totalité du corpus même la recherche sur internet était sans succès, car l'archive de ce journal n'était pas disponible. Alors nous avons opté pour "le Quotidien d'Oran" que nous lisons souvent, notamment les chroniques de DAOUD Kamel et El-Guellil. Celles-ci sont marquées par leur façon typique d'aborder des sujets variés qui reflètent la vérité crue telle que vue par des voix libres et optimistes. Cette dimension a motivé en effet une part, subjective, du choix de notre corpus.

Table des matières

Table des matières

Introduction générale ……. 10

PREMIER CHAPITRE

LE FRANÇAIS EN ALGERIE : UN STATUT AMBIGU ET UN CHAMP DE LA CREATIVITE LEXICALE.

I.1. **Le paysage linguistique en Algérie**…… 16

I.1.1. Le statut du français pendant la phase coloniale ……..…..... 17

I.1.2. La période de l'après guerre : Bouleversement de la situation du français……..... 18

I.1.3. La période de confrontation et de cohabitation : L'Algérie un grand pays francophone en-dehors de la francophonie….....…… 20

I.1.4. Le code mixte algero-Français : Naissance et raisons d'être..... 21

I.1.5. Les domaines de manifestation du français local dit algérianisme 23

I.1.6. Les écrits journalistiques et chroniques……..... 23

I.2. **La créativité lexicale et la néologie lexicale : Manifestation d'une interférence Conceptuelle** ……...…….. 24

I.2.1. La créativité lexicale : Définition de la conception et formes de Manifestation …….. 25

I.2.1.1. Cadre conceptuel et généralité …….……..... 25

I.2.1.2. Les formes de manifestation de la créativité lexicale 28

I.2.2. La néologie lexicale figure du développement lexical …….. 29

I.2.2.1. Définition de la néologie lexicale……..…. 29

I.2.2.2. Typologie de la néologie lexicale...…….…..…. 30

I.2.2.2.1. La néologie formelle…….. 30

I.2.2.2.2. La néologie sémantique……...…….……. 31

I.2.2.2.3. La néologie par emprunt……. 31

I.2.3. Champ commun ……..……..……... 32

I.2.4. Les types de la créativité lexicale ……..……..…….. 33

I.2.4.1. L'emprunt : définition et typologie ……...….… 33

I.2.4.1.1. Définition de l'emprunt ……..…… 34

I.2.4.1.2. Les différentes catégories de l'emprunt …… 34

I.2.4.1.2.1. Catégorisation selon la vivacité de l'emprunt: (Emprunt nécessaire/emprunt superflu)……..… 34

I.2.4.1.2.2. Catégorisation selon la formation de l'emprunt : (Le xénisme/ l'emprunt / le calque) ……. 36

I.2.4.2. La dérivation : définition et typologie …… 37

I.2.4.2.1. Définition de la dérivation ……...….. 37

I.2.4.2.2. Les types de la dérivation …….……. 38

I.2.4.2.2.1. La dérivation affixale : (La préfixation ; La suffixation ; La dérivation parasynthétique) …….……... 39

I.2.4.2.2.2. La dérivation impropre …….. 40

I.2.4.2.2.3. La dérivation inverse (régressive) ……. 40

I.2.4.2.2.4. Le glissement sémantique…….……. 41

I.2.5. La composition : Définition et typologie …….. 42

I.2.5.1. Définition de la composition ……. 42

I.2.5.2. La typologie du mot composé …….…….. 43

I.2.5.2.1. La composition savante ……. 43

I.2.5.2.2. La composition populaire ……..……..…….. 43

DEUXIEME CHAPITRE

LES PARTICULARITES LEXICALES

DU FRANÇAIS EN ALGERIE : COLLECTE

ET DISTRIBUTION DES NOUVELLES FORMATIONS

II.1. **Présentation du corpus** ……...… 46

II.1.1. Le Quotidien d'Oran : Création et défit ……..…… 46

II.1.2. Qu'est ce qu'une chronique …….…… 48

II.1.3. Raïna Raïkoum : Un témoignage soussigné par Kamel DAOUD…… 50

II.1.4. Tranche de vie écrite par un algérien surnommé El-Guellil…….……... 51

II.2. **L'emprunt** …….…….…….…….…..... 52

II.2.1 Les sources de l'emprunt ……..……... 54

II.2.1.1. L'emprunt à l'arabe classique ……..... 54

II.2.1.2. L'emprunt à l'arabe dialectal ……...…….. 57

II.2.1.3. L'emprunt à la langue amazigh…….. 60

II.2.2. Les types d'emprunts ……...……..…… 60

II.2.2.1. L'emprunt …..... 61

II.2.2.2. Le calque ……...……...……..... 61

II.2.2.3. Emprunt d'une suite de mots ……...…….…..…..... 62

II.3. **La dérivation affixale** ……..…..... 63

II.3.1. Les sources des mots dérivés …….……..... 64

II.3.1.1. Issu d'une base française ……..… 64

II.3.1.2. Issu d'une base empruntée ……..... 68

II.3.1.2.1. De l'arabe classique ……..…….....….. 68

II.3.1.2.2. De l'arabe dialectal…..……... 68

II.4. **La composition: Structures morphologique et graphique**….……... 69

II.4.1. La morphologie du mot composé …….. 70

II.4.1.1. La composition à bases empruntées …….. 70

II.4.1.2. Les composés à bases mixtes …… 71

II.4.1.3. Les composés à bases françaises……..…….. 71

II.4.2. Les marques graphiques dans un mot composé …… 72

II.4.2.1. La soudure …….……..……. 72

II.4.2.2. Le trait d'union ……..... 73

II.4.2.3. La troncation …….……..….. 73

TROISIEME CHAPITRE

LES CRITERES D'INTEGRATION ET

LES FORMES PRODUCTIFS DE NOUVEAUX MOTS

III.1. **L'intégration phonologique**..…… ……..... 77

III.2. **L'intégration graphique** …….…….… 81

III.3. **L'intégration morphologique** …….…… 84

III.3.1. Le genre ……...…….……. 85

III.3.2. Le nombre ……...……. 86

III.3.3. **Les intégrations dérivationnelles** …….…….. 88

III.3.3.1. **La généralisation** ……..…… 89

III.3.3.2. L'analogie ……..……...……... 93

III.4. **L'intégration syntaxique** ……...……..… 94

III.4.1. La détermination ……..……..... 95

III.4.2. L'accord (nom / adjectif) dans un syntagme……..……... 100

III.4.3. La composition ……..……...….... 102

III.5. **L'intégration sémantique** ……...…….…… 103

Conclusion générale……. 107

Bibliographie

Annexes

PREMIER CHAPITRE

LE FRANÇAIS EN ALGERIE : UN STATUT AMBIGU ET CHAMP DE LA CREATIVITE LEXICALE.

Le sujet de notre recherche représente un grand intérêt pour différentes disciplines, car il s'inscrit parmi les préoccupations majeures de la sociolinguistique et il est un thème d'actualité pour la lexicologie. Cette situation de mi-chemin entre ces deux disciplines où la créativité lexicale s'est située provient du fait qu'elle est un résultat légitime du contact entre les langues maternelles (rabe et langue amazighe (parfois) dans le cas de l'Algérie) et la langue étrangère. Ce contact est établi non seulement par le facteur de voisinage, mais encore par la cohabitation dans le même territoire géographique, chose qui a fait précipiter la naissance d'un français local qui vient pour subvenir à un grand besoin linguistique. En se basant sur un phénomène digne d'enrichissement à la fois du paysage linguistique algérien ainsi que du lexique de la langue française par le biais de la créativité lexicale, s'est formée une problématique lexicologique. Cette dernière qui ne cesse de se référer à la pertinence du contexte sociolinguistique comme étant le facteur provocateur qui détermine les conditions de création de nouveaux mots et qui conditionne le mode d'utilisation des locuteurs selon leurs compréhensions. Donc il y a un lien d'indispensabilité entre l'acte et son résultat d'un côté et le contexte qui régit cette construction.

De ce fait, la séparation entre ces deux disciplines était impossible, car la première situe le phénomène dans son contexte et la deuxième s'occupe de son analyse. Donc elles sont attachées par un lien de complémentarité.

I.1. Le paysage linguistique en Algérie

La situation de la langue française en Algérie n'as été et ne sera, peut être, jamais stable. Puisqu'elle est conditionnée par le climat politico-social et parfois même économique qui entrent en jeu et qui ont un effet direct sur cette situation estimée très fragile surtout dans notre cas. Cette situation ne se manifeste que rarement chez nos voisins arabes de l'Afrique du nord (anciennes colonies françaises), et même jamais aux pays de l'Afrique noire qui ont le français comme langue officielle. Si nous suivrons de près le développement chronologique de la situation du français tout en prenant en compte de multiples études faites en ce sens, nous pouvons nous permettre de subdiviser ce parcours en trois grandes étapes où la langue française a changé de statut et parfois d'une façon bouleversante. Cependant ces périodes qui ont marqué

l'existence de la langue française en Algérie sont étroitement liées, car la seconde étape -par exemple- est le résultat légitime de la politique linguistique établie pendant la première d'un côté, et d'un autre elle a été chargé de facteurs provocateurs de changements, ceux auxquels nous assistons actuellement. En attendant qu'une nouvelle étape sera établie, vu les offres du conseil de la francophonie qui n'ont jamais cessé d'inviter l'Algérie à se rejoindre officiellement aux pays francophones du fait qu'elle est l'un des grands pays utilisateurs du français dans le monde.

I.1.1. Le statut du français pendant la phase coloniale

La politique linguistique en Algérie ne peut être qualifiée que de paradoxale. Pendant le décret du pouvoir de l'instauration officielle de la politique d'arabisation, qui donne à la langue arabe les caractères d'une langue tridimensionnelle, qui s'explique par le fait qu'elle sera à la fois langue maternelle, première et officielle en Algérie, commence à être appliquée. Tout de même la langue arabe continue de marquer toujours son absence au niveau de différents domaines, et ce, en tenant compte du fait que cette décision a été prise à une période critique et plus précisément le lendemain de l'indépendance. Cette phase était marquée par une grande sensibilité pour ne pas dire haine à tout ce qui est d'origine française entre autres, dans le côté linguistique, la langue du colonisateur, comme la nomment quelques arabophiles (sévères).

Pour parler de cette période nous avons fait recours à une "hypothèse centrale" d'un grand spécialiste de la sociolinguistique, notamment tout ce qui concerne les politiques linguistiques à travers le monde entier et plus précisément encore celles des ex-colonies françaises. Il s'agit de L. J. CALVET qui explique que la relation entre la langue du colonisateur et celle des autochtones (le français et l'arabe dans notre cas) est généralement réalisée par un rapport de supériorité dit "glottophagie". A travers ce rapport, une minorité dominante au biais d'une puissance coloniale finit par imposer sa langue sur une majorité dominée. Ceci se fait au détriment de la langue nationale de cette dernière, jugée ainsi que ses locuteurs d'arriérés et d’inferieurs, car elle n'est valable à transférer ni un savoir ni une culture, ni même pas les traditions et les mythes (sociaux et religieux) qu'elle est censée véhiculer. En revanche, la langue française qui va prendre sa place dans ce nouveau territoire géographique dominera en tant que

langue première et officielle. Elle l'est par excellence dans tous les temps et dans différents domaines, que ce soit économique, administratif, pédagogique ou encore culturel et artistique. En deux mots, elle est la langue de la civilisation et d'ouverture sur le monde extérieur. Donc "*la glotophagie vise à discréditer la langue autochtone, à la stigmatiser, à la vider de toute fonction digne d'une vraie langue*"[1] afin d'aboutir à une déculturation du peuple algérien en passant par sa langue véhiculaire de cette dernière notamment de la religion. Ce aspect inhérent à la langue arabe (langue du Coran) en a fait une langue sacrée à laquelle les algériens tiennent de plus en plus. C'est pourquoi les autorités coloniales ont tenté de restreindre son champ d'utilisation. Ce qui fait naître chez les algériens des sentiments de haine vis-à-vis des français et leur langue, et ce, quoi qu'ils l'utilisent quotidiennement surtout dans les grandes villes. Les effets de cette haine vont se manifester clairement dans la période qui suit.

I.1.2. La période de l'après-guerre : (bouleversement de la situation du français)

L'Algérie a tenté de renverser la situation linguistique en faisant de l'arabe une langue supérieure et du français une langue inférieure, car, celle-ci est considérée comme une partie de l'héritage français en Algérie, qui s'ajoute à la pauvreté, les épidémies et l'ignorance. Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie comptait plus de 80% de son peuple qui ne sais ni lire ni écrire que ce soit pour le français ou l'arabe.

La politique linguistique de cette époque dite nationaliste a voulu à tout prix valoriser la langue arabe en tant que l'image de sa culture et de l'identité arabo-musulmane d'un côté, et de reléguer la langue française à l'arrière-plan d'un autre côté. Celle-ci est présentée comme une véritable menace pour l'identité algérienne tout en négligeant que son instauration en Algérie a demandé plus d'un siècle. Donc il sera difficile pour ne pas dire impossible de réinstaurer une nouvelle administration, une nouvelle école typiquement arabe. Sauf si nous suivrons les mêmes étapes de l'instauration du français et ceci ne peut se réaliser sans difficultés, car cela doit être envisageable comme un projet à long terme. Le commencement d'un tel projet doit se faire par la même idéologie française, car il est indispensable pour un bon début

1- GRINE, Nadia. *Langue arabe / langue française dans l'imaginaire collectif algérien*, in Revue maghrébine des langues. Édition Dar el Gharb, 2003. P228.

d'intérioriser dans l'imaginaire du peuple algérien le même apport de glottophagie. Vu le retard que l'arabe a fait non seulement en Algérie mais partout dans le monde qui à été soit colonisé soit sous dominance européenne, l'intégration de cette idée empruntée à CALVET n'est guère facile. De ce fait, et dans une dernière tentative de sauver l'honneur d'une Algérie récemment indépendante et de sa langue officielle qui est l'un des piliers de l'identité nationale et qui ne doit se mettre à l'écart du développement, les responsables de l'instauration de la politique linguistique dite nationaliste ont tracé comme but majeur la mise à jour de la langue arabe en empruntant des mots français exprimant toute nouveauté dans les différents domaines. C'est ainsi que le locuteur algérien et spécifiquement celui de la classe intellectuelle a rendu compte que la langue arabe n'est pas encore prête à véhiculer le savoir et la civilisation. Donc elle a opté pour le français, ce qui signifie un échec, plus ou moins, total de la politique de l'arabisation symétriquement à une résistance du français. Ladite langue du colonisateur a pu se réserver une place importante dans le paysage linguistique algérien.

La coexistence des deux langues dans le même contexte a causé un conflit entre les deux camps et leurs partisans. À propos duquel conflit le français a eu le dessus, et ce, dans les domaines les plus vifs tels que l'administration et le savoir au moment où l'affaire de l'arabisation est devenue un sujet occasionnel. L'importance de la langue maternelle ne revenait que lors des élections ou de fête nationale afin de sensibiliser le peuple algérien que sa langue est sacrée. En deux mots elle est la langue du "Coran". Dans l'autre côté de la balance est placée la langue française considérée comme première concurrente de la langue maternelle et la seule responsable du retard que la langue arabe a fait. Cette situation va dicter les critères de la troisième étape qui se caractérise de plus par la cohabitation des deux langues.

> "*Le français reste la langue internationale de la culture, de la politique et de la diplomatie. Sa renommée et sa célébrité sont universellement démontrées*."[2]

Il est d'une grande importance de noter, comme l'a expliqué S.RAHAL dans la citation mentionnée ci-dessus, que l'exclusion de la langue française du paysage

2- RAHAL, Safia. *La francophonie en Algérie* : *mythe ou réalité* ?. P 2/3.

linguistique algérien va non seulement endommager ce dernier, mais elle sera de plus la première cause qui poussera l'Algérie à se renfermer sur elle-même, s'exiler par rapport au monde extérieur. Comme elle s'est exilée de la francophonie, pour une raison ou une autre, bien qu'elle soit considérée comme le deuxième pays francophone dans le monde après la France.

I.1.3. La période de confrontation et de cohabitation : L'Algérie un grand pays francophone en-dehors de la francophonie

La dimension multilinguistique de l'Algérie nous exige d'avoir un " *esprit plurilinguistique* " et de renforcer le rapport, existant déjà, entre l'arabophonie et la francophonie afin d'enrichir de plus en plus le paysage linguistique algérien sans provocation de conflits entre deux langues qui ont pu et su cohabiter depuis 1830. Ceci se réalisera en mettant à part les conflits politiques et l'immense fossé entre deux cultures portées par ces deux langues qui ont fait enrichir chacune le registre de l'autre.

Il est temps de regarder les choses de leur côté pragmatique. Où chacune participe à l'enrichissement du vocabulaire de l'autre. La situation du français en Algérie est caractérisée par un statut flou car :

> " *La langue française occupe en Algérie une situation sans conteste, unique dans le monde. Sans être langue officielle, elle véhicule l'officialité, sans être la langue d'enseignement, elle reste une langue de transmission du savoir, sans être la langue d'identité, elle continue à façonner de différentes manières et par plusieurs canaux, l'imaginaire collectif*."[3]

Les algériens ne peuvent changer leur façon typique de communiquer qui se caractérise par le mélange et le chevauchement entre l'arabe et le français et parfois la langue amazighe pour ceux qui l'ont comme langue maternelle. Donc le français en Algérie n'est pas réservé à la classe bourgeoise qui est une minorité, ou à la classe intellectuelle, mais c'est une langue de souche, caractérisée par l'utilisation bien entendu de différents registres de langue. Cette variation linguistique était sujet d'une étude menée par le haut conseil de la francophonie durant l'année 1993. Cette

3- SABAA, Rabah. *La langue et la culture française en Algérie*. P 4/5.

recherche proprement statistique a indiqué que 60% de la population algérienne est considérée comme Francophone, dont 30% d'entre eux été considérés comme des francophones "réelles" (qui maîtrisent parfaitement la langue française, ce sont généralement ceux qui ont fait leurs études pendant la colonisation ou sont issus des universités). L'autre 30% est appelés francophones " occasionnels ". Dans ce cas nous ne pouvons pas parler de la maîtrise, mais d'un bagage linguistique pauvre par lequel la majorité de ces locuteurs sont des jeunes qui n'ont pas fait d'études supérieures seulement, mais aussi ils ont quitté l'école à un bas âge. Ces derniers essayent à tout prix de donner un éclat prestigieux à leur langue en injectant dans leur discours des mots français, puisque ils la considèrent comme la langue du Prestige. Les 40% qui restent ne sont ni " francophones réels" ni " francophones occasionnels" et qui peuvent cohabiter avec cette langue (compréhension acceptable).

Donc ces statistiques sont significatives pour le conseil de la francophonie concernant la consommation de produits culturels français, car l'Algérie est le premier consommateur de ces produit (livre, magazine,…) en Afrique.

I.1.4. Le code mixte Algéro-Français (naissance et raisons d'être)

Quoi que son statut -officiellement déclaré- ne dépasse point celui d'une langue étrangère, et bien que son véritable statut fortement reflété par la réalité linguistique en Algérie soit délibérément inédit. Le français malgré tout ceci, assure le rôle d'une langue seconde qui entre en concurrence avec la langue arabe. Malgré la politique d'arabisation totalement appliquée, la langue française a pu se réserver une place, notamment dans les domaines de la technologie et de la recherche scientifique. Cela se manifeste clairement au niveau de nos universités, car la langue arabe n'est utilisée que dans les filières littéraires et des sciences humaines, sans oublier que ces dernières ont au moins un module assuré en langue française qui a comme but primordial de renforcer les étudiants dans cette dernière en leur spécialité. Donc la langue française a réellement affronté tous les domaines de la science. Dans les administrations comme dans la rue là où elle est en contact direct et continu avec les langues maternelles des algériens qui varient entre l'arabe dialectal dans toutes ses tendances et/ou le berbère dans ses différentes variations.

Comme suite logique de ce contact, le paysage linguistique algérien a connu un enrichissement dans les deux pôles de ce changement réalisé dans sa majorité à travers des emprunts que chacune d'entre ces langues donne ou reçoit. Mais ces échanges d'emprunts n'ont jamais été suffisants pour refléter l'image socioculturelle portée par une langue quelconque.

De ce fait, et animé par un immense vide causé par une grande différence pour ne pas dire contradiction entre les deux cultures, le locuteur s'exprimant en langue étrangère, et afin de combler le vide, il se trouve dans l'obligation de faire recours à sa langue maternelle et emprunter des signifiants qui traduisent, parfaitement, des réalités typiquement locales et qui n'existent pas hors de leur territoire culturo-linguistique, et que la culture de la langue d'expression ne possède pas. Donc cette dernière ne peut pas traduire une réalité qui n'a pas un équivalent dans la culture qu'elle véhicule. Autrement dit, elle se trouve incapable de transmettre une spécificité qui lui est étrangère. Alors nous pouvons dire que les traditions sociales, les particularités culturelles ainsi que les convictions religieuses, et bien d'autres raisons et facteurs que nous ne pouvons pas citer tous, sont à l'origine de cette innovation. Mais nous tenons ici à marquer que la créativité lexicale dans une langue étrangère, est différente à celle que fait le sujet parlant dans sa langue maternelle qualifiée par la majorité des linguistes de spontanée, est un acte motivé par les besoins cités là-dessus, et recherché bien entendu. Sinon comment pouvons nous expliquer dans le cas du locuteur algérien s'exprimant en français ? Le fait que le producteur de ces nouveautés ne se limite pas à l'acte d'emprunter des mots de sa langue maternelle à une langue étrangère par laquelle il s'exprime, car, et comme deuxième étape il les manipule selon les exigences de la grammaire française afin de leur assurer l'intégration et les adapter dans le nouveau environnement linguistique. La présente étape a pour but, d'essayer de rendre (le mot emprunté) plus français, soit en lui collant un trait morphologique ou phonétique ou en lui accordant une nouvelle distribution syntaxique propre à la langue française. En réalité l'application de ces règles n'est pas strictement prise en considération, ce qui signifie que le français local de l'Algérie se diffère du français standard, qui est la norme et même d'autres variantes de cette langue. Donc le locuteur algérien s'est créé une langue, et pour être précis une variante de langue par laquelle il s'exprime

librement et sans se confronter à des obstacles. Ses derniers sont causés généralement par le fait que le français standard ne dispose pas des signifiants qui reflètent des réalités et des signifiés ne faisant pas partie de leur tour de la culture française. Ce nouveau code dit français algérien ou l'algérianisme est un instrument par lequel le locuteur algérien exprime son identité d'un côté, comme il représente une source d'enrichissement pour la langue française d'un autre.

I.1.5. Les domaines de manifestation du français local

Outre l'arabe qui engendre plusieurs dialectes et la langue amazighe qui varie selon les régions algériennes, le français de même a joué un rôle important dans l'enrichissement du paysage linguistique algérien, non seulement comme une langue étrangère et secondaire, mais parce qu'elle se manifeste sous deux registres si nous nous autorisons de les qualifier comme tels. L'un très soutenu qui essaye de se rapprocher du français standard, réservé typiquement aux domaines administratif, politico-économique ainsi qu'au domaine du savoir dans ses différents niveaux. Notamment celui des études supérieures et de la recherche scientifique qui a un langage spécialisé. L'autre inferieur par rapport au premier et plus utilisable au milieu familial entre amies et camarades. Donc il se manifeste beaucoup plus oralement, mais aussi dans l'état écrit à travers les productions des romanciers algériens qui écrivent dans le cadre de la littérature algérienne d'expression française. Il en est de même pour la presse écrite d'expression française qui est par excellence un champ de création lexicale. Cette création est due à l'incapacité du français standard de véhiculer les réalités d'une société qui lui est étrangère. Car les frontières qui séparent la culture française et la culture locale en Algérie sont extrêmement immenses. C'est ainsi que le français local est devenu très exploité dans le journal qui s'est toujours voulu le défenseur des idées de l'homme dont il a été toujours le porte-parole.

I.1.6. Les écrits journalistiques et chroniques

A l'intérieur d'une foule d'articles journalistiques figure la chronique. Les productions journalistiques sont marquées par une multiplicité stylistique. Cette dernière est due à la variation des sujets traités ainsi qu'à leurs rédacteurs, car chaque auteur a un

style d'écriture typique, en plus de sa spécialité (politique, économique, artistique, sportive ...) le style dont rédige l'auteur d'articles fait la spécificité de chaque écriture journalistique. Donc (à titre d'exemple) un spécialiste en politique qui rédigera un article sportif va relier et faire référence à la politique pour analysé un effet typiquement sportif. Ceci dit, nous ne pouvons pas nier les effets de ces différents domaines les uns sur les autres. Or la chronique qui peut être un article de journal, de revue, émission radiodiffusée ou télévisée consacrée quotidiennement ou périodiquement à des informations, des commentaires d'un certain ordre. Elle est aussi connue par sa variation par rapport aux styles et aux sujets traités. Actuellement, la chronique renvoi spontanément à un article journalistique dans la presse écrite qui se réserve toujours un espace plus on moins stable dans les pages des journaux ou le chroniqueur -rédacteur de la chronique- se permet d'écrire dans de divers domaines en utilisant un style d'écriture particulier et même parfois ironique.

N.B : Nous allons traiter ce point avec plus de détailles dans la définition de notre corpus auquel nous allons revenir au début du prochain chapitre

I.2 La créativité lexicale et la néologie lexicale : manifestation d'une interférence conceptuelle

La lexicologie est l'une des disciplines les plus connues par le bouillonnement de concepts, causé dans la plupart du temps à la diversité dans les idées des lexicologues dus de sa part à leur appartenance à de différentes écoles successivement apparues. Dans notre travail nous nous sommes confrontés à deux concepts, plus ou moins, éloignés dans le temps et que les spécialistes se sont divisés en deux camps. Le premier a opté pour l'idée qui voie une grande différence qui risque même de devenir une contradiction entre les conceptions (créativité et néologie). Cependant, regardées à travers un autre angle d'analyse et dans une tentation de rapprocher ces nominations. Un autre groupe de lexicologues, à partir du fait que ces deux structures s'appliquent sur le même sujet qui est le lexique et s'intéressent également à son enrichissement, en leurs donnant les mêmes caractères. Ces spécialistes pensent, selon le deuxième point de vue, qu'il ne s'agit plus de deux phénomènes mais de deux nominations différentes attribuées au même phénomène qu'il soit désigné par créativité ou encore par néologie.

Ce point sera analysé dans une des sections de ce chapitre. Celui-là se réserve au rapprochement entre ces deux appellations et dans laquelle nous le concrétisons par des citations de plusieurs lexicologues.

I.2.1. La créativité lexicale : définition de la conception et formes de manifestation

Le pouvoir de création ou d'invention est le premier sens du mot créativité auquel s'ajoute le savoir faire basé sur une fluidité mentale et verbale lorsqu'il s'agit de la langue et l'innovation de son lexique. Cette opération tend à assurer une évolution et une mise à jours avec le progrès dans de différents domaines. La créativité lexicale est devenue une nécessitée à la vie d'une langue. Concernant ce sujet et dans une remarquable citation menée par Victor HUGO dans laquelle il résume l'importance de la créativité lexicale en disant que :

> *"[…] la langue […] n'est pas fixée et ne se fixera point. Une langue ne se fixe pas […]. Toute époque a ses idées propres, il faut qu'elle ait aussi les mots propres à ces idées. Les langues sont comme la mer, elles oscillent sans cesse"*[4].

Cette citation menée en 1827 dans la préface de Gromwell est une preuve qu'il y avait depuis toujours une problématique centrée sur la créativité lexicale.

I.2.1.1. Cadre conceptuel et généralités

La créativité lexicale vient comme une suite logique à un immense besoin ; causé par le fait de se retrouvé dans une situation qui exige de s'exprimer langue étrangère mais fortement utilisée tel qu'il est le cas de la langue française en Algérie.

D'après quelques linguistes, la créativité se définie comme une propriété inhérente aux langues naturelles ou à leur utilisation ce point de vue met en cause tout effort de créativité chez le locuteur ainsi que tout renouvellement et enrichissement du registre d'une langue quelconque. Donc cette ignorance, d'après la présente définition mène à

4- BOULANGER Jean – Claude, *Pour dire aujourd'hui*, in source : Info longue volume 4, numéro 1/2, printemps 2000 / Dossier le français, langue de modernité.

une utilisation fausse de la langue et estimée d'erreur provoquée par la non maîtrise de la langue. Cependant et d'après le Larousse (dictionnaire de linguistique). La créativité est définie comme :

> *"L'aptitude du sujet parlant à produire spontanément et a comprendre un nombre infini de phrases qu'il n'a jamais prononcées ou entendues auparavant"*[5] .

La créativité lexicale est également définie comme caractère spécifique de toute langue vivante qui se nourrie des langues voisines avec lesquelles elle est en contact directe ou encore par la construction de nouvelles notions qui référant de nouvelles réalités généralement scientifiques. Ce point de vu est fortement soutenu par Chomsky qui estime que la créativité est

> *" L'une des caractéristiques fondamentales de la compétence linguistique qui permet à n'importe quel individu qui connaît sa langue d'exprimer un nombre illimité de pensées nouvelles, adaptées à des situations nouvelles*"[6].

Une définition par laquelle il a mis le point sur ce qu'on a nommé plus tard la fluidité verbale qui se relie étroitement à une fluidité Mentale, ces deux phénomènes qui montrent la brillance et la grande capacité de s'adapter a de nouvelles situations. Donc cette créativité est fondée sur une base double qui exige une asymétrie de la compréhension de la situation discursive, fluidité morale) et la production de nouvelles constructions (fluidité verbale) ; ainsi dit par Georges MOUNIN :

> *"L'aspect créateur du langage consiste donc en la faculté de produire et de comprendre un nombre indéfini de phrases nouvelles, et il est exprimé dans une grammaire par un système de processus récursifs."*[7]

Cette notion de fluidité qui est en réalité propre au domaine de la psychologie dont la créativité se définie, différemment à l'intelligence, comme une activité qui se réalise grâce à la combinaison de plusieurs facteurs donc la fluidité d'esprit et l'originalité sont les plus intéressantes.

5- DUBOIS,J. *Dictionnaire de linguistique, Larousse*. 2 Edition, 2002. P126.
6- MOUNIN. G, *Dictionnaire de linguistique*, Puf, 2002. P91.
7- Loc.cit

Regardé de différents angles d'analyse, la créativité lexicale était sujet de plusieurs études, entre autres celle qui a été mener par un spécialiste de l'étude de la formation des vocabulaires techniques L.GUILBERT. En prenant en considération la situation du discours et en la situant dans l'histoire et l'état social. Ce linguiste a étudié les processus néologiques et leurs transformations exigées par l'histoire et la société. La détermination du présent point était engendré un exemple pour faire apparaître de nombreuses possibilités que donne la dérivation considérée avec l'emprunt, comme l'une des grandes formes de la créativité lexicale à cette dernière afin d'enrichir le vocabulaire. Cependant, La suppression d'un mot de l'histoire d'une langue mène automatiquement à la suppression de toutes nouvelles notions dérivées et aux quelles le mot supprimé à servis de base. La dérivation peut enrichir la langue par tout un groupe dérivationnel, d'un autre coté elle peut être à l'origine d'un appauvrissement causé par la suppression de tout un champ dérivationnel qui est une suite logique à la suppression de la base.

En se basant toujours sur les cotés historique et social qui insèrent les conditions dans lesquelles le mot est créé. J.DUBOIT montre à l'aide de l'exemple du mot "ouvrier" qui a eu une place plus intéressante dans le vocabulaire politique français après avoir était intégré dans le champ lexical du mot " égalité" comme contraire.

La créativité d'après J.DUBOIT n'est pas forcement le fait de créer une nouvelle situation d'intégration morphosyntaxique qui n'a jamais été appliquée auparavant. Cette définition se rapproche un petit peu de ce que les linguistes ont nommé plus tard le glissement sémantique. A travers cet acte linguistique se crée une nouvelle situation d'emploi d'un mot en cherchant un sens métaphorique et parfois, même, péjoratif.

Ce qui est remarquable est que toutes les définitions que nous avons vu et les études que nous avons consultées parlent de la création dans la langue maternelle. Tendis que notre travail se base sur la créativité dans une langue étrangère (le français) fortement utilisée en Algérie. Cette situation est, peut être, plus complexe que créer dans sa langue maternelle qui se fait spontanément. Or que la création dans une langue étrangère est généralement dus à un manque et surtout c'est une sorte de quête de soit dans cette langue étrangère.

I.2.1.2. Les formes de manifestation de la créativité lexicale

La classification des types de la créativité lexicale est basée sur la prise ou non en considération des règles morphosyntaxiques telles qu'il les souligne MOUNIN en se basant lui-même sur une citation empruntée à CHOMSKY concernant la créativité dominée et/ou gouvernée par les règles langagières d'un coté. Et que ce dernier nomme (rule - gouvernée creativity) si nous voulons garder la même nomination de CHOMSKY qui la relie à la compétence et il la considère comme le :

> *"Pouvoir récursif des règles grammaticales qui permet de produire un nombre infini de phrases dans une langue. Et d'un autre coté la créativité qui change les règles est appelée aussi (rule-changing creativity) celle là relève de la performance qui est par l'accumulation des multiples variations individuelles finit par changer la langue"*[8] .

En effet cette dernière forme de créativité assure Régional LACROIX : " *utilise […] des règles du système dans les Zones ou elles ne s'appliquaient pas […] qui violent la règle d'emploi"*[9]. Et pour faire la différence entre les deux types nous pouvons dire que la première dépend de la langue tandis que la seconde dépend de la parole Autrement dit la première peut être adaptée par la société ce qui a donné le caractère d'un acte social. Cependant la deuxième demeure un acte typiquement individuel.

Ça en grosso-modo en ce qui concerne la définition de la conception de créativité et les formules sous les quelles se manifeste cette dernière. De ce sens général nous avons pu tirer profit ; et d'une manière très synthétique, nous avons recueilli une définition de la créativité spécifiquement lexicale. En se basant sur la définition de la lexie admettant comme le résultat de ce mode. Cette notion nouvellement créé a été confronté au refus d'un nombre important de linguiste qui ont refusé de l'accorder les propriétés d'une unité linguistique à valeur générale tel qu'il est le lexème. La lexie vue par ces derniers se présente comme une unité vide de valeur qui relève de la surface du lexique. La tendance actuelle a renversé cette idée à été renverser plus tard par une autre centrée sur les entrées du dictionnaire, qui comprennent les lexèmes leurs dérivés affixaux et les composés qui ne peuvent être que les lexies. De ce fait, la lexie n'est pas

8- LA CROIX. Reginald, *Service de formation*, ONU.
9- . Loc.cit

seulement égale au lexème concernant la valeur linguistique, mais encore elle comprend le lexème qui constitue son unité de base. Pour le dire autrement, la lexie est la nouvelle formation dans laquelle s'engendre cette unité de base.

Donc, à la lumière de cette définition nous pouvons dire que la créativité lexicale est la fonction de créer de nouvelles lexies a partir de l'ajout d'un affixe a un lexème (l'unité de base) ou encore de lui conjoindre un deuxième lexème pour obtenir une lexie composée.

I.2.2. La néologie lexicale : figure du développement lexicale

Plusieurs linguistes se sont intéressés à l'étude du lexique et son évaluation dans le temps et l'espace régie par plusieurs facteurs. La néologie considérée comme le principal moteur de l'évolution et l'enrichissement d'une langue quelconque était sujet de plusieurs études et recherches. Donc elle été traité par un nombre important de spécialistes et que chacun d'entre eux lui a donné une définition. Cependant cette multiplicité n'a fait que renforcer le sens de la néologie lexicale, celui de former de nouvelles notions suivant les différents procédés de formation.

I.2.2.1. Définition de la néologie lexicale

La définition de la néologie peut se résumée d'après Marie-Françoise MORTUREUX dans : *"l'ensemble des procédés de formation de mots nouveaux"*[10]. Toujours dans le même sens nous retenons la définition suivante qui soutient que la néologie est le processus par lequel s'élabore l'émergence d'un néologisme qui est un aspect particulier de l'acte de nommer c'est-à-dire que la néologie est le mécanisme formé d'un ensemble de procédés, qui sert à fabriquer et a former de nouveaux mots dits les néologismes et qui se définissent comme des unités lexicales nouvellement crées. Donc et suite à ce qui a été dit plus haut, nous pensons pouvoir résumer le tout dans la relation qui relit le mode de formation et son résultat. Ceci par le fait que nous avons à faire à un procédé qui est la néologie et son produit qui est le néologisme. En effet, le néologisme est l'unité lexicale nouvelle ; tandis que la néologie postule un système. Cet ensemble de

10- MORTUREUX. Marie Françoise, *La lexicologie : entre langue et discours*, Edition Armand colin, 2006. P190.

règles et de conditions gèrent la création et l'insertion de ces unités nouvelles dans une suite de mots plus ou moins langue.

La néologie comme elle est décrite par Redouane Salah-Eddine dans son étude intitulée *"les processus néologiques dans la presse écrite marocaine de langue française"* est *:* " *Un fait spécifiquement lexical. Et lorsque le changement affect un autre domaine de la grammaire, il n'est jamais analysé en terme de néologie"*[11].

Donc seul le renouvellement au niveau du lexique est appelé néologie et toute évolutions dans les multiples domaines de la grammaire peuvent s'approprier n'importe quelle nomination, sauf celle de néologie qui ne peut être que lexicale. Le produit de ce mode est dit néologisme lexicale peut prendre la qualité de nouveau mot. Le néologisme peut disparaître ou s'installer selon la fréquence d'utilisation des locuteurs dans la langue. Une fois enregistré dans les dictionnaires de langue, il perde son statut de néologisme pour n'être plus un mot récent.

I.2.2.2. Typologie de la néologie lexicale

Les mots nouveaux et récents, qui illustrent la néologie relèvent de trois types : la néologie formelle, la néologie sémantique et la néologie par emprunt. Ce dernier type a une situation spécifique, car dans le cas où le transfert se fait à partir d'une langue mère l'emprunt sera classé dans la classe des mots héréditaires. Ceci dit dans notre cas ou la langue du départ n'a aucun rapport avec celle d'arrivé. L'emprunt est estimé comme une néologie externe vis-à-vis la langue emprunteuse. Faisant la part que le "*résultat concret de la création de mot prend la figure du néologisme*"[12]

I.2.2.2.1. La néologie formelle

Dite aussi néologies de forme ou morphologique. Former un mot par néologie formelle, c'est -tout simplement- créer un nouveau signe, par l'association d'un nouveau signifié à un nouveau signifiant qui a généralement deux versants dont le plus visible est

11- SALAH-EDDINE. Redouane, *Les processus néologiques dans la presse écrite marocaine de langue française*, in Le français au Maghreb, Uni de Provence, 1995. P 214.
12- Loc.cit.

évidemment celui qui concerne la face matérielle du signe, le signifiant, il à soit la forme d'un mot dérivé ou encore d'un mot composé.

I.2.2.2.2. La néologie sémantique

Elle porte aussi le nom de néologie de sens. Ce mode à comme premier intérêt la création d'une nouvelle acception pour un mot existant. Elle crée une nouvelle association entre un signifiant existant et un sémème. Elle prend sa source dans les figures du discours, en particulier les métaphores. Pour le dire en deux mots ; il s'agit de la création d'un nouveau rapport entre le signifiant et le signifié.

I.2.2.2.3. La néologie par emprunt

L'acte d'emprunter s'exerce pour répondre à un besoin linguistique nécessaire qui provient de l'incapacité de la langue emprunteuse de combler un manque ; puisque il reflète une réalité sociale et culturelle qui lui est étrangère. Ceci concernant la lexicologie. Du point de vue sociolinguistique, l'emprunt est le résultat légitime du contact de langues causé par le voisinage ou la cohabitation des langues. En effet, l'emprunt peut servir à la création d'autres formes néologiques, du fait qu'il peut servir comme une base dérivationnelle ou comme composants d'un mot complexe. Donc il est en relation étroite avec la néologie formelle.

I.2.3. Champ commun

La langue est mise au service de la société. Elle est l'outil par lequel cette dernière exprime ses besoins. De ce fait, la langue se retrouve dans l'obligation d'enrichir son lexique. Et puisqu'elle est tout le temps face aux défis sociaux, culturels et bien autres. L'enrichissement du vocabulaire devient une nécessité qui peut s'établir à l'aide d'un mécanisme de création de nouvelles notions dites néologismes ou lexies. Cette nomination qui se fait parallèlement et suivant les nominations des procédures de leur formation balancent entre néologie lexicale et créativité lexicale. Cette dernière qui a comme objectif primordial de combler une lacune et répondre à un besoin, a été à un certain moment donné, telle que la lexie, infériorisée. Traditionnellement pas mal de linguistes la considéraient, contrairement à la néologie qui est un mécanisme de création

de nouveaux mots, comme un mode de formation de nouvelles phrases. La classification de la créativité lexicale comme le phénomène qui se manifestait de plus dans la littérature n'est plus valable. C'est à partir du fait que le néologisme et la lexie se veulent deux nominations à un même référent qui est le mot récent ou nouveaux, et que ces deux nominations (néologisme-lexie) sont le résultat légitime de deux procédures qui se nomment respectivement la néologie lexicale et la créativité lexicale. Ces deux appellations finissent par se rapprocher l'une de l'autre pour signifier deux opérations qui consistent à créer de nouvelles notions. Jean-Claude BOULANGER est l'un des grands partisans de ce rapprochement. La présente idée se manifeste fortement dans les définitions qu'il donne isolement à chacune de ces notions car pour lui :

> " *La néologie permet d'arrimer des mots nouveaux a ceux qui sont déjà usuels. Au premier chef les innovations lexicales visent à satisfaire les immenses besoins dont les origines sont généralement extralinguistique"*[13]

Également :

> " *À la créativité lexicale qui (forme l'une des composantes essentielles et sans doute la plus sensible de l'avenir d'une langue […] la créativité lexicale illustre a merveille comment les mots et leur sens sont mobiles et changent"*.[14]

Donc et à partir de ces deux citations qui vont symétriquement l'une avec l'autre, nous tirons un résultat très évidant est que chacune de ces deux citation visent deux phénomènes qui activent les mécanismes (emprunt, dérivation, composition). Ceci n'a pas empêché J- C-BOULANGER de les réunir pour marquer leur unification à travers une remarquable citation où il met un grand accent sur le but et la fin de ce fonctionnement :

> *"Aujourd'hui, comme hier, la configuration de tous les champs du savoir et les comportements quotidiens sont assujettis, à la néologie, à la créativité lexicale incessante et vigilante spontanée ou aménagée."*[15]

13- BOULANGER Jean – Claude, Idem.

14- Idem.

15- Idem.

La lecture attentive de cette citation nous a permit de comprendre une idée inédite car l'auteur parle deux procédures qui jouent un rôle très important dans l'enrichissement des langues. A la fin de cette citation, J.C.BOULANGER souligne que les critères qui font la différence entre ces deux phénomènes lexicologiques concernent la première source du mot nouvellement créé. D'un côté la créativité lexicale est un acte individuel et spontané qui peut par la suite se répandre entre locuteurs, de l'autre la néologie lexicale est un acte admit par une académie de la langue cible, autrement dit c'et une opération aménagée. Donc, en ce qui intéresse notre étude, nous pouvons affirmer qu'il s'agit de la créativité lexicale puisque les créations langagières sont toujours en quête d'intégration.

I.2.4. Les types de la créativité lexicale

La créativité lexicale se défini comme un facteur très utile dans l'enrichissement du vocabulaire d'une langue quelconque. Elle se fait à deux sortes : soit par emprunter des mots d'une autre langue étrangère à la langue cible. Soit par la dérivation qui peut se baser sur une base locale ou encore empruntée en lui collant des affixes qui finissent par changer la catégorie de la base cible de dérivation. En se centrant sur cette définition nous pouvons nous permettre de qualifier l'emprunt et la dérivation comme les procèdes les plus valables de la créativité lexicale.

I.2.4.1. L'emprunt : définition et typologie

Pour exprimer un vécu culturel, social, économique, religieux spécifique, le locuteur utilise les mots de sa langue maternelle, porteuse de toute les particularités de sa région, dans le système linguistique de la langue par la quelle il communique tout en essayant de leur appliquer les règles de la langue d'accueil.

I.2.4.1.1. Définition de l'emprunt

Sans doute la notion d'emprunt dépasse le cadre limité du lexique, conformément à la définition de DUBOI :

> " *II y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existe précédemment dans un parler B et que A ne possédait pas, l'unité ou le trait sont eux - même appelés emprunts".*[16]

Ce pendant DEROY note .dans sa thèse qu' :

> *"On entend par "emprunt" le seul emprunt de mot ou emprunt lexicale. 11 est en effet le plus fréquent, le plus apparent, le plus largement connu. On ne doit pas cependant oublier que les langues s'approprient aussi des sons, des façons d'accentuer, des traits morphologiques, des sens, des tours syntaxiques. Mais c'est de l'emprunt de mot que procèdent, en réalité, tous les autres, sauf peut être certaines influences syntaxiques, le mot emprunté apporte avec lui des éléments grammaticaux qui secondairement se développent de façon autonome. C'est pourquoi une étude de l'emprunt est doit être, avant tout, lexicologique"*[17].

Le même auteur, plus de vingt ans plus tard, réaffirme d'ailleurs qu'il peut maintenir que tout emprunt est lexemique.

A la lumière de ces définitions et le conflit concernant l'originalité de l'emprunt dont l'emprunt lexical est estimé comme le plus répandu et le plus aisé des emprunts possible, résulte des rapports et des contacts permanents entre les langues et les cultures. Toutes les langues ont emprunté à un moment ou à un autre de leur Histoire. L'emprunt lexical [conclut DU BOIS] est aussi indispensable à une langue de civilisation que l'emprunt public au financement de l'état.

I.2.4.1.2. Les différentes catégories de l'emprunt

La sous catégorisation de l'emprunt se fait en prenant en compte plusieurs critères et que chacun entre ces derniers donne une typologie totalement et intégralement différente à celle qui peut être une suite a un autre critère qui représente forcement un autre angle de voir les choses.

16- QUEFFELEC. Ambroise, *Des migrateurs en quête d'intégration : les emprunts dans les français d'Afrique*. P l/9.

17- Idem.

I.2.4.1.2.1. Catégorisation selon la vivacité de l'emprunt

(Emprunt nécessaire/emprunt superflu)

Dans cette première tentation de sous catégoriser l'emprunt. Nous allons prendre en compte un critère qui représente un intérêt tel pour les linguistes par rapport à la classification des emprunts. Ce critère a comme pilier central la vivacité du mot emprunté. Il s'agit, bien entendu, de la résistance de 1'emprunts aux réactions de ceux qui se nomment les défenseurs de la langue cible et qui sont très souvent contre 1'adaptation d'un mot étranger dans leur langue maternelle. Ils préfèrent plutôt le traduire dans cette dernière pour lui donner une originalité même minime. Un deuxième critère qui va de paire avec celui-là : est la capacité de 1'emprunt de s'intégrer dans la langue cible et de se réserver une place dans son dictionnaire d'usage. Ces deux critères sont à 1'origine d'une sous catégorisation de l'emprunt qui se fait comme suit :

D'un côté nous avons l'emprunt nécessaire qui comprend généralement des mots techniques ou scientifiques. La notion empruntée correspondant à une nouvelle réalité ou encore une réalité existante dans une autre langue étranger et que la langue emprunteuse veut 1'adopter pour refléter une réalité étrangère et nouvelle qui est elle-même empruntée ou adaptée. Donc le plus souvent l'emprunt linguistique est apporté par une réalité empruntée en elle-même.

Parallèlement à ce type il se manifeste un deuxième, plus ou moins important, il s'agit de l'emprunt dit superflu. Sa nomination correspond, peut être et d'une manière directe selon ce que nous avons pu constater d'après nos lectures, à la cause et à la raison d'emprunter un mot estimée de non nécessaire. Donc la pénétration de cet emprunt dans I' usage de la langue cible était clandestine si nous pouvons l'estimer comme tel, car dans ce cas le mot étranger pouvait être remplacé par son équivalant national qui peut refléter (pas parfaitement) la même réalité, mais les locuteurs ont tendance à utiliser l'emprunt. Cependant les surnommés défenseurs de la langue ont négligé une spécificité réservée uniquement pour le mot emprunté ; puisque il possède une force et une mémoire bien meilleure que celle de son équivalant dans la langue

cible. En vérité c'est cette équivalence qui est superflue. L'équivalence parfaite dans le sens ne peut guère exister entre les mots de deux langues dans un cas pareil (emprunt superflu) mais nous pouvons marquer un rapprochement entre ces deux rives.

I.2.4.1.2.2. Catégorisation selon la formation de l'emprunt

(Le xénisme / l'emprunt / le calque)

Cependant et si nous laissons tomber ce caractère qui prend en compte le pourquoi de cette opération pour voir un autre qui se consacre au comment de réalisation de l'emprunt. Dans ce cas là, nous pouvons citer trois types de ce dernier dont chacun d'entre eux se distingue par rapport aux autres.

Puisque il se définit comme le premier stade de migration d'un mot, nous allons aborder la description de la typologie de 1'emprunt par le xénisme. Pour le définir nous pouvons dire qu'il est tout simplement le recours d'une langue emprunteuse ou (et pour être plus sincère) d'un locuteur à emprunter un mot étranger par rapport a la langue par laquelle il s'exprime pour refléter un vécu, de même, étranger. Ceci dit une fois qu'il est adapte dans I' usage de la langue emprunteuse, le mot emprunté (xénisme) doit subir des critères de transformation plus ou moins légers, en gardant toujours 1'empreinte de sa langue d'origine. Qu'ils soient phonologiques, morphosyntaxiques ou encore sémantiques, ces critères assurent le passage du mot étranger d'un xénisme à un emprunt adapté dans ce nouveau paysage linguistique.

A côté de ces deux types qui présentent ensemble la progression d'un mot voyageur se manifeste le troisième type. Le calque ,dit aussi le décalque, consiste non seulement à emprunter une nouvelle notion (simple ou composée), mais encore de la traduire dans la langue emprunteuse. En effet, 1'adoption est faite pour le signifié et non pas pour le signifiant, car et pour traduire un sens étranger il suffit de traduire la notion qui le présente dans la langue d'accueil même si le sens ne sera pas fidèlement le même.

Comme nous 1'avons souligné plus haut 1'emprunt sert à dénommer une réalité typiquement locale qui n'a de ce fait pas de correspondant dans l'usage de la langue

emprunteuse. L'emprunt est appelé parfois "néologie externe", parce qu'il consiste, souligne GUILBERT, non dans la création du signe mais dans son adoption dans une langue étrangère.

Ce type de création sera analysé en détail dans le chapitre suivant avec plus d'explication qui sera, bien entendu, accompagnée par des exemples.

I.2.4.2. La dérivation : définition et typologie

La formation d'un mot par le processus dérivationnel peut assurer une relation entre deux mots. L'un des composants de la notion dérivée est primitif, car il fonctionne comme une base qui subit l'acte du mode dérivationnel, le second est le dérivé qui est le résultat final. Il est à noter que le mot dérivé peut servir aux autres procédés de la formation de mots.

I.2.4.2.1. Définition de la dérivation

Elle occupe la deuxième place après l'emprunt dans la création de nouveaux mots, d'ailleurs la dérivation se définie comme le *"procédé de formation de mots construits par affixation ou composition* "[18]. Dite aussi néologie morphématique ou encore néologie par dérivation. Ce mode de formation de nouvelles lexies consiste tout simplement à créer des nouvelles unités lexicales par 1'adjonction d'affixes à une base issu de la langue cible ou encor d'une base empruntée. La base peut fonctionner soit comme lexème simple soit comme lexème combiné à une autre base dans des lexèmes composés et à des affixes dans des lexèmes dérivés. L'affixe peut être "préfixe, suffixes" ou encore "infixe" rarement employé dans les variantes du français parlés et écrites. Cependant l'injonction d'un infixe (jamais rencontrer pour ce qui nous concerne) est rarement évoquée et nullement concrétisée par des exemples. Cette formation est considéré comme une utilisation incorrecte dans le français standard tel que le souligne Joëlle GARDES TAMINE dans une définition de la morphologie dérivationnelle notant qu' :

18- MORTUREUX. M. F, Op.cit. P188

> *"Elle concerne la formation des mots et consiste dans la création de nouvelles unités lexicales par l'adjonction à une base d'un affixe […]. Rappelons qu'en français il n'existe pas d'affixe insérer dans la base et que les affixes la précédent ou la suivent "*[19].

A la lumière de cette citation nous touchons une sorte de proclamation vis-à-vis cette dérivation. D'un autre côté nous marquons la grande capacité d'inventer de nouveau mots à fin d'exprimer une réalité locale.

Revenons à la citation mentionnée plus haut qui considère la composition comme une des formes de la dérivation vue qu'elle se réalise aussi par le facteur d'affixation. Nous tenons à dire que cette vision n'a pas été partagée par tous les lexicologues. La nouvelle tendance opte pour le contraire. Selon cette dernière la composition se décrit comme la juxtaposition de deux éléments qui peuvent exister à l'état libre dans une autre situation, et qui peuvent aussi servir de bases à des dérivés. Donc l'affixe ne peut en aucun cas être employé de façon autonome dans l'énoncé (puisque il n'a pas la même valeur que la lexie) ce qui veut dire que, la dérivation et la composition sont deux modes qui servent à la formation de nouveaux mots. La relation entre ces procédés est contradictoires, car ils se distinguent et se complètent. Du fait que la première peut joindre un affixe (suffixe surtout) aux deux lexies qui forment un mot composé, la seconde en servant de base à la dérivation.

Vu que la distinction entre ces deux modes de formation est toujours un point problématique ; nous tenons à faire remarque que la composition ne va pas apparaître dans ce travail comme forme typologique de la dérivation. A l'appui de multiples études récentes nous avons opté pour la considération de la composition comme une modalité de création qui s'oppose à la dérivation et avec la qu'elle relie une relation pragmatique.

I.2.4.2.2. Les types de la dérivation

La plus simple définition de la dérivation consiste qu'elle est le mode de formation de mots à partir d'autres en ajoutant éventuellement un ou plusieurs affixes.

19- GARDES-TAMINE. J, *La grammaire : phonologie, morphologie, lexicologie (méthode et exercices corrigées),* 3 eme Edition, Armand COLIN, Paris, 2002. P 73.

Or la dérivation ne se fait pas seulement par la soudure d'un affixe à un mot bien que celle ci est la plus représentative, elle se fait aussi par la troncation d'un affixe ou encore sans toucher à la forme graphique du mot ; mais en jouant sur les cotés sémantique et grammatical.

I.2.4.2.2.1.La dérivation affixale

De sa part cette classe de dérivation engendre trois sous catégories distinguées selon la place de l'affixe dérivationnelle. Ce dernier est dit préfix s'il se situe du côté gauche de la base ; or s'il se situe du côté droit il est appelé suffixe. Ceci dit la base peut être cernée entre deux affixes -préfix et suffixe- à la fois.

A/La préfixation

C'est une opération qui s'applique sur une base, pour construire un nouveau mot donc un nouveau sens. Puisque le préfix est porteur de sens (contraire, répétition,…) ; mais il n'a aucune fonction grammaticale. Donc une base soudée à un préfix fait partie généralement de la même classe à quel fait partie la base dans son état libre. D'un autre côté le préfixe qui s'adapte aux multiples classes de mot ne touche jamais à la base ni par transgression ni par changement de ses premiers graphèmes.

B/La suffixation

De plus à la création d'un nouveau mot. Le suffixe joue le rôle d'un indicateur de classe grammaticale avec un léger changement sémantique. Différemment au préfix qui se soude aux multiples classes grammaticales de mots. Le suffixe a tendance de se relier à une classe précise qu'il indique.

C/La dérivation parasynthétique

C'est une perspective qui fait appel, au même temps, à la préfixation ainsi qu'à la suffixation. Donc il s'agit de l'adjonction d'un préfix et d'un suffixe à la même base. Ce mode de formation n'est pas très fréquent et même rare.

I.2.4.2.2.2. La dérivation impropre

Appelé aussi conversion, ce type de dérivation consiste à assurer le passage d'un terme d'une catégorie grammaticale à une autre. Ce mode de formation ne peut pas être catégorisé comme type de la dérivation parce qu'il n'applique pas la démarche de cette dernière qui consiste et exige l'adjonction d'un affixe (préfixe / suffixe) à une base. Redouane SALAH- EDDINE dans son étude intitulée " *Les processus néologiques dans la presse écrite marocaine de langue française"* s'interroge à propos de cette dérivation dite impropre, car il se demande s'il " *ne s'agit […] pas plutôt d'une récatégorisation"*[20]. Une question qu'il soulève à partir de la définition de cette dernière proposée par la grammaire générative.

Une opinion fortement soutenu par Joëlle GARDES TAMINE qui voit que :

> « *La dérivation impropre est en fait improprement nommée, puisqu'elle n'a aucun caractère morphologique et constitue simplement a faire changer un mot de catégorie morphosyntaxique […]. On l'appelle donc, à juste titre de plus en plus souvent conversion*»[21].

Donc ce changement des classes est loin d'être une dérivation, et le fait de donner cette nomination au phénomène du transfert grammatical est incorrect, confirme le même auteur qu' : « *on parle […] impurement de dérivation»*[22.] Ce qui fait éloigner le phénomène de sa conception. Cette absence totale de tout caractère propre à la dérivation et qui se résume généralement dans la manifestation des affixes qui se soudent à la base.

I.2.4.2.2.3. La dérivation inverse (régressive)

Comme la définit son appellation, ce type porte bien son nom, car il inverse le sens premier du mot. Cette opération régressive s'établit en tranchant le suffixe pour passer d'un mot complexe à un autre plus simple qui peut être la base à partir de laquelle est formé le mot complexe. Conformément à la définition de J.G.TAMINE.

20- SALAH-EDDINE. Redouane, Op.cit.P220.
21- GARDES-TAMINE. J, Op.cit.p75.
22 - Ibid; P166.

La dérivation inverse dite aussi régressive est "… (Un) *Mode de formation qui consiste à créer une unité lexicale par la suppression d'un suffixe"*[23] pour le dire Autrement et plus simplement, la dérivation régressive consiste à " *tirer un mot plus simple d'un mot plus long"*[24]

Nous voulons faire remarque que ce type de dérivation ne va pas se manifester dans la partie pratique de ce modeste travail. L'absence de la dérivation inverse est du au fait que ce processus n'est pas exploité dans la variété algérienne du français. Pour éviter toute exagération nous allons nous limiter à notre corpus ou l'absence de cette forme dérivationnelle est totale. Quoi que la citation de cette forme reste une obligation du fait qu'elle est la deuxième face de la typologie dérivationnelle.

I.2.4.2.2.4. Le glissement sémantique

Comme toute figure de créativité lexicale, le glissement sémantique a comme but primordial de répondre aux besoins des locuteurs pour assurer la transmission d'une réalité de son vécu ou encor de dénommer un élément étranger à la langue cible de glissement. Également appelé la mutation sémantique est différemment aux idées qui la considèrent comme une erreur d'interprétation du premier sens. *"Le glissement de sens est un acte consistent dans la langue, en lui conférant un signifié (contenu sémantique) nouveau"*[25]. Pour désigner une réalité étrangère à sa langue d'origine qui est e français standard dans notre cas. Puisque le signifiant de ses deux différents sens est le même puisqu'il ne change pas de suffixe, vue que ce signifiant peut configurer comme une base libre ou encore comme un mot dérivé généralement par l'ajout d'un suffixe mais existant déjà dans la langue d'origine. Ces deux sens sont clairement différents du fait que le sens inventé est généralement péjoratif nous désignons ici les unités dérivées, ces derniers son selon quelques chercheurs, intégrées comme une variété d'une des figures de la créativité lexicale. Il s'agit, évidemment, de la dérivation sémantique qui s'intègre de sa part sous le grand titre du glissement sémantique et / ou de sens du fait qu'on a faire au sens sans toucher à la forme.

23- Ibid; P 75.
24- Ibid; P I66.
25- Idem.

I.2.5. La composition : Définition et typologie

Elle forme avec la dérivation les deux grands axes de la construction de nouveaux mots, vue que l'acte d'emprunter se base sur l'adaptation d'un mot dans un vocabulaire qui lui est étranger. L'apparition de nouvelles réalités exige le recoure à la formation de nouveaux signifiants. Ces derniers peuvent être simples comme ils peuvent être complexes. La signification de la composition a changé à travers le temps et à savoir l'évolution de la grammaire.

I.2.5.1. Définition de la composition

Comme l'indique sa nomination, la composition est la simple opération de construction des mots. Traditionnellement elle consiste par l'adjonction de deux notions à la formation d'une unité lexicale soit par l'association de deux lexèmes, soit par l'adjonction d'un préfixe à une base lexicale. Ceci dit, la tendance actuelle exclut les formes (préfixe + base), en exigeant que les composants doivent pouvoir se manifester dans un énoncé à l'état libre. L'exclusion de la forme affixale à donné une nouvelle définition à la composition celle de : "*La juxtaposition de deux éléments qui peuvent servir de base à des dérivés*"[26]. Donc un mot composé est obligatoirement construit par deux (ou plus) formants autonomes. Ce point a était traiter avec plus de détail dans une définition empruntée à A.LEHMANN et F. MARTIN-BERTHET qui considèrent que

> "*La composition est […] une opération de construction, dont la caractéristique est d'assembler deux mots (ou plus) pour en faire un troisième, selon certains modèles. […] on peut composer un nom avec un verbe* et un nom, *[…] avec deux noms, […] avec deux noms reliés par une préposition […]*"[27].

Il est à noter que les mots construit correspond à un Chois unique. Cette idée est fortement soutenue par E.BENVENISTE qui affirme qu' :

26- GARDES-TAMINE. J, Op.cit, P.80.
27- LEHMANN. A, MARTIN-BERTHET.F, *introduction à la lexicologie : sémantique et morphologie*, édition NATHAN, 2002. P110.

"*Il ya composition quand deux termes identifiables pour le locuteur se conjoignent en une unité nouvelle à signifié unique et constant*"[28].

Partageant le même point de vue. M.GREVISSE explique qu' :

"*Un mot, quoique formé d'éléments graphiques indépendants, est composé dés le moment où il évoque dans l'esprit, non les images distinctes rependant à chacun des mots composants, mais une image unique*"[29].

Cependant l'existence des composants à l'état libre ne peut en aucun cas refléter le même référent du mot composé.

Il est d'une grande importance de faire remarquer, comme pour les autres procédés de formation de nouvelles notions, de la relation étroite entre la composition et les autres modes de formation (emprunt, composition), car d'un coté un mot composé peut inclure un mot dérivé ou emprunté. De l'autre côté il est fort possible de dériver un mot composé.

I.2.5.2. La typologie du mot composé

Traditionnellement la construction d'un mot composé se fait par deux façons à travers les quels se distinguait les deux formes de ce procédé.

I.2.5.2.1. La composition savante

Elle se fait à partir des mots hérités du grec ou du latin intégrés tel quel dans le vocabulaire français.

I.2.5.2.2. La composition populaire

Elle se fait par l'assemblage de bases entre elles de toutes les classes grammaticales (nom, verbe, adjectif) ; mais en conservant l'ordre qui structure les mots en français.

28- Ibid. ; P172
29- Idem.

Sans se baser sur sons type qui varie entre composition savante ou populaire, dans cette phase consacrée au mot composé nous nous intéressons à l'origine des composants ainsi qu'à leur distribution au sein du mot complexe.

DEUXIEME CHAPITRE

LES PARTICULARITES LEXICALES DU FRANÇAIS EN ALGERIE : COLLECTE ET DISTRIBUTION DES NOUVELLES FORMATIONS

Dans ce chapitre, notre intention n'est pas d'évaluer ce code (le français en Algérie) en termes de justesse et de légitimité ou encore de le sous estimer en le décrivant comme étant inférieur par rapport à la norme, utilisé par un groupe qui ne maîtrise pas le français standard. Mais elle est beaucoup plus modeste et simple que cela, elle se consiste (conformément à la démarche que nous avons tracée) à faire dans un premier temps, une brève présentation des différentes modes de la créativité, et ce, qu'elles soient (les notions nouvellement créées) formées par emprunt, par dérivation ou encore par composition. Après la collecte des mots subissant ces formations, nous allons tenter de les classer selon leurs sources. Différemment à la première classification des nouvelles lexies, nous allons entreprendre une deuxième qui nous permettra de prendre en compte le comment de ces formations, c'est-à-dire, la typologie de chaque figure de créativité.

II.1. Présentation du corpus

Notre champ d'investigation en un ensemble de chroniques publiées dans la presse algérienne d'expression française. Nous avons choisi comme échantillon deux chroniques qui sont éditées dans le même journal "le Quotidien d'Oran". Il s'agit de "Raïna Raïkoum" de Kamel DAOUD et "Tranche de vie" de El-Guellil. Ces deux rédactions abordent librement des sujets variés qui la vérité crue. C'est cette dimension d'authenticité qui a motivé en effet une part, subjective, du choix de notre corpus.

Certes le nom que porte le journal "le Quotidien d'Oran" reflète une certaine spécificité régionale, mais, en réalité, ce quotidien traite des événements à l'échelle nationale et internationale. Nous allons présenter brièvement son itinéraire d' l'apparition.

II.1.1. Le Quotidien d'Oran : création et défit

"Le Quotidien d'Oran" est un quotidien d'information francophone implanté à Oran en 1994 par Mohamed Abdou BENABBOU. Le président directeur général, directeur de la publication déclare en décrivant les conditions de l'émergence de ce journal :

" Le premier numéro est paru le 1er janvier 1994. Fondé par un groupe de citoyens, sa nature juridique est particulière. Société par actions, ses actionnaires sont au nombre de 87 détenteurs chacun d'une à dix actions. Aucun actionnaire n'a plus de dix actions. Leurs profils vont du petit fonctionnaire à l'industriel et j'ai veillé en tant qu'élément centralisateur à ce que leurs colorations politiques soient les plus larges possibles. Leurs origines géographiques et ethniques aussi. La notion de bénéfice est secondaire pour les actionnaires et j'ai tenu à ce que le personnel d'encadrement du journal soit non seulement actionnaire mais aussi membres du conseil d'administration"[1].

En 1997 le Quotidien d'Oran devient une édition nationale en gardant toujours le même nom. Il est tiré à 195 000 exemplaires par jour et imprimé à Oran, Alger et Constantine, ce qui lui permet une diffusion au niveau national. Ce quotidien met à la disposition de ses lecteurs toutes les archives depuis janvier 2001. Deux versions, HTML et PDF, sont consultables sur le site internet du quotidien. Le journal contient environ trente deux pages dans lesquelles sont traités des sujets différents d'une manière impartiale. C'est ce que confirme le premier responsable en déclarant que :

"Ma première préoccupation en tant que responsable de cette [édition] *est de veiller à maintenir et à sauvegarder dans le traitement de l'information ce qui est commun à tout le monde sans préjugés et sans tabous, c'est-à-dire l'intérêt commun de tous, ceux qui sont braqués à l'ouest comme ceux qui le sont à l'est, ceux qui regardent à droite comme ceux qui s'en tiennent à gauche. Ceci fait que nous sommes estimés par l'opposition comme par le pouvoir. C'est, il est vrai, une fastidieuse gestion"*[2].

Le journal privilégie l'analyse politique et le débat d'idées que ce soit pour les sujets nationaux ou étrangers, qui s'étalent, selon leur importance, au long de trente deux pages. De plus, il y a autres sujets qui touchent différents domaines de la vie et qui sont traités par des plumes renommées. Le Quotidien d'Oran rassemble dans son édition du jeudi les meilleures contributions des intellectuels et journalistes.

La fin de l'année 2007, où le journal se préparait pour fêter ses treize ans, était en couleurs, car nous avons assisté à un changement de maquette, une impression faite pour la première fois sur papier journal, et, enfin l'introduction de la couleur à la une et

1- Source : M. BENABOU, Directeur de publication.
2- Idem.

à la dernière page qui a eu lieu le 15 novembre 2007. Le treizième anniversaire était aussi marqué par le billet écrit par le directeur général, directeur de la publication publié en page 32 et titré "le Quotidien d'Oran a treize ans". Dans ce billet M.A. BENABBOU a souligné l'importance de la solidarité et la réconciliation de tous les titres qui apparaissent en Algérie, tout en respectant la discrétion et la concurrence dans ce noble métier. Pour en finir, l'auteur a adressé un précieux conseil à tous ses confrères :

> *"C'est que l'exercice de la clarté, dans un pays où tout est à refaire, semble relever de l'impossible. Quand on ne détient pas les balises élémentaires d'une profession aussi sensible que celle qui est la nôtre, tout devient permis mais aussi tout risque de sombrer dans l'interdit. A bien regarder, contrairement à l'idée reçue, la libre expression et la liberté d'expression ont comme base essentielle cette clarté-là."*[3]

II.1.2. Qu'est-ce que les chroniques

Les chroniques sont un journal d'époque qui porte la trace de leur âge, car le lecteur des chroniques consultées hors leur champ temporel va sentir qu' :

> *"Elles manquent de mordant et perdent leur dose de dissidence. Comme des étincelles sur le feu de l'actualité l'on ne peut se prévaloir de les garder vivantes et non apprivoisées"*[4].

Autrement dit, tant qu'elles prennent de l'âge, elles perdent leur vivacité. Ceci dit, cette règle générale peut avoir des exceptions du fait que l'écoulement du temps empêche souvent mais pas toujours les chroniques de respirer notamment celles qui correspondent aux grands événements.

Vivre dans la marge loin du bouillonnement des événements ne peut jamais être la politique d'un journaliste et notamment celle d'un chroniqueur qui s'est engagé pour le noble métier de dire avec honnêteté. Le chroniqueur est le porte-parole de son peuple. Il analyse les enjeux de la politique qui règne en tentant de démasquer les grandes têtes qui se nourrissent de la souffrance du simple citoyen. Donc le devoir suprême des chroniques est d'éveiller et de sensibiliser la population. Elles se veulent depuis toujours

3- Idem.
4- DAOUD. Kamel, *Raina Raïkoum (chroniques)*, édition Dar el Gharb, Oran, 2002, Avant propos.

une invitation à la lucidité et l'évolution sur un système illégal qui continue d'exister depuis longtemps.

> *"Elles ne visent pas les personnes, mais les personnages qu'ils accomplissent dans l'histoire du vécu d'une nation. Pas les hommes, mais leur humanité ratée. Ces chroniques sont pourtant loin d'être des procès personnels. Elles accusent tout le monde"*[5]

En réalité ces accusations n'ont exclu personne. Elles nous reprochent tous de ne pas être à la hauteur. Le responsable d'être malhonnête et le citoyen d'être passif et indifférent.

Le lecteur des chroniques remarquera sûrement qu'elles sont écrites dans un style unique et une langue, plus au moins, ironique. Cette manière moqueuse de traiter des sujets d'une valeur très importante fait "*rapparier le rire qui libère là où le sérieux des petites indépendances tue au nom du rite et du respect*"[6]. Donc le recours à l'ironie ce n'est qu'un moyen d'échapper à l'étouffement exercé. C'est une manière de dire non et de revendiquer son droit. En deux mots, le ton ironique de ces chroniques s'oppose au sérieux de leur contenu.

Comme nous l'avons précédemment mentionné, les chroniques constituant notre corpus ont été publiées dans "le Quotidien d'Oran" durant l'année 2007, et ce, sous deux rubriques de location différentes. Elles sont écrites par deux auteurs différents et dans deux styles distingués. La lecture soigneuse de ces chroniques nous a permis de noter plusieurs remarques, entre autres le caractère typographique qui est différent par rapport à ce dans lequel sont écrits les autres articles. Aussi nous tenons à souligner un point qui nous semble très important pour la structure du journal : les chroniques qui doivent apparaître dans le même numéro ne sont pas censées traiter le même sujet. De même, dans ce qui suit nous allons les décrire séparément l'une de l'autre.

5- Idem.
6- Idem.

II.1.3. Raïna Raïkoum : un témoignage soussigné par Kamel DAOUD

Ces rédactions apparaissent toujours sous la rubrique de location "Raïna Raïkoum". Ce titre chroniquement manifesté apparaissant dans la partie supérieure de l'article est suivi, en dessous, par le nom (souligné) du chroniqueur "Kamel DAOUD". Après ce dernier, est indiqué l'intitulé du sujet traité. "Raïna Raïkoum" occupe un espace capable de s'élargir selon l'importance du sujet et la valeur du message qu'on voulait transmettre, mais elle n'a jamais dépassé les limites de la troisième page.

Dans la préface du recueil où sont rassemblées plus d'une centaine de chroniques de "Kamel DAOUD", le président directeur général et directeur de la publication "Mohamed Abdou BENABBOU" affirme que les chroniques de "Kamel DAOUD" font la fierté de tout le personnel de "le Quotidien d'Oran" ; il annonce que :

> *"Raïna Raïkoum" est d'abord une vérité crue, livrée en vrac à ceux qui souffrent en silence, blessés par l'absence de norme*"[7].

Donc, les rédactions de "Kamel DAOUD" tiennent force des sujet traités puisqu'il entame les soucies du peuple algérien. De ce fait, il s'adresse à une masse énorme et non par à une minorité. Concernant le chroniqueur et sont style le même auteur ajoute que "Raïna Raïkoum" :

> *"C'est d'abord le verbe et le mot incisifs qui exaltent ou qui révoltent. Dépouillés du sens de la mesure, ils prodiguent une énorme liberté à cause de laquelle mon jeune confrère et amis "Kamel DAOUD" a été mangé à toutes les sauces. Tantôt de l'aigre, tantôt de l'âcre se dégage un style faussement anarchique qui fait le bonheur de tous ceux qui vivent dans les douleurs*"[8].

C'est ainsi que s'est forgée une solide réputation entre le rédacteur de la chronique et son large public. "Mohamed Abdou BENABBOU" reconnaît que la façon d'écrire de "Kamel DAOUD" est propre à lui malgré son jeune âge. Il exprime son étonnement et sa fierté en affirmant que :

7- Ibid. préface.
8- Idem.

> "*Le plus curieux chez l'auteur est cette maîtrise de la phrase qui va de paire avec la connaissance de la vie et de ses soubresauts, alors qu'il vient à peine de quitter les trente ans d'âge. Cette compétence langagière se manifeste fortement dans sa production écrite avec un talent que tout le monde ou presque reconnaît à "Kamel DAOUD*"[9].

De plus à ce témoignage de M.A BENABBOU, la récente remise du prix de Mohamed DIB à l'écrivain et journaliste Kamel DAOUD qui a été parmi les grands événements de la saison littéraire est un autre hommage rendu à cet écrivain. Donc le talent, la franchise, la force du mot, la prise en charge du malheur du peuple sont les caractéristiques des écrits d'un chroniqueur nommé "Kamel DAOUD". A tout ceci s'ajoute un esprit créatif au niveau de la langue qui peut être une arme à double tranchants, comme l'explique la citation suivante dans laquelle un universitaire nommé Mourad YELLES s'interroge sur l'avenir de cette écriture :

> *"Si l'écriture de Kamel Daoud semble bel et bien inscrite […] dans cette sorte de « baroque maghrébin » […] Est-ce que ce type de productions est encore susceptible d'intéresser un lectorat friand de mémoires de guerre, […] Si elle prend son envol au-delà de l'espace natal […] L'avenir seul dira si cette écriture flamboyante réussira à tracer son propre chemin."*

N.B : Les énoncés composant la présente citation ont été rassemblés à partir d'une intervention titrée "*Kamel Daoud : Une fable baroque au vaste pays des Iles"* publiée sur le site internet du quotidien.

II.1.4. Tranche de vie écrite par un algérien surnommé El-Guellil

Dans la treizième page du journal, nous rencontrons le deuxième échantillon des chroniques publiées sous la rubrique de location "Tranche de vie". En dessous de laquelle apparaît le pseudonyme de l'auteur "El-Guellil" qui reflète la critique situation économique partagée par la majorité du peuple algérien. Avec la même police réservée aux chroniques ainsi qu'aux éditoriaux et les analyses, se manifestent ces composantes du deuxième échantillon. En réalité la locution nominale "tranche de vie" n'est pas

9- Idem.

inventée par l'auteur de ces chroniques car cette structure existe dans le dictionnaire de langue française et qui se définit comme la description réaliste et fidèle et comme photographiée sur le vif de la vie quotidienne donc ces écrits reflètent la vie de tous les jours.

"Tranche de vie" traite des sujets qui correspondent à la vie de la société algérienne en accordant -bien entendu- un titre très significatif et dans la plus part du temps péjoratif à chacune de ces tranches. Cet intitulé est dans la totalité des cas est accompagné par un dessin caricatural (soussigné) assez représentatif de la situation traitée. Concernant ce chroniquer et ses écrits nous n'avons pu récolter aucun avis même défavorable. Seules ces deux lignes qui témoignent sur ces productions et leur rédacteur comme suit :

> "*"El Guellil" est un journaliste au quotidien d'Oran, qui écrit "tranche de vie. Guellil en arabe veut dire : pauvre, malheureux, sous estimé, et indigent."*[10]

Pour ce qui est du style, les chroniques tranchées du quotidien algérien, nous avons remarqué une grande simplicité dans la langue utilisée, mais ceci n'a pas empêché qu'elles soient porteuses de sens et transformatrice du message voulu.

II.2. L'emprunt

Le paysage linguistique en Algérie est marqué par la coexistence de trois langues : le français, l'arabe et la langue amazighe (Kabyle, Chaoui, Mozabite, Targui). Cette situation tridimensionnelle a fait naître une nouvelle variété qui permettra une ouverture sur le monde extérieur à travers une langue (proche du français standard) dite de modernité. Cependant la langue française et malgré les 132 ans d'occupation a toujours resté étrangère et incapable de véhiculer les caractéristiques de l'identité du peuple algérien : (culture, religion, us, coutumes, mentalité). De ce fait, le locuteur algérien qui s'exprime en français s'est retrouvé dans une situation critique, ou l'incapacité de la langue d'expression (le français) limite et parfois même bloque son champ d'expression. Donc cette situation lui met dans l'obligation de se référer aux langues maternelles, qui sont multiples en Algérie et se classent sous deux grands titres

10- Idem.

l'arabe et la langue amazighe, pour exprimer un vécu spécifique et local. C'est dans ces conditions sociolinguistique qu'il est né le français dit de l'Algérie. Une variété locale qui vient pour enrichir la langue française d'un coté, vu que celle-ci a adapté pas mal de nouvelles notions et elle les a classées dans les différents dictionnaires de langue. D'un autre côté (le plus intéressant pour notre recherche) elle tend à l'enrichissement du paysage linguistique algérien. Cet acte d'innovation ne se fait pas par la création d'un tout nouveau code, mais par la manipulation d'une langue étrangère ; en injectant des mots arabes ou berbères dans le système linguistique français. Dans une finalité de rendre ce code plus français ; le locuteur algérien essaye de lui appliquer les différentes règles morphologique, syntaxique, lexicologique et sémantique (préfixation, suffixation, composition, adjonction d'actualisateurs et de détermination, les marques de genre et de nombre) et ainsi de suite.

Donc à cette phase réservée à l'emprunt notre travail va se faire en deux étapes. Quant à la première elle sera cernée à la détermination des différentes sources d'où proviennent les lexies nouvellement créées, que ce soit pour l'emprunt ou pour la dérivation. De la même manière et sans mélanger entre les trois figures de formations. Cette fois ci nous allons nous pencher sur une classification typologique de l'emprunt, de la dérivation et de la composition. Ce travail qui semble fait symétriquement, puisque chaque critère de formation peut apparaître lorsqu'il s'agit d'un autre mode de création, n'est en réalité qu'une tentation de séparer entre l'emprunt, la dérivation et la composition. Pour éviter toute confrontation entre ces modes qui se rejoint par fois pour former des dérivations par emprunt *(un hittiste*), des mots composé à base empruntée *(harraga-type)* ou encore une composition dérivationnelles (*bniouiouiste).* Nous avons opté dans notre étude pour la première classification ; du fait que l'emprunt tel quel n'est pas intégré jusque a ce qu'il subit une formation affixale.

II.2.1 Les sources de l'emprunt

Comme nous venons de le mentionner juste avant, l'emprunt qui porte une deuxième nomination celle de "néologie externe" est l'un des piliers sur lequel s'appuis toutes les variétés locales du français dans le monde entier. Ainsi en Algérie, en analysant le corpus mit à notre disposition, le rédacteur de la chronique se réfère à un

vocabulaire externe à celui dont il s'exprime. Ceci pour refléter le plus fidèlement possible des réalités typiquement locales. Le recoure à la langue maternelle n'est pas si simple car le lecteur de la chronique remarquera que les mots empruntés ne proviennent pas de la même source. En effet, cette situation est due, légitimement, à la multiplicité du paysage linguistique de l'Algérie qui varie entre l'arabe (classique/dialectal) et le berbère dans ses différentes versions (kabyle, chaoui, mouzabite …). En réalité, l'existence d'un mot emprunté du berbère dans notre corpus est très rare pour ne pas dire irréalisable. Toutefois, les emprunts à l'arabe (classique/dialectal) marquent une forte présence. Donc à cette phase ; nous allons nous basé sur la récolte de ces emprunts, pour les classer selon leurs langues d'origine. Ainsi, nous aurions à faire à trois catégories, dans les quelles vont se distribuer les emprunts.

N.B : Très soucieux que les exemples mets au milieu d'un paragraphe seront moins apparents. Nous avons vu qu'il est préférable de motionner les exemples dans des nouvelles lignes.

II.2.1.1. L’emprunt à l’arabe classique

Du fait que l’arabe classique est la langue officielle en Algérie, sa manifestation à travers les emprunts n'est pas seulement claire, mais aussi générale puisque ils s’inscrivent dans les différents domaines de la vie quotidienne. De nombreux termes ont été par la suite intégrés dans le vocabulaire de la langue standard et classés dans les dictionnaires de la langue française. Ces termes ne feront pas le propos de notre étude car nous nous intéressons particulièrement aux lexies, qui ne sont ni adaptées ni encore intégrées. Donc et pour ne pas se retrouver dans l’obligation de justifier le pourquoi de telle ou telle classification, nous allons citer ces lexies dans leurs cotextes d’où nous les avons collectées. La prise en considération du cotexte d’apparition des mots empruntés nous permettra de déterminer les nuances des sens possibles.

Voici quelques exemples d’emprunts tels qu’ils apparaissent dans certaines chroniques :

- "*Iblis"* :

Dans : "*…qui rend femme et homme frères est neutralise «iblis»*[11]*…*".

- "*Chahid*" :

Dans : "*…mais le sacrifice de ce «chahid»*[12] *porte un message à la jeunesse désespérée…*".

- "*hadj*" :

Dans : *"… de quota administratif de «hadj»*[13] *désigné…".*

- "*Mouwahidines" - " mourabitines" :*

Dans : "*… depuis les «mouwahidines»*[14] *et les «mourabitines»*[15]*…*".

- "*wakfs"* :

Dans : "*… celle des affaires religieuses et des «wakfs»*[16]*…*".

- "*Mouhafadas*" :

Dans : "*… des élus des listes et des «Mouhafadas»*[17]*, n'a pas abouti à la fin…*".

- *"Rokia*" :

Dans : "*… des chaînes religieuses thématiques vendant la «rokia»*[18]*…".*

- "*Moubayaâ"* :

Dans : *"… s'élevant contre les «Moubayaâ»*[19] *[…] pour un troisième mandat…".*

- "*Mounadhiline"* :

Dans : *"… il est des «Mounadhiline»*[20] *qui ont adhérés à un parti politique…".*

---

11 - DAOUD Kamel ; *Le Quotidien d'Oran ; Raïna Raïkoum "Le temps qu'il fait"* ; 06/06/2007.
12 - Ibid ; "*Solidarité bien ordonnée*" ; 01/07/2007.
13 - Ibid ; "*Des intimes ou les passe ports de quotas*" ; 09/07/2007.
14 - Ibid ; "*Il mange deux dattes et quelques ministres*" ; 20/09/2007.
15 - Idem.
16 - Ibid ; " *El-Baydh : un maire qui n'a plus besoin d'élections*"; 27/10/2007.
17 - Ibid ; "*Peut-on faire peur à un dentier avec une grimace*" ; 17/11/2007.
18 - Ibid ; "*El-Jazaïer contre El-Jazeera*" ; 23/12/2007.
19 - Ibid ; "*Le clou qui dépasse appelle généralement le marteau*" ; 24/12/2007.
20 - El-Guellil ; *Le Quotidien d'Oran ; Tranche de vie ; "Vitrina*" ; 20/02/2007.

- "*Sadaqa*" :

Dans : *"… la «Sadaqa»*[21] *ne sort pas de Serkadji…".*

- *"Tarawih" :*

Dans : "*… le soir, tranquille, il ira aux «Tarawih»*[22] *…".*

- *"Moussala" :*

Dans : "*… Ceux dont l'avenir est précaire préféreront la prière dans le «Moussala»*[23] *du cartier…".*

- *"S'hour" :*

Dans : "*… Elle me réveille, c'est l'heure du «S'hour»*[24]*…".*

- *"Jilbab" :*

Dans *: "… Un liquide mielleux sur le «Jilbab»*[25]*…".*

Ce qui est remarquable dans cette liste de lexies est la tendance religieuse de la majorité d'entre elles. Ceci s'explique par le fait que l'intégration de l'arabe dans le système linguistique de l'Algérie, qui a été purement amazighophone, est réalisée grâce à l'Islam qui s'est instauré d'une manière pacifiste. Les convictions de celui-ci sont véhiculées par le biais de la langue arabe qui a apporté avec elle les us et les coutumes de la civilisation arabe. *Stricto sensu*, nous nous demandons si c'est la langue arabe qui a véhiculé l'Islam ? Ou c'est ce dernier qui lui a permis de s'enrichir, d'envahir et un peu plus tard de dominer le nord africain ? La réponse à cette question est simple puisque toute langue, entre autres l'arabe, est porteuse de culture (religion, us et coutumes…), et que chaque culture exige l'apprentissage de sa langue. Le lien étroit qui rend indissociable l'Islam et l'arabe s'explique par le fait que chacun de ces pôles sert et s'en sert de l'autre. Donc, la civilisation arabe comme les convictions de l'Islam sont véhiculées par le biais de cette langue.

21 - Ibid ; "*Aumône*"; 26/08/2007.
22 - Ibid ; "*Siame*"; 16/09/2007.
23 - Ibid ; "*Mosquée*" ; 02/06/2007.
24 - Ibid ; "*Le dessein*" ; 23/09/2007.
25 - Ibid ; "*Le bus*" ; 29/09/2007.

II.2.1.2. L'emprunt à l'arabe dialectal

Plus que n'importe quel auteur, le chroniqueur a tendance à emprunter de son dialecte plus que de la langue classique. De ce fait, le français local en Algérie est riche concernant les mots emprunté au dialecte qu'au classique. Cette richesse a aussi permis une variation, car l'emprunt à l'arabe dialectal provient de tous les domaines de la société (politique, économique, religieux, culturel, sportif, artistique…). Les exemples suivant le montrent bien :

- *"F'tour" :*

Dans *: "…avant ou après le «F'tour»*[26] *…".*

- *Gaïta, Tbal:*

Dans *: "…entre une «Gaïta»*[27] *bouchée et un «Tbal»*[28] *déchiré…".*

- *"Djmaâ" :*

Dans *: "…revenir à la formule ancestrale de la «Djmaâ»*[29] *mais en demandant à ses membres de s'asseoir sur des chaises…".*

- *"Beylick" :*

Dans *: "…monde de résistance est du saccage du «Beylick»*[30] *jamais perçu comme bien public…".*

- *"Chita":*

Dans *: "…des pratiques de la «Chita»*[31] *qui n'a rien à voir avec la brosse…".*

- *"Dachras" - " Ksar" - "Ghachi" - " Zetla" - " Zombrito":*

26 - Op.cit ; "*Déclare le ramadan, les élections ou toute l'Algérie*" ; 10/06/2007.
27 - Ibid ; "*On ne change pas*" ; 12/06/2007.
28 - Idem.
29 - Ibid ; "*Est-il permis de choisir un chinois comme maire* ?" ; 24/06/2007.
30 - Ibid ; "*Mécanique du mal anonyme*" ; 19/07/2007.
31 - Ibid ; "*Et une assise, une*!"; 05/08/2007.

Dans *: "…les «Dachras»*[32] *et «Ksar»*[33] *perdus sur la carte géographique et ses habitants […] «Ghachi»*[34] *[…] cette Algérie n'est pas […] le fruit d'un cocktail de «Zetla»*[35] *et de «Zombrito»*[36] *…".*

- *"Akh" - " Khaoua" :*

Dans *: "…et les autres, du «Akh»*[37] *et «Khaoua»*[38]*, tendance FLN".*

- *"Chaâbi" :*

Dans *: "…être porté par un «Chaâbi»*[39] *que par le frère du président".*

- *"Mzia" :*

Dans *: "… «Mzia»*[40]*, que le papa de la nation pense à notre place".*

- *"Meskine" :*

Dans *: "…a traversé, «Meskine»*[41] *le temps".*

- *"Barakatte" :*

Dans *: "…«Barakatte»*[42] *les dépenses. C'est des milliards".*

- *"Rojla" :*

Dans *: "…notre coté mâle dominant. La «Rojla»*[43] *".*

- *"Karkabou" - " Zorna" :*

Dans *: "…«Karkabou»*[44] *ils étaient là. La «Zorna»*[45] *elle était là".*

- *"Nif" - "Bled" :*

---

32 - Ibid ; "*L'Algérie des uns, l'Algérie des autres*"; 08/08/2007.
33 - Idem.
34 - Idem.
35 - Idem.
36 - Idem.
37 - Ibid ; "*Notre amie la planète*" ; 01/09/2007.
38 - Idem.
39 - Ibid ;
40 - Op.cit ; "*Dégénération futur*" ; 05/02/2007.
41 - Ibid; "*Palaid*"; 10/02/2007.
42 - Ibid; "*Apc, Apwi, Apn, Abcia*"; 18/02/2007.
43 - Ibid; "*Pleur"*; 10/02/2007.
44 - Ibid; "*Safgou, safgou*" ; 17/02/2007.
45 - Idem.

Dans : *"…on a un candidat qui a du «Nif»*[46] *pour le «Bled»*[47] *".*

- *"Omra" - "Hadja" :*

Dans : *"…son nom soit choisi pour une «Omra»*[48] *ou une «Hadja»*[49] *".*

- *"Horma" :*

Dans : "*…brahiiim […] tous le monde sait qu'il n'a que des filles à la maison mais c'est comme ça la «Horma»*[50] *".*

- *"Mektoub" :*

Dans : "*…qu'on inscrira dans le registre du «Mektoub»*[51] *".*

- *"Seroual" - "El marama" - "El haïk" - "El Ksa" - " El mlaya" :*

Dans : "*…les […] imaginés […] en «Seroual»*[52] *arbi […] «El marama»*[53]*, «El haïk»*[54]*, «El ksa»*[55]*, «El mlaya»*[56] *".*

- *"Houma" :*

Dans : *"…c'est le fis de «Houma»*[57]*".*

Il est très intéressant ici d'ouvrir une parenthèse pour faire état de l'existence de quelques mots empruntés tels que : "*wali*", "*rais*" et bien d'autres qui varient entre l'arabe classique et l'arabe dialectal. Ce balancement entre ces deux niveaux de la langue arabe est dû à l'opération d'emprunter causée elle-même par le contact entre ces deux variations de la même langue. Le présent cas peut s'expliquer aussi par le fait que l'une (l'arabe dialectal) n'est en vérité qu'une variété de l'autre (l'arabe classique). Nous avons vu, afin d'éviter toute répétition, que le mot emprunté ne figure qu'une seule fois

46 - Ibid ; "*Des députants*" ; 21/03/2007.
47 - Idem.
48 - Ibid. ; "*Une première*" ; 07/04/2007.
49 - Idem.
50 - Ibid. ; "*Veillé*".
51 - Ibid ; "*Mon da da*" ; 11/04/2007
52 - Ibid ; *"Dépassée*" ; 17/07/2007.
53 - Idem.
54 - Idem.
55 - Idem.
56 - Idem.
57 - Ibid, "*Pleur*"; 10/02/2007.

dans l'une de ces deux listes à laquelle nous estimons qu'il a tendance d'appartenir selon la structure de la phrase dont il fait partie, et le sens que celle-ci veut véhiculer.

II.2.1.3. l'emprunt à la langue amazighe

Issu d'une langue parlée par une minorité mais originaire en Algérie, l'emprunt à la langue amazighe n'a pu être que minime par rapport aux classes précédentes. D'où s'explique la rareté de ce type, car nous n'avons pu recueillir qu'un seul exemple :

- *"ben-ammisse"*[58] *:*

Dans : " …c'est ce qu'on appelait le recrutement *" ben ammisse*"… "

Nous tenons à faire remarquer que cet emprunt est composé en vérité de deux mots empruntés : "ben" qui veut dire "fils" emprunté à l'arabe, l'autre est emprunté au kabyle (variété de la langue amazighe) "*ammisse*" qui signifie "l'oncle paternel" donc "ben-ammisse" désigne " le fils de l'oncle paternel". Le mot français "cousin" ne peut guère véhiculer une deuxième vérité autre que celle du lien d'appartenance à la même famille. De même la forme "*ammisse*" emprunté à l'arabe "*am*" [?am], à laquelle est soudé un suffixe *"isse*" expriment la possession ne dépasse pas ce sens premier. Mais le composé à bases arabe/amazighe "*ben-ammisse*" est devenu une forme conventionnelle pour refléter -dans cet exemple- le recrutement malhonnête.

II.2.2. Les types d'emprunts

L'acte d'emprunter un mot consiste à admettre en français, tel que l'exige notre cas, un mot étranger (généralement arabe) en l'ajustant plus ou moins à la prononciation française et en l'intégrant dans son système grammatical. Ceci se fait par la dérivation, en collant au mot emprunté un affixe français, ou en le calquant dans la langue emprunteuse.

58- Ibid; "*Provisoire*"; 27/03/2007

N.B : Concernant le xénisme qui se définit comme la première étape de la transmission d'un mot à une langue étrangère et vu que l'adaptation de cet intrus dans son nouveau vocabulaire le fait perdre la qualité de xénisme puisque il devient emprunt. Le xénisme ne peut en aucun cas se manifester dans notre étude qui se base sur un corpus et son nouvel environnement linguistique, ainsi que les multiples critères d'intégration dans l'usage de la langue emprunteuse. Donc la manifestation d'un xénisme dans un corpus écrit nous semble impossible, et même s'il doit exister quelques fois il sera difficile de le distinguer de l'emprunt. De ce fait, nous avons limité ce travail à deux types d'emprunt : le xénisme qui est le troisième type se chevauche pour ne pas dire fait partie du premier type proprement dit emprunt, le second est évidemment le calque.

Nous tenons à rappeler que les critères d'intégration seront traités dans le chapitre qui suit en détails, soutenus par des exemples récoltés du corpus.

II.2.2.1. L'emprunt

Etant donné que l'emprunt est défini comme le mot voyageur transféré dans un nouveau paysage lexical plus ou moins différent de celui d'origine. Dans cette étape nous allons nous limiter aux adaptations prises telles quelles dans la langue emprunteuse sans faire recours à un affixe ou à un autre mot, autrement dit, ces deux derniers cas renvoient respectivement à l’exemple du mot dérivé à base étrangère et au mot composé dont l'un de ses éléments est un mot emprunté. Nous tenons aussi à faire remarquer que l'inutilité de la citation des exemples dans "les sources de l'emprunt" s’explique par le fait de vouloir éviter la répétition.

II.2.2.2. Le calque

Par définition le calque est un type d'emprunt qui consiste à traduire le sens par transposition littérale. Il est proposé par les opposants de l'acte d'emprunter des mots étrangers et de l'intégration de ces derniers dans leur langue afin de les remplacer par d’autres mots appartenant à celle-ci.

Le corpus que nous avons analysé est très pauvre quant à ce type d'emprunt, où nous n'avons pu repérer aucun exemple.

Le locuteur algérien exprimant en langue française a tendance à emprunter directement des mots de sa langue maternelle que de faire des calques puisque ces derniers apparaissent doublement exigeants : il faut faire recours à sa langue maternelle pour emprunter d'un côté, et chercher un équivalant qui traduira le sens d'une manière fidèle de l'autre côté. Cependant et concernant ce cas nous avons pu collecter quelques formules d'arabe dialectale intégralement traduites en langue française :

- "*Cinq dans tes yeux* "[59].
- " *Celui qui fait tomber les mots* "[60].

Ces formules, bien qu'elles ne traduisent pas parfaitement le premier sens voulu par les expressions équivalentes en arabe dialectal, elles jouent un rôle important dans la distinction entre la variante locale du français et la norme.

II.2.2.3. Emprunt d'une suite de mots

La lecture attentive du corpus nous a permis d'identifier un phénomène que nous avons classé dans la rubrique des emprunts, puisque il s'agit d'une suite de mots conventionnellement structurée et dotée d'un sens. Prises telles quelles dans la langue française, ces formules sont des expressions figées fréquemment utilisées dans la langue courante. Du fait qu'elles soient porteuses de sens, elles ne peuvent jamais être remplacées par d'autres formules françaises même si elles portent sur la même idée. Ce qui est rare vu la différence des deux cultures véhiculées par ces formules. Comme exemples de ces formules empruntées les plus utilisés, nous citons les cas suivants :

- *"Allah ghaleb*"[61] : se dit d'une situation ou nous serons incapables de faire face au destin et à la volonté de Dieu.
- " *ragda oua tmandji*"[62]: se dit pour parler d'une personne fainéante.
- *" Sobhane Allah*"[63] : reconnaître la grandeur de Dieu.

59 - Ibid; "*Bousni*",08/02/2007.
60 - Ibid; "*Roukab*", 02/03/2007.
61 - Ibid; "*Pleur"*; 10/02/2007.
62 - Ibid; "*Safgou, safgou*"; 17/02/2007.

- *" ya sattar "*[64] : C'est une prière par laquelle nous demandons la protection du Dieu.
- "*El hamdou lillah*"[65] : Se dit dans différentes situations pour remercier Dieu.
- " Moumen moussab"[66] : Se dit d'une personne qui subit une épreuve et qui doit être endurant.
- "*In cha Allah*"[67] : Ce dit en deux cas : soit pour prier Dieu de réaliser ce que nous voulons, soit pour se soumettre à la volonté de Dieu.
- "*Allahou akbar*" [68]: C'est une formule qui exprime la grandeur de Dieu.
- "*El baraka fel qlil*" [69]: Par cette formule nous demandons au gens d'être sobre (vivre avec sobriété).

II.3. La dérivation affixale

À côté de l'emprunt, la dérivation affixale est un des grands piliers de la créativité lexicale. Différemment des anciennes générations qui avaient tendance à la maîtrise du français standard et à l'application de ses règles. Les dernières générations sont enclines à la créativité. Le partisan de cette nouvelle tendance utilise la langue selon ses besoins exigés par les conditions de son vécu, qu'elles soient politique, économique, social ou encore culturel, le locuteur ne se bloque jamais. Motivé par l'immense besoin, le sujet parlant algérien exprimant en français fait recours à sa langue maternelle. Il peut aussi s'exprimer à partir d'une unité de base qui correspond à l'idée qu'il veut transmettre. L'utilisation d'une unité lexicale à laquelle il colle un affixe a comme but primordial de soutenir la base pour assurer une transformation du sens visé.

63 - Idem.
64 - Ibid; "*Des députants*"; 21/03/2007.
65 - Idem.
66 - Ibid; 18/02/2007.
67 - Ibid; 24/02/2007.
68 - Op.cit; 11/09/2007.
69 - Op.cit; 13/02007.

II.3.1. Les sources des mots dérivés

La dérivation est aussi dite néologie interne puisque les langues auparavant se sont pochées chacune sur son propre vocabulaire en essayant de créer de nouveaux dérivés. Pour concrétiser cette idée, nous allons prendre l'exemple de la création d'un contraire qui peut se faire à partir d'un adjectif, un adverbe, un nom d'Agent et bien d'autres. A ceci s'ajoute l'existence d'un autre mot qui provient d'une autre unité qui marque sémantiquement l'antonymie et qui n'a rien à avoir avec le critère d'invention des nouveaux mots. L'invention d'un contraire par le mode dérivationnel s'est rétablie en faisant fonctionner les différents préfixes qui marquent l'opposition.

Parallèlement à la créativité par dérivation se manifeste une autre opération, qui s'oppose intégralement à cette néologie interne d'un côté, et fait recours aux affixes, donc à la dérivation, pour donner une tendance française aux lexies. D'un autre côté cette opération dite néologie externe où l'emprunt subit de plus aux multiples critères d'intégrations dans l'usage de la langue emprunteuse, que nous allons traiter dans le chapitre qui suit, un autre critère dérivationnel. Ce mode de formation se base sur l'adaptation de mots d'une langue étrangère et leur intégration dans l'usage de la langue cible d'emprunt. Cette catégorie d'emprunts cibles de dérivation, se trouve au mi-chemin entre l'emprunt et la dérivation car elle tient des deux. De ce fait, ceux qui sont appelés "emprunts par dérivation" et qui font partie de l'emprunt, ou "la dérivation par emprunt" qui font partie de la dérivation référent au même phénomène. Pour éviter la répétition, nous avons opté pour la deuxième appellation ce qui vent dire que, dans notre étude, nous allons parler d'un emprunt cible de dérivation. D'ici nous considérons comme légitime la sous-catégorisation du mot dérivé selon la source de sa base.

II.3.1.1. Issu d'une base française

Dans son étude consacrée à l'analyse de " *l'emploi de la suffixation -iser, iste, isme, isation- dans la procédure néologique du français en Algérie",* Yacine DERRADJI et dans un point primordial, selon son classement, de la néologie par dérivation suffixale et son emploi par le locuteur algérien, estime la totalité des productions dérivationnelles de généralisation mon légitime et d'analogie. Ceci

s'explique selon le même chercheur par le fait que " *le locuteur procède à l'application et au respect des règles de la dérivation* suffixale *sur toute les unités lexicales qui lui sont nécessaire* "[70]. Donc le locuteur algérien utilise les catégories de suffixes selon son besoin des classes de mot bien précises. Le présent cas est concrétisé par les exemples suivants que nous avons collectés de notre corpus :

- **Le "er" pour les verbes**

  - *"démonopoliser"* [71]: ne plus réserver une chose pour son profit personnel. Economique : ouvrir la concurrence.
  - *"caricaturiser"*[72]*:* modifier l'état normale. Présenter quelqu'un ou quelque chose dans un état plus mauvais.
  - *" patriotiser"* [73]*: rendre* quelqu'un plus attaché à sa patrie.
  - *"siester"* [74]*:* se reposer après le repas de midi.
  - *" resiester* " [75]: faire la sieste une deuxième fois.

- **Le "ation" et "isation" pour le nom d'action**

  - *"la balcanisation"* [76]: reflète l'affaire balkanique. Le mot existe mais dans une forme légèrement différente "balkanisation".
  - " *rencontration*" [77]: reflète les rencontres.

- **Le "iste" pour le partisan d'un mouvement**

  - *"mondialiste"* [78]: partisan de tout ce qui est mondial.
  - *"Blairiste"* [79]*:* partisan de la politique de Toni BLAIRE.

---

70 - DERRADJI. Yacine, *L'emploi de la suffixation -iser, -iste, -isme, -isation dans la procédure néologique du français en Algérie*, in le français au Maghreb, université de Provence, 1995. P 115.
71 - Op.cit; 30/1/02007.
72 - Ibid; 11/05/2007.
73 - Ibid; 27/12/2007.
74 - Op.cit; 16/09/2007.
75 - Idem.
76 - Op.cit,31/07/2007.
77 -Op.cit ; 26/11/2007.
78 - Op.cit; 18/03/2007.

- *"janviéristes"* [80]*:* vient du mois de Janvier.
- *" FLniste"* [81]*:* partisan de le FLN.
- "*raretiste"* [82]: quelqu'un ou une qualité qui est devenu rare.
- "*bidoviliste"* [83]*:* personne qui habite dans un cartier où les abris sont construits de cabanes faites avec divers matériaux et où s'entassent des populations misérables.
- *" hommiste"* [84]: partisan de tout ce qui est humain " droit-*d'hommiste*".
- "*Novembriste"* [85]*:* se dit de quelqu'un qui a participé à la guerre de libération qui s'est déclenchée en 1 novembre 1954 : " ses médailles *de novembriste*".

❖ **Le "isme" pour le mouvement ou le parti**

- "*équilibrisme*" [86]: désigne l'équilibre.
- "*n'importequoitisme*" [87]: ce mot a comme base "n'importe quoi" il reflète l'indifférence des gens.
- "*l'autodidactisme*" [88]: une didactique établit par soit même.
- "*victimisme*" [89]: désigne les gens qui aiment jouer le rôle des victimes.
- "*Sarcozisisme*" [90]: reflète la politique de la France présenté par la personne du chef d'état SARCOZI.

79 - Op.cit; 14/06/2007.
80 - Op.cit; 15/10/2007.
81 -Op.cit; 18/02/2007.
82 -Ibid; 27/03/2007.
83 -Ibid; 10/04/2007.
84 - Op.cit; 25/10/2007.
85 - Idem.
86 -Ibid; 09/04/2007.
87 - Op.cit; 12/06/2007.
88 - Ibid; 28/06/2007.
89 - Ibid; 26/02/2007.
90 - Op.cit; 05/12/2007.

❖ **Le "eur" pour le nom d'agent**

- "reffuseur"[91] : celui qui a tendance à tout refuser sans discuter.
- "reflichisseur"[92] : une personne qui réfléchit trop.

De plus à cette liste de suffixes fortement utilisés nous avons pu repérer pas mal d'exemples liés à des préfix, à des suffixes et par fois les aux deux. À cette étape les dérivés seront classés selon la structure de leur formation :

❖ **Préfix+base**

- "re-colonisation" [93]: préfix (re) + nom d'action.
- "autohaissaient" [94]: préfix (auto) + verbe du deuxième groupe conjugué avec "ils" à l'imparfait.

❖ **Base + suffixe**

- "paysement" [95]: nom + suffixe (ment).
- "aromatiseurs" [96]: nom d'agent + suffixe (eur).
- "régionaliseurs" [97]: nom d'agent + suffixe (eur).
- "écriveurs" [98]: nom d'agent + suffixe (eur).

❖ **Préfix+base+suffixe**

- "neoconcervateur" [99] : préfix (néo) + nom + suffixe (eur).
- "désaffichage" [100]: préfix (dés) + nom + suffixe (age).

91- Op.cit; 28/03/2007.
92- Ibid; 12/06/2007.
93 - Ibid; 03/07/2007.
94 - Op.cit; 20/03/2007.
95 - Ibid; 21/07/2007.
96 - Ibid; 03/09/2007.
97 -Op.cit; 02/06/2007.
98 - Ibid; 29/07/2007.
99 - Op.cit; 21/03/2007.
100- Op.cit 13/06/2007.

II.3.1.2. Issu d'une base empruntée

À ce stade le classement des dérivés ne sera plus fait selon la catégorisation des affixes les plus utilisés, mais elle sera réalisé à savoir la langue de laquelle il a été emprunté. De ce fait, nous aurions à faire à deux classes différentes aux quelles nous allons mentionner brièvement la structure englobant le mot emprunté.

II.3.1.2.1. De l'arabe classique

Dans ce genre la base est souvent soudée à un suffixe :

- "*djihadistes*" [101] : base+suffixe.
- "*émiratisation*" [102] : base+suffixe.
- " *dinariste"* [103]: base + suffixe.

II.3.1.2.2. De l'arabe dialectal

Nous remarquons ici une rareté concernant l'emploi du préfix par rapport au suffixe :

- *"mazlotiste"* [104]: base + suffixe (iste).
- *"khobiziste*" [105]: base + suffixe (iste).
- *"hittiste"* [106]: base + suffixe (iste).

Ce qui est remarquable dans les dérivés à base arabe est la grande tendance vers une formation à partir d'une base de nom propre ; tel que :

- "Irakisation" [107]: de "Irak"
- "Maghrébinisation" [108]: de "Maghreb"

101 - Ibid; 18/03/2007.
102 - Ibid; 21/03/2007.
103 - Idem.
104 - Idem.
105 - Idem.
106 - Idem.
107 - Op.cit; 14/06/2007.

- "Kadafiste" [109]: de "Kaddafi"
- "Boumediénnisme" [110]: de "Boumedienne"
- "Benhadjiste" [111]: de "Benhadj"
- "Saddamisme" [112]: de "Saddame"
- "Benflésiste" [113]: de "Benflis"
- "Boutéflikisme" [114]: de "Bouteflika"

II.4. La composition : structures morphologique et graphique

La combinaison de mots est une des formes de la créativité lexicale. Cette juxtaposition est à l'origine de création d'une unité lexicale complexe dite ″mot composé″. Selon "Larousse dictionnaire de linguistique", la composition ″*Désigne la formation d'une unité sémantique à partir d'éléments lexicaux susceptibles d'avoir par eux-mêmes une autonomie dans la langue*″ [115].

Donc ces mots soudés l'un à l'autre peuvent exister indépendamment dans une suite de mots. De ce fait, la juxtaposition d'un mot à un affixe ne fait plus partie de la composition. En revanche, la linguistique traditionnelle définie le mot composé comme : ″*… une unité lexicale formée soit par association de deux lexèmes, soit par adjonction d'un préfixe à une base lexicale*″[116]. Cette définition empruntée à MOUNIN s'oppose à celle que propose la nouvelle tendance qui se forge au tour de la deuxième formation, car les linguistes contemporains ont toujours tendance à : ″*Considérer comme composées que les unités formées de deux lexèmes pouvant figurer de façon autonome dans des phrases ce qui exclut les formes à préfixes…*″[117].

---

108 - Ibid; 24/03/2007.
109 - Idem.
110 - Ibid; 25/01/2007.
111 - Ibid ; 18/04/2007.
112 - Ibid ; 21/04/2007.
113 - Ibid ; 31/10/2007.
114 - Ibid ; 22/10/2007.
115 - DUBOIS.J et al, *Larousse dictionnaire de linguistique*, Paris, 1999.P 106.
116 - MUONIN Georges, *Dictionnaire de la linguistique*, 2eme édition, 2004, P 77.
117 - Idem.

Par ailleurs, les formes dérivationnelles qu'elles portent le nom dérivation ou non, sont opposées, selon quelques linguistes, à la composition. Cette contradiction est l'une des raisons qui ont exigé que la composition ne soit distribuer ni dans la classe des mots empruntés ; ni encore dans celle des dérivés. La manifestation de la dérivation dans un mot composé (préfixe + base1 + base2 / base1 + base2 + suffixe) ; ou de l'emprunt dans cette même classe (base fr + base ar / base ar + base fr / base ar + base ar), ne peut que multiplier les formes sous lesquels se manifeste le mode de composition.

II.4.1. La morphologie du mot composé

Totalement différent au mot simple, qui s'unit avec d'autres dans un syntagme et se sépare dans un autre. Un mot composé doit se reproduire tel quel, en bloc, dans les différentes utilisations. Il doit garder une morphologie stable. Ce qui veut dire que les éléments du composé doivent préserver leur distribution qu'ils soient tirés de la même langue ou non. Autrement dit, les composants du mot complexe ont une distribution stricte et la moindre transformation morphologique va causer inévitablement un changement intégral au niveau sémantique. De ce fait, nous avons estimé d'une grande importance le classement des mots composés selon l'origine de leurs composants et la distribution de ces derniers au sein du composé.

Nous avons pu constater plusieurs alliances vu l'origine de chaque base ainsi que leur distribution au sein du composé. Les cas assez représentatifs de la composition sont fournis par les exemples qui suivent :

II.4.1.1. La composition à bases empruntées

Concernant cette formation des mots nous n'avons pu recueillir qu'un seul exemple "*ben-ammisse"* ou les deux composants sont empruntés. L'un à l'arabe l'autre à la langue amazighe. L'assemblage de ces deux éléments sous cette distribution (base arabe + base amazighe) sert à refléter une réalité crue de la société Algérienne. Et que chacun de ces mots ne peut la traduire seul, ou en se combinant avec un autre mot quelconque.

I.4.1.2. La composition à bases mixtes

Plus fréquente que la première mais toujours rare (pour ce qui est de notre corpus). Le mot composé d'une base française liée à une base empruntée (ainsi distribuées ou dans l'état inverse) se concrétise à travers les exemples suivent :

- "*bnéouiouiste*" : (base ar + base fr dérivée).
- " *harraga-type*" : (base ar + base fr).

Donc le mot composé peut être entièrement empruntée ou encore réalisé par l'alliance de deux mots appartenant à des différentes langues.

II.4.1.3. Composition à bases françaises

De plus au transfert d'un sens voulu, qui reflète une image du vécu de tous les jours. Cette forme joue un rôle primordial dans l'enrichissement du vocabulaire français. Car le mot qui a comme composants deux unités d'origine française aura peut-être plus de chance d'être adapté dans le lexique de cette langue. Les exemples qui puissent témoigner de ce cas sont :

- *"Alter-mondialistes"*[118]
- "*ânebitude*"[119]

"*La composition est le procédé qui consiste à former un mot en assemblant deux ou plusieurs mots*"[120]. De notre corpus nous avons pu de même collecter des mots qui se composent de plus de deux bases :

- "*historicopoliticotactique"*[121] : ce cas de composition de trois bases soudées l'une à l'autre est rarement utilisée.

118 - Op.cit ; 18/03/2007.
119 - Op.cit ; 24/05/2007.
120- LEHMANN.A, MARTIN-BERTHET.F, *introduction à la lexicologie : sémantique et morphologie*, édition NATHAN, 2002, P 167.
121 - Op.cit; 22/02/2007.

- des analyses "*tecnico-tactico-footbalistico-politiques*"[122] : aussi rare que la précédente et même trop exagérée. Dans cet exemple les quatre mots qui forment un seul composé sont liés l'un à l'autre par des traits d'unions.

II.4.2. Les marques graphiques dans un mot composé

La composition peut être définie comme la juxtaposition de deux éléments qui peuvent apparaître ailleurs à l'état libre. Ceci dit, la combinaison se manifeste aussi sur le plan graphique, car le rédacteur de la chronique, puisqu'il s'agit d'un corpus écrit, donne une grande importance aux marques graphiques qui facilitent la désignation du mot composé d'un mot simple et surtout d'un syntagme. Cette alliance s'établit en soudant les composants l'un à l'autre, en les attachant par un trait d'union, ou encore par la troncation de la première base.

II.4.2.1. La soudure

C'est un moyen qui sert à unifier les éléments du mot composé pour former une unité graphique ininterrompue. Cette fusion graphique de deux termes est caractérisée par le critère d'inséparabilité, car il est systématiquement impossible d'intégrer un mot intrus à l'intérieur d'une unité lexicale composée. En revanche, la dérivation suffixale -surtout- est possible et même parfois préférable afin de donner une nouvelle catégorie grammaticale au nouveau mot, chose qui se forge dans l'exemple qui suit :

- "*bnéouiouistes*" obtenu de la combinaison de "*bné"* "oui" aux quels est soudé un suffixe. C'est la seule unité composée dont les éléments sont pris tel quels et soudés l'un à l'autre. Ce qui est remarquable dans cet exemple est que la combinaison est réalisée entre trois bases dont la deuxième et la dernière sont les mêmes. Cette répétition est -peut être- due à l'intention d'affirmer le sens voulu transmettre.

122 - Ibid; 30/05/2007.

II.4.2.2. Le trait d'union

Plus que toute autre marque graphique reliant les éléments du mot composé, le trait d'union :

> "*Est par excellence la marque de la composition, traduisant dans la graphie à la fois l'autonomie de chacun des composants et le bien étroit qui les unit. La tradition réserve d'ailleurs le terme " mot composé " aux mots à trait d'union et parle de "locution" ou "expression" en l'absence de lien graphique*"[123].

Donc le trait d'union se considère comme le signe graphique le plus distinctif pour le mot composé.

- " *Ben-ammisse* "[124].
- " *Harraga-type* "[125].
- *" Alter-mondialiste "*[126].
- *" Hors-hydrocarbures "*[127].
- *" Pouvoirs-faire"*[128]
- " *Droits-d'homiste "*[129]

II.4.2.3. La troncation

Ce caractère se manifeste le plus souvent quand t'il s'agit d'une composition savante, mais dans notre cas le recours à la troncation ne peut-être autre qu'une simple imitation pour former un mot composé tel que dans :

123- LEHMANN Allies / MARTHIN-BERTHET, Op.cit p 170.
124- Op.cit; 26/03/2007.
125- Op.cit; 28/01/2007.
126- Ibid; 18/03/2007.
127- Ibid, 23/04/2007.
128- Ibid; 16/05/2007.
129- Ibid; 25/10/2007.

- " *Popudégueulase* "[130] de population et dégelasse.
- " *Ânebitude"*[131] de âne et habitude, dans cet exemple la troncation -contrairement à la convention orthographique- s'est appliquée sur la deuxième base. Il est indispensable de noter ici que la troncation peut induire une ambiguïté, qui ne peut-être éclairée sauf si nous avons pu désigner la frontière qui sépare les deux composants.

Concernant toujours les mots où la première base est -parfois- une unité comportant un "o" la troncation s'exerce sur la syllabe qui suit le "o". Cette voyelle dite de transition, sert habituellement à relier les deux éléments du mot composé tel que le montrent les exemples suivants :

- "*Automodibiliste"*[132]
- *"Historicopoliticotactique*"[133]

Donc la troncation qu'elle se serve de la voyelle de transition ou pas, elle sert de sa part à assurer la soudure des composants. Or nous avons pu récolter d'autres formes compositionnelles où la première base tronquée est reliée à la seconde par la voyelle de transition ainsi que par un trait d'union :

- *"Militairo-pétrolière"*[134]
- *"La naphto-dépendance*"[135]

Pour conclure, il est à signaler que cette multiplicité dans l'utilisation des marques graphiques à comme première cause que ses nouvelles formes sont crées par des personnes non spécialisés.

130- Op.cit; 09/09/2007.
131- Ibid; 24/05/2007.
132- Idem.
133- Ibid; 20/03/2007.
134- Ibid; 22/02/2007.
135- Op.cit; 21/03/2007.

Donc, que se soit pour la composition ou pour les autres formes de la créativité lexicale, le chroniqueur fait recours à la généralisation car en s'appuyant sur les contraintes de structuration les plus fréquentes. Ce dernier donne naissance à de nouvelles unités qui transmises des nouvelles réalités.

TROISIEME CHAPITRE
LES CRITERES D'INTEGRATION
ET LES FORMES PRODUCTIFS DE NOUVEAUX MOTS

Certes, le but majeur de la création d'un nouveau mot est le transfert d'une réalité ; mais il y a une autre fin qui n'est pas moins importante que le premier objectif. Il s'agit de la volonté d'être (le mot) admis dans le lexique cible de cette innovation. Pour l'être il est strictement indispensable de s'adapter aux différentes contraintes de structuration (phonologique, orthographique, morphologique, syntaxique, sémantique) propres à la langue française. Afin qu'il soit intégré, l'emprunt ou le mot réalisé par un des autres procédés à partir d'un mot étranger doit avoir une structure interne (morphologie) plus ou moins semblable à celle du mot français. De même sa combinaison avec les autres éléments et sa distribution au sein de l'énoncé doivent être fideles aux règles syntaxiques du français.

L'adaptation d'une lexie récemment créée, que se soit par emprunt, dérivation ou composition, se fait selon les différents critères d'intégration et à savoir les multiples niveaux d'acceptabilité exigés par contraintes de structuration de la langue cible de création. Ces derniers jouent un rôle primordial dans l'adaptation des nouvelles lexies, car ils indiquent le degré de normativité des entrées. Ceci dit, il est à noter qu'au long de cette phase du travail, l'emprunt emportera une partie importante, chose qui est tout à fait légitime ; vu que les systèmes d'intégration s'appliquent uniquement sur le mot étranger à la langue emprunteuse. Donc dans les différents critères d'intégration que nous allons aborder ; l'emprunt sera le dominant même quand il s'agit d'une autre forme de création. Pour plus d'explication, nous citrons à titre d'exemple la dérivation qui peut se forger à partir d'une base empruntée où la composition joignant deux lexies qui peuvent être (une d'entre elles ou les deux à la fois) empruntées. A vrais dire, c'est le fait que l'emprunt se manifeste comme l'unité de base dans la première formation et comme l'un ou les deux composants du mot complexe qui fait que ces deux modes de création seront concernés par l'intégration dans l'usage de la langue d'arrivée.

L'opération d'emprunter un mot est dans la plus part de temps, suivie par une adaptation dans son nouvel paysage linguistique. Et vue que ce type de créativité correspond à la transmission d’un mot (à part le calque) à une langue étrangère, la nouvelle lexie ne sera admise sauf si elle est adaptée dans l’usage de cette langue va se

varier selon différents critères d'intégration (phonologique graphique, morphologique, syntaxique et sémantique), qui dominent l'usage de la langue d'accueil.

III.1. L'intégration phonologique

Compte rendu de la nature écrite de notre corpus, la prononciation n'a pas un grand effet sur le degré d'intégration dans le système phonologique de la langue française. Celui pouvait être un point décisif s'il s'agissait d'un corpus à dominance orale. Ce critère nous semble plus pertinent en ce qui concerne l'emprunt. Vu que ce dernier fut transféré d'un système phonologique à un autre totalement différent dans notre cas.

Ce qui marque l'emprunt est sa puissance de conserver les traits phonologique de la langue d'origine. C'est pourquoi nous remarquons une différence au niveau de l'intégration phonique des mots empruntés qui se distribuent, selon Ambroise QUEFFELEC, en trois classes.

A- Nous commençons par le niveau le plus accessible à l'intégration. Cette classe d'emprunt est marquée par une intégration totale des nouvelles entrées dans le système phonologique de la langue emprunteuse. Du point de vue de la lexicologie traditionnelle ; ce type d'intégration [selon le même auteur] est pour but de "*différencier mots naturalisé (dont la forme sonore respecterait le système de la langue emprunteuse) et simples citations (conservant phonétiquement les trait de la langue d'origine)*"[1]. Donc dans cette classe nous avons à faire à un premier groupe d'emprunts, dont le système phonologique et phonétique est conformément respecté par les mots adaptés grâce à la disposition de la phonologie française de tous les phonèmes de ces emprunts.tel que dans : "*wali*", "*bled*", "*meskine*", "*gallal*", "*zatla*", "*ksa*", "*mlaya*", "*chorba*" et "*gouffa*". Ce dernier mot désignant un panier pour transporter les marchandises, est à la fois conforme et transgressant non pas au système phonologique français mais par rapport aux lecteurs. Car le son [g] utilisé dans tous le territoire algérien n'est pas fréquent dans le nord

1-. QUEFFELEC. Ambroise, *Des migrateurs en quête d'intégration : les emprunts dans les français d'Afrique*. P 2/9.

central (Alger et voisinage) où il est remplacé par le phonème [q]. Prenant en compte que l'auteur de la chronique de laquelle nous avons tiré cet exemple est de l'ouest où les habitants de la région utilisent le phonème [g]. Ceci fait de l'emprunt "*gouffa*" un mot phonétiquement conforme à la langue d'accueille ainsi qu'à celle d'origine. En effet, l'existence d'un nombre important de mots empruntés où la structure phonique de la langue d'origine est conforme à celle de la langue emprunteuse, celle-ci était un point de vue partagé par les différents spécialistes qui ont mené des recherches sur l'intégration phonique de l'emprunt, et ce, que se soit pour la lexicologie traditionnelle ou pour les réflexions récentes. Donc le degré d'intégration phonologique est toujours un critère décisif concernant la classification de l'emprunt.

En revanche, et dans une tentation de rapprocher l'entrée de son nouveau paysage lexicographique (puisqu'il s'agit d'un corpus écrit) et vu que le système français ne dispose pas des graphies équivalentes à ceux de la langue arabes. Le chroniqueur a tendance à respecter le système de la langue d'arrivée qui se fait au détriment de celui de la langue du départ. Dans "*rokia*", "*wakf*", "*kassaman*", "*karkabou*", le son [q] est transcrit à l'aide du phonème français [k] considéré comme le plus proche du phonème arabe voulu présenter. De même dans les mots "*akh*", "*khalifasisation*", "*khaoua*", "*khobziste*" le son arabe [x] est orthographié par "*kh*", également pour le son [?] car les exemples qui suivent, nous allons voir comment un même phonème sera transcrit sous deux formes totalement différentes :

- *"maarifa" : [ma?rifa].*
- *"chaâbi" : [ʃ a?bi].*
- *"djmaâ" : [ʃ ma?a].*
- *"maalich" : [ma?liʃ].*
- *"bida'a" : [bid?a].*

N.B: Il est très intéressant de faire apparaître le fait assez important de la nature écrite de notre corpus qui n’aide pas vraiment à identifier la différence entre les phonèmes arabes et ceux du français qui se transcrivent en utilisant les même signe graphiques

Dans ces exemples que nous venons juste de mentionner le son [?] est transcrit pare les graphies a / â. Cependant et dans les exemples qui suivent le son [?] n'est pas concrétisé graphiquement, car les emprunts suivants commencent par la voyelle qui suit le son [?]. Or la prononciation de ce dernier pour un natif est la même puisqu'il est conscient que la phonétique de la langue française ne dispose pas de ce phonème :

- *"ben ammisse" : [ben ?amis].*
- *"omra" : [? omra].*
- *"alaoui"[? Laµ].*

Les graphies [?] et [q] sont eux même empruntées d'une étude de Driss GAADI intitulée *"le français au Maroc : l'emprunt à l'arabe et les processus d'intégration*". Ces deux graphies [?] et [q] et dans une tentation de franciser les emprunts sont remplacés par d'autres (le [?] par un [a] et le [q] par un [k].Comme nous venons de le mentionner plus haut dans la classe précédente.

Parallèlement il y a deux autres phonèmes arabes qui n'existent pas en langue française et que cette dernière les transcrit en mettant à la place un [h] muet pour deux phonèmes différents. Le présent cas, nous pouvons le constater dans les exemples suivants :

❖ Pour le premier phonème

- " *harraga":* [*/araga*].
- *"hchouma":* [/*∫uma*].
- *"hogra": [/ogra].*
- *"hittiste" : [/itist].*
- *" houma" : [/uma].*

❖ Pour le second phonème

- *" chouhada" : [ʃu\ada].*
- *"modjahidime" : [muʒa\idin].*
- *"hadda" : [\ada].*
- *"ijtihad" : [iʒti\ad].*
- *" Allah" : [ala\].*
- *"harwala" : [\arwala].*

Donc les emprunts qui dominent ce type d'intégration (dans cette classe) sont soit simples et leurs phonèmes ne dépassent pas ceux du système phonologique français ; soit ce dernier remplace les sons étrangers dans les emprunts porteurs des marques phoniques originaires par ses propres phonèmes estimés plus ou moins équivalents. De ce fait, cette classe est caractérisée par l'intégration totale, car nous avons remarqué une forte tendance à s'adapter à 'une transcription proche de celle du système du français standard.

B- La deuxième classe quant à elle est spécifiée par l'indépendance totale de la forme sonore des emprunts par rapport à la phonologie de la langue d'accueil. Car ces derniers restent fideles au système phonologique de la langue du départ. Cette fidélité est rétablit par la conservation de la forme sonore originale, malgré que la phonologie française dispose des phonèmes plus ou moins équivalents. Le cas assez présentatif de cette classe de mots adaptés dans leurs formes sonores ; est celui du phonème [q] qui ne s'est manifester que deux fois dans notre corpus dans : "*qlil", "sadaqa*". L'emploi rare de cette graphie est du, peut être, à la haute fréquence du [k] présentatif dans la phonologie française du "k", "q" et par fois du "c". Donc le rédacteur de la chronique qui n'est pas spécialisé et vu qu'il s'adresse à un publique non spécialisé également a tendance à se faire servir du [k] plutôt que du [q] puisque la première lecture de l'emprunt est souvent irrespectueuse (le "k" et le "q" pour rester avec le même exemple se prononcent [k]).Pour en finir avec cette classe, nous pouvons dire que l'emploi absolu des représentations phoniques est restreint et même très rare.

C- La troisième classe se caractérise essentiellement par un chevauchement partiel entre la phonologie du vocabulaire original et celle de la langue d'accueil. L'observation assez soigneuse du corpus, nous a permit de tirer un résultat plus ou moins applicable sur les phonèmes étrangers au système phonologique de la langue emprunteuse. Nous allons commencer par un exemple ou s'exerce le phénomène de la double variante de prononciation, l'une est arabe l'autre et française. Réalisées par le [q] pour la première et le [k] concernant la seconde à travers laquelle le rédacteur tend à la francisation des mots empruntés à fin de rapprocher la variante locale du français dit de référence tel que dans *"karkabou"*, *"kibla"*, or que le phonème [q] risque de ne pas être employé. Cependant le phonème [x] ne s'est jamais manifesté au moins dans notre corpus sous cette forme graphique, mais en l'orthographiant par fois avec un *"kh"* comme est le cas de "*khaoua*" [xawa], "*khoubziste*" [xubzist], "*akh*" [ax] et "*takhti"* [taxti]. Dans d'autre cas il est orthographié par un "k" du quel nous n'avons pas trouvé d'exemple auquel se référer. Il est à noter que ces deux transcriptions distinctes sont exigées dans la plus part du temps par une incertitude concernant la graphie conforme au phonème arabe. Cette incertitude est concrétisée par le mot "*chekhchouka"* ou le phonème [x] est orthographié une fois par un "k" et dans l'autre par "kh" ce qui peut provoquer une insécurité linguistique chez le locuteur non natif.

III.2. Intégration graphique

Etroitement lié au critère phonologique et décrit comme une concrétisation de ce dernier. Le critère de l'intégration graphique tire son importance de la nature écrite du corpus et représente un facteur si importent. Cependant le rapprochement entre ces critères n'est guère une répétition, car arrivant à ce stade nous nous intéressant à la graphie par la quelle est transcrit le phonème.

Pris comme l'unité de base sur laquelle se forge tout critère d'intégration, l'emprunt soulève un autre point problématique, celui de la transcription des phonèmes. Les mots voyageur au long de leur déplacement vont avoir des nouvelles graphies qui peuvent être plus ou moins conformes à celles de la langue du départ. Un tel cas s'établit lorsque la langue d'arrivée fait recours à un code complètement ou partiellement commun que celle du départ. La présente situation est semblable à celle des langues

européennes entre elles ou avec les langues anglo-saxonnes qui n'exigent dans la plupart du temps aucun changement de la forme graphique du mot emprunté.

Cependant, il y a des situations ou le témoignage de la forme sonore du mot emprunté ne peut jamais se manifester dans la langue d'accueil. Chose qui est due souvent au fait que ces langues utilisent des systèmes de codage graphique qui n'ont aucun rapport. Ainsi est le cas entre l'arabe et le français où la mémoire de l'emprunt joue un rôle très restreint qui se limite au dispositif du système graphique de la langue française. C'est la raison pour laquelle le rédacteur du français local se trouve dans l'obligation d'assimiler quelques sons qui lui paraient proches. Citons ici l'exemple du "h"- motionné plus haut- utilisé pour refléter deux phonèmes si différents tel que dans " *harraga" :* [*/araga*] et *"ijtihad" : [iʒti\ad]*. Ce retour en arrière nous mène aussi à évoquer d'autres exemples qui dévoilent le manque d'une systématicité des graphies utilisés dans notre corpus. (Différemment au premier cas ou les deux langues appartiennent à la même famille, donc elles ont le même système graphique ce qui fait du transfert du mot une opération simple. Le mot voyageur entre deux langues qui ont un système graphique commun est intégralement respectée ou l'égerment modifiée, en revanche le recourt à multiples L'adoption de multiples formes graphiques reflète l'instabilité de la forme graphique causée par une immense frontière entre les systèmes graphiques du français et de l'arabe. De même, nous avons pu remarquer dans les transcriptions diverses une certaine convention sur une, deux et parfois même trois transcriptions plus ou moins proches de la forme graphique et phonologique du mot emprunté. La possibilité d'être transcrit par plusieurs formes graphiques était traité dans une recherche menée sur la pratique graphique de la presse algérienne de langue française vis-à-vis des emprunts. Dans son étude MORSLY constat que cette pratique graphique : "*semble caractérisé par un manque de systématicité et une hésitation impressionniste commandé par le libre-arbitre des journalistes"*[2]. Autrement dit, lors d'emprunter un nouveau mot le journaliste algérien (chroniqueur dans notre cas) fait appel a son imaginaire graphique pour transcrire les graphèmes propres à l'arabe. Ces improvisations peuvent

2-Ibid;P 4/9.

témoigner ou non la forme première, de se fait satisfaire ou non les lecteurs qui peuvent de leur part proposer d'autre transcriptions.

Nous avons vu qu'il est préférable d'évoquer indépendamment chaque graphème et ses variantes :

- Nous allons entamer cette distribution par le phonème [w] qui se transcrit par le graphème "w" dans : "*Fatwa*", "*Mouwahidine*"," *wakfs"*," *harwala"*, "*wali"*, *"E-dawla*". D'un autre côté il est orthographié par "ou" dans : *"Doula*", *"Seroual*", "*taraouih"*, "*oualis*".
- Egalement pour le phonème [q] qui se manifestes sous deux formes graphiques : le "k" *dans :"wakf", "Rokia","kamis*" et le "q" même dans : *"qlil" et "sadaqua",*
- De sa part le son [ʒ] se présente sous deux formes l'une est simple "j" proche de celle du système graphique du français tel que dans : *"rojla", "jellaba", "jelbab","ijtihad"*. L'autre marque l'empreinte arabe et que les rédacteurs l'orthographient avec l'amalgame "dj" : "*hadj","Djemaa", "djihadistes"*.
- Malgré la disposition du système graphique français d'un équivalent ; le son [r] est orthographié par "gh" dans les mots qui suivent : "*ghaleb", "ghachi*", *"ghaita", "ghazouet"*.
- Très fréquent dans les emprunts à l'arabe le [x] est orthographié dans la plus part du temps par le "kh" comme dans :*"khaoua" et "khalifasisation*". Tellement qu'elle est rare la présentation graphique du phonème [x]par le [k] est considérée comme une faute d'impression.
- Le son [?] prend deux formes graphiques "a", "â".Ces deux dernières sont loin de transmettre la première forme sonore ; mais elles sont devenu des conventions : *"ain", "aid", "bida'a", "maarifa", "aarbi", "amama",*

"aabaya", *"alaoui*" pour la première forme ; et *"chaâbi"*, *"moubayaâ"*, *"djemaâ"* concernent la seconde.

- Par une graphie conforme à celle du français "ou" où par le "u" même (forme que nous n'avons pas pu détecter dans notre corpus), est transcrit le son [u] : *"Oumma"*, *"Mektoub"*, *"houkouma"*, *"mounadilines"*, *"karkabou"*, *"ftour"*, *"shour"*, *"houma*".

Cette instabilité de l'orthographe d'après Driss GAADI est une suite logique d'une tendance à la francisation des graphies des emprunts à l'arabe à fin de les intégrer dans le français local.

Il faut noter également la part assez importante de la dérivation par emprunt dans tous les domaines d'intégration, puisqu'elle est en relation très solide avec l'emprunt. Donc elle est sensible à tout ce qui provoque des changements sur ce dernier. De notre part ; nous allons faire allusion à ces modifications par la concrétisation des exemples recueillis de notre corpus.

III.3. Intégration morphologique

Ce critère est connu comme le type d'intégration le plus pertinent puisqu'il se manifeste sur plusieurs niveaux et joue un rôle important dans l'intégration des emprunts dans l'usage de la variante du français en Algérie.

Du point de vue de la linguistique moderne ; le terme de morphologie a deux acceptions principales. La présente subdivision fait de cette étude soit une description des règles qui régissent la structure interne des mots. C'est-à-dire, les règles de combinaison entre les morphèmes racines pour constituer des mots par l'affixation. Ainsi elle s'intéresse à la description des formes diverses que prennent ces mots selon la catégorie de nombre, de genre et autres. Soit une description à la fois des règles de la structure interne des mots et celles qui régissent la combinaison des syntagmes. En ce qui nous concerne, et dans une tentation de séparer le critère morphologue de celui de la syntaxe, qui s'intègre dans la deuxième catégorie, nous avons opté pour la première définition.

Ceci signifie que l'analyse va se limiter au genre, nombre et à la dérivation notamment celle qui se base sur un mot emprunté. Donc ces facteurs engendrés par le critère morphologique de l'intégration jouent un rôle à double intérêt puisqu'ils tentent à réserver la première forme du mot voyageur en même temps, ils essayent de l'adapter aux règles de la langue d'arrivée :

III.3.1. Le genre

En empruntant un mot, la langue d'accueille fait appelle au genre de la langue d'origine. Cette fidélité est expliquée en détails dans une étude consacrée aux critères d'intégration de l'emprunt intitulée "*Des migrants en quête d'intégration : les emprunts dans les français d'Afrique* " menée par Ambroise QUEFFEIEC qui affirme que : "*Pour le genre, l'emprunt est doté d'une mémoire forte puisqu'il conserve généralement son genre d'origine*"[3]. Cette conservation du genre d'origine est renforcée par la détermination qui se fait relativement à la langue de départ de l'emprunt. Cette même vision est partagée par SMAALI qui assure que, pour les emprunts à l'arabe du français de l'Algérie, "*le déterminant varie en fonction de la classe masculin/ féminin à laquelle appartient le lexème en arabe*"[4]. Ce qui veut dire que les marques du genre qui caractérisent l'emprunt à l'arabe sont conformes au système orthographique de la langue française. Une idée fortement soutenu par le chercheur marocain GAADI qui marque la même conformité de l'emprunt à son genre emprunté lui-même de la langue source tel que dans :

- *"La baladia"* : conseil municipal élu pour diriger les affaires d'une ville ou une commune. Synonyme : la mairie.
- *"La dachra*" : un petit village.
- *"Un souk*" : un marché populaire.
- *"Le f'tour"* : ce que nous mangeons après avoir jeûné pendant toute la journée. Le jeûne ; c'est généralement durant le mois de ramadhan.

3- Ibid; P 1/9.
4- Idem.

- *"La janaza"* : ensembles de protocoles que nous devons suivre lors du décès d'une personne.
- *"L'adhan"e* : appelle verbale par lequel nous déclarons le temps de la prière.
- *"La kibla"* : la direction vers laquelle les musellements se dirigent pour faire leur prière.

Cependant, A.QUEFFELEC et dans la même étude fait allusion, en se basant sur une recherche de GAADI réservée au français local au Maroc, à l'existence d'une certaine dualité dans le genre. Le présent cas nous l'avons rencontré une seule fois dans deux exemples disposés dans notre corpus. Bien que ces mots emprunts sont issues de l'arabe classique ; la deuxième forme est plus utilisée en arabe dialectal. Ces deux mots "hadj" [/aʒ] et "hadja" [/aʒa] dans leur diversité de genre visent la même réalité "le pèlerinage". Il faut noter que la deuxième lexie ne vise pas "la pèlerine" (la femme qui fait un pèlerinage) qui a la même forme graphique, car ce mot vise le "*voyage* qu'une personne *fidèle fait à un lieu saint pour des motifs religieux et dans un esprit de dévotion*"[5]. Ce sens est exercé clairement par la structure dont nous avons tiré notre exemple : *"… son nom sera choisit pour une Omra ou une hadja offerte…".*

Ceci dit et misons à part cette acception ; les mots empruntés ont été toujours strictement fideles à leurs genres invariables que se soit dans la langue du départ ou dans celle d'arrivée.

III.3.2. Le nombre

Lors de la collection des mots empruntés nous avons remarqué deux façons que les auteurs des chroniques utilisent dans leurs écrits pour marquer le pluriel des mots emprunté :

5- DEBOVE . Josette Rey , Alain Rey, *LE ROBERT (dictionnaire de langue*), Paris, 1993,P1821.

La première garde la marque arabe qui apparaît, contrairement à la marque française, phonétiquement et graphiquement, elle est généralement soutenue par la détermination souvent française comme dans :

- *Moudjahid* - [muʒa\id] *des moudjahidine* - [muʒa\idin].
- *chahid* - [ʃa\id] *les chouhada* - [ʃu\ada].
- *Moumen* - [mumen] *les moumnine* - [mumnin].

La deuxième se conforme à la marque du système français qui se résume tout simplement dans l'ajout du "s". Sans chercher le pluriel dans la langue originale, le rédacteur préfère le respect de la variété morphologique française même quand il s'agit d'un mot emprunté dans une tentation de franciser ces emprunts :

- *Un chèche* - [ʃɛʃe] *des chéches* - [ʃɛʃe]
- *La fatwa* - [fatwa] *les fatwas* - [fatwa]
- *Un jeune harraga* - [/araga] *les harragas* - [/araga]

Cependant il y a des mots ou la marque du pluriel en arabe est très forte mais ceci n'a pas empêché qu'ils bénéficient de la marque française du pluriel. Ces mots ont généralement plus d'une variante au pluriel. Le présent cas nous pouvons le constater dans les exemples qui suivent :

- *la mouhafada* *les mouhafadas* *les mouhafadat (s)*
- *une chouafa* *des chouafas* *des chouafat (s)*

<u>N.B</u> : Nous tenons à noter ici que la deuxième forme du pluriel n'est pas disposée dans notre corpus.

Donc et comme l'explique Y.DARRADJI à ce niveau l' *"emprunt est doublement caractérisé par les marques des deux systèmes linguistiques, ce qui veut dire que l'emprunt reçoit les*

marques du pluriel arabe avec "facultativement" la marque "s" du pluriel français"[6]. Ceci dit et prenons en compte que l'emprunt est un conservateur des différentes marques empruntées elles même de la langue d'origine, l'ajout du "s" dans des cas pareils est considéré comme une faute puisque le mot cible de cette adjonction est déjà au pluriel.

Pour conclure nous pouvons résumes tous ce que nous venons de dire en classant les différentes formes possibles du pluriel dans le tableau suivant emprunté lui-même à A.QUEFFELEC. Dans ce tableau nous mentionnerons les trois formes possibles ; sous lesquelles peut se manifester un emprunt au pluriel. Nous tenons à faire remarque que -dans ce tableau- les structures tirées de notre corpus seront soulignées.

	Les+plur.ar.	Les+plur.fr.	Les+plur.ar.+plur.fr.
Wilaya	Wilay-ate	Wilaya-s	Wilay-ate-s
Moudjahid	Moudjahid-ine	Moujahid-s	Moudjahid-ine-s
Ksar	ksour	Ksar-s	Ksour-s
Fatwa	Fatw-ate	Fatwa-s	Fatw-ate-s
Chahid	Chouhada	Chahid-s	Chouhada-s

III.3.3. Les intégrations dérivationnelles

Ce point qui traite la manière de l'intégration dérivationnelle aurait peut être du se situer dans le chapitre précédent ; puisque il se consacre à la typologie. C'est la remarque que nous nous sommes fait au début. Mais une fois arrivé à un point plus profond de cette analyse nous nous sommes rendu compte qu'il ne s'agit plus d'un travail superficiel comme a été le cas dans le chapitre précédent. A cette étape nous nous interrogeons sur la manière dont les lexies sont formées et sur les critères qui régissent les formations des nouvelles lexies.

6- DARRADJI . Yacine, *Le français en Algérie : langue emprunteuse et empruntée*. P4/9.

Nous faisons ici remarquer qu'une autre forme de l'intégration dérivationnelle se manifeste au niveau d'une intégration sémantique. Celui-ci prend en compte le nouveau sens du mot crée plutôt que de sa forme morphologique.

Avant d'aborder ces deux figures de l'emploi de la création dérivationnelle (au niveau morphologique). Nous nous sommes retrouvés dans l'obligation de faire allusion du point distinctif entre ces deux manières de faire qui transgressent les règles de la dérivation de la langue française. du fait que ces deux notions n'ont été pas traitées dans le chapitre précédent ; nous allons faire un éclat théorique pour décrire ces types d'emploi. L'absence de ces derniers s'explique par le fait qu'ils ne font pas partie de la typologie, mais ils sont deux caractères qu'engendre cette dernière. Le rapprochement entre la généralisation et l'analogie est réalisé par le fait que chacune d'entre elles correspond à l'application de la même partie (l'affixation). Dans son étude mentionnée plus haut, Yacine DERRADJI a fait allusion à ce rapprochement sans le déclarer clairement. Le chercheur a assemblé les deux figures dans le même titre, comme trais de l'emploi du locuteur algérien de la dérivation suffixale, mais il les a entamés indépendamment l'une de l'autre. Il est à noter qu'il a utilisé presque une seule liste d'exemple pour les deux trais. Ce cas peut fortement se produire dans notre travail mais nous allons essayer de consacrer à chaque type une liste d'exemples différente à celle de l'autre

III.3.3.1. La généralisation

La généralisation nous semble la plus simple, donc elle peut servir d'introduction pour le deuxième trait. Car la dite "néologie par conversion" ; qui se fond sur les règles de la dérivation affixale appliquées sur des mots pour avoir de nouvelles lexies dans une catégorie grammaticale bien déterminée, donc le phénomène auquel correspond la généralisation est plus général que celui du deuxième type d'intégration dérivationnelle et parfois même englobant. Le simple passage d'une classe grammaticale à une autre est estimé par la majorité des linguistes comme utilisation fautive ; il est même très souvent opposé à la norme. Puisque le locuteur utilise irrégulièrement les règles régulières de cette dernière. Donc la généralisation et le trait qui domine le transfert grammatical qui s'oppose au transfert sémantique, forment tous les deux la dérivation impropre. De ce

fait, il ne faut jamais confondre entre un type de la créativité dérivationnelle et un trais d'une figure de ce type.

Généralement et en s'appuyant sur la définition du dictionnaire linguistique nous pouvons dire qu' "*il y a généralisation lorsqu'un ensemble de règles portant sur des faits distincts peut être remplacé par une règle unique ou par des règles partiellement identiques*"[7]. Cette vision de CHOMSKY traduite par MOUNIN se résume dans le fait que l'application d'une règle spécifique à une classe se généralise pour toucher d'autres classes qui doivent être régnées par d'autres règles complètement différentes. Dans notre cas le sujet généralise l'utilisation de l'affixation la plus utilisée par la norme du français en laissant à part toute exception. Que ce soit dérivé préfixal ou suffixal nous avons à faire à une utilisation des règles les plus simples tel que l'explique les exemples suivants que nous avons catégorisés en deux classes :

A- La première catégorie englobe toute nouvelle forme de verbe réalisée par l'ajout de la marque verbale propre, généralement, au premier groupe. Et puisque le verbe change de forme en se conjuguant dans les temps et en se distribuant avec les différents pronoms personnels, les exemples que nous avons recueillis varient selon le sujet nous allons pondre à titre d'exemple les cas qui suivent :

- Dans *" à irakiser* " la forme verbale est obtenue à partir d'une base arabe, et au biais de la dérivation qui à fait fonctionner la marque la plus connue et la plus simple dans le système de la conjugaison française. Il s'agit -bien entendu- de la désinence qui marque l'infinitif des verbes du premier groupe qui prennent le "er". Nous avons à faire ici à un verbe emprunté à une langue étrangère ; mais qui applique la règle de la conjugaison française, car il est mit à l'infinitif à cause de la préposition "à" qui le précède.
- Cependant nous avons pu repérer un verbe qui porte la terminaison du deuxième groupe. Le verbe "haïr" existe dans le français standard, mais

7- MOUNIN. G, *Dictionnaire de la linguistique*, édition Puf, Paris, 2004. P 152.

l'ajout du préfixe "auto" à la base verbale pour obtenir une nouvelle forme avec un léger changement morphologique et sémantique *"ils s'autohaissent*". Cette forme (préfixe+ base verbale conjuguée à l'imparfait avec la troisième personne du pluriel "ils") construite par l'ajout du préfixe à une base verbale à comme but majeur de faire apparaître une autre formation de verbes.

- La forme où la base arabe est soudée à un préfixe nous citons à titre d'exemple le cas du verbe "*s'entrekouler*" qui se rapproche de la forme orthographique du verbe "s'entre-tuer" ainsi que dans le côté sémantique. Il s'agit ici d'une composition faite par la juxtaposition d'une base française "*entre*" et une autre arabe "*koul*" marquée à la fin par la désinence des verbes du premier groupe à l'infinitif "er".

Les exemples qui concrétisent les cas dans lesquels se manifeste un verbe du premier groupe à l'infinitif sont des formes verbales qui ont comme radicale un mot français :

- "*citoyenniser"* de : *"Les habitants ont décidé de changer de statut. Ils veulent se citoyenniser. Mais pour ce faire, il doivent d'abord reconstruire et réhabiliter la cité…"*
- "*siester"* et "*resiester*" de : "*Les gents avait le temps de faire la grasse matinée, siester et resiester jusqu'à l'évanouissement…"*
- "*patriotiser"* de : *"Le 11 septembre a servit à faire réélire Bush à patriotiser les américains généralement nonchalants…"*

N.B : Il est d'une grande importance de signaler la marque de l'infinitif du premier groupe "er" n'est pas un suffixe ; mais le locuteur fait recours à chaque fois qu'il a besoin d'une nouvelle forme verbale.

B- La deuxième classe est plus vaste que la précédente, elle engendre toute dérivation préfixale, suffixale ou encore les deux ensemble. A cette phase, nous n'allons pas nous intéressé à l'origine de la base à laquelle les affixes sont soudés mais plutôt au

classement des nouvelles lexies se fait par une distribution selon les affixes sans citer leurs catégories. Nous allons nous intéresser plutôt au sens transmit par ces affixes ainsi qu'à la situation de ces derniers par rapport à la base.

a- Nous allons aborder cette classification par l'affixe qui précède la base. Le préfixe marque une présence acceptable malgré la rareté des exemples causé par l'utilisation restreinte de ces créations. Ces préfixes peuvent marquer :

- l'opposition et la contradiction en utilisant des différents préfix tel que "anti" dans : *"anti-occidental*", "*anti-harraga*" et "*anti-israilisme*".
- l'action ou l'état inverse par le préfix "dé" dans : "*défacilité*".
- Pour exprimer l'autonomie et le fait d'être à la fois l'agent et le sujet d'une action par la préfixe "auto" comme dans : *"autohaissaient", "autodectature*",
- Et en fin la répétition exprimée par "re" dans : "*resiester", "remaltraités*".

b- La suffixation est la plus utilisée dans toutes les formes dérivationnelles, chose qu'explique la foule d'exemples que nous avons repérés dans notre corpus. Ceci reflète l'utilisation importante de cette forme dérivationnelle comme est concrétisée par les exemples suivants :

- **-**"**iste**" dans :"*FLniste", "mazlutiste", "hittiste", "khobziste", "hommiste", "bidonvilistes", "beniouiouiste".*
- "**isme**" dans : *"victimisme", "n'importequoitisme", "gouffisme", "boumedennisme", "Sarkozisisme", "hittisme".*
- "**ation**" et "**isation**" dans : *"rencontration", "maghrébinisation", "irakisation",*

c- Encore plus rare que la première forme, la base insérée entre deux affixes ne s'est manifestée que deux fois dans notre corpus :

- "**in-base-able**" dans : "inoccidentable",

- "**dés-base-age**" dans : "désafichage".

Donc la généralisation consiste à appliquer une règle aux faits linguistiques. Ce qui fait de cette uniformisation l'origine de la transgression des règles grammaticales en les utilisant irrégulièrement. Le présent cas provoque une opposition entre ce phénomène et le cas régulier et propre de l'emploi de ces règles.

N.B : nous estimons, à ce stade, qu'il est inutile de mentionner les notes de bas de page puisque la plus part des exemples sont évoqués dans d'autres situations qui traitent de la dérivation.

III.3.3.2. L'analogie

Traitée ici comme trait de l'emploi des dérivés par le locuteur algérien ; l'analogie comme la généralisation se base sur l'application ignorante et hasardeuse d'un trais sur toutes les classes grammaticales à fin d'obtenir d'autres nouvellement créées. L'analogie ici ne correspond pas à une règle mais elle tend à une imitation de la structure d'une autre unité existante Cette tendance qui se profile dans l'emploi de la dérivation est définie comme "*le rapport de similitude perçu entre des structures grammaticales*"[8]. A fin de simplifier, de plus, cette définition de G.MOUNIN nous pouvons nous permettre de dire qu'il estime que l'appellation de "création analogique" se dit de la création d'une unité nouvelle à partir d'une autre unité déjà existante. Donc ce système de création analogique est une suite logique d'une tentation de créer dans la plus part du temps spontanée nourrit par un bagage, plus ou moins, important sur le système linguistique de la langue cible (le français dans notre cas). Pour le dire autrement, l'analogie consiste à calquer la structure d'une unité et l'adapter comme model à suivre pour créer des nouvelles unités qui ne sont jamais existées. Certainement, notre corpus n'était pas tellement riche concernant ce critère, mais nous avons pu quand même repérer quelques exemples :

8- IBID, P 25.

- "*Novembriste", "bougueriste", "hannouniste"* ; par analogie à capitaliste, communiste.
- "*irakisation", "rencontration", "l'emiratisation*" ; par analogie à civilisation.
- " *bouteflikisme", "equilibrisme*" ; par analogie à matérialisme.
- "*emprisonneur", journalistiqueur", "régionaliseur", "reflichisseur", "gouffeur", "aromatiseur", "refuseur*" ; par analogie à directeur, auteur.
- *"machitude", "ânébitude", "gravitude*" ; par analogie à aptitude certitude.
- "*souffrage", "dégoutage", "désaffichage", "embrassage*" ; par analogie à affichage, blocage.
- *"savoirerie", "indigénerie", "voterie*" ; par analogie à plaisanterie.
- "*colonisabilité", "vraisemblabilité*" ; par analogie à responsabilité.
- "*ramadanesque"* ; par analogie à romanesque.
- "*s'autohaissaient"* ; par analogie à s'auto définissaient.

Nous tenons à marquer que les exemples collectés de la langue standard et qui n'ont rien à voir, sémantiquement, avec les nouvelles lexies ; sont choisis d'une manière innocente. Puisqu'il s'agit de l'analogie, nous avons basé notre choix sur la structure graphique et non pas sur le côté sémantique.

Donc et comme est marquée par les exemples cités plus haut, l'analogie ne se fait pas forcement en se référant à une unité dérivée. Alors, pour construire une nouvelle lexie de la même catégorie nous pouvons faire recours à l'affixation à partir d'une base simple.

III.4. L'intégration syntaxique

L'intégration syntaxique se manifeste au niveau de l'énoncé ou au niveau du syntagme, (dans la plus part du temps nominal). Le mot intégré ou en cours d'intégration est considéré comme un intrus dans le nouveau vocabulaire duquel il fera partie. C'est au sein de ce dernier que va se révéler l'adaptation des nouvelles lexies aux

règles syntaxiques de la langue d'accueil. La syntaxe ne s'intéresse pas seulement à la distribution du mot dans l'énoncé mais encore à l'adjonction avec les autres éléments qui peuvent être des déterminants, des adjectifs et autres.

III.4.1. La détermination

Elle joue un rôle important dans la détermination du genre et du nombre du mot emprunté. Ce dernier en s'installant dans la langue d'accueil il peut de sa part emprunter à cette dernière une détermination pour devenir plus français ; si non il fait appelle à un déterminant de la langue d'origine

A- Pour ce qui est des emprunts qui s'adaptent au système syntaxique français nous avons noté que les déterminations, qu'elles marquent le genre ou le nombre, respectent intégralement la morphologie des mots empruntés ainsi que l'utilisation des déterminants définis ou indéfinis. Cette utilisation n'a été en aucun cas arbitraire, mais très conforme à la structure de la phrase, ainsi que l'utilisation du " l' "et du " d' " lorsqu'il s'agit d'un mot qui commence par une voyelle. Cette utilisation conforme aux règles syntaxiques dans leur diversité peut s'observer clairement dans les exemples qui suivent :

- **déterminant définit**

  - "*la fatwa*" : "*…Dix-huit ans après <u>la fetwa</u> de Khomeiny condamnant à mort l'écrivain pakistanais qui eut l'idée de mettre son style époustouflant au service d'un paradoxe coranique…*".

  - *"la horma" : "…«Brahiiiiiim, ya brahiiiiim». Tout le monde sait qu'il n'a que des filles à la maison, mais c'est comme ça <u>la «horma»</u>…".*

  - *"La zorna" - "Le tbal" : "…Karkabou, ils étaient là. <u>La zorna</u> elle était là. <u>Le tbal</u> aussi. Les scouts étaient aux rendez-vous…".*

- *"le f'tour" : "… la pertinence d'une campagne avant ou après le f'tour va résumer à elle seule tout le reste des byzantinismes nationaux qui agitent le débat sur l'école algérienne…".*
- "*les moubayaa*" : "*…S'élevant contre les Moubayaâ frétillantes pour un troisième mandant, il a cependant expliqué que Bouteflika reste la bonne solution…".*
- "*les harraga*" : "*…du dépaysement que clament les harraga supposant l'existence d'un pays que ne supposent même plus les Algériens même réunis tous ensemble sous un même drapeau…"*

❖ **déterminant indéfini**

- *"un chaâbi*" : *"…à l'époque où le prénom Saïd indiquait du doigt le bonheur et pas seulement une personne - et qui peut à la fois être porté par un « chaâbi »…".*
- *"un djihadiste" : "…la grande affaire d'un djihadiste, c'est qu'il croit fermement qu'il a rendez-vous avec Dieu….".*
- *"une rokia" : "…il nous faut une «rokia» contre ce mauvais œil qui ne cesse de larguer ses «bombes» paralysant nos cerveaux et nos bras…"*
- *"Une daoula" :"… «ils t'invitent, tu joues et tu gagnes de l'argent. Ça c'est une doula »….*

❖ **l'utilisation des " l' " et " d' "**

- *"l'aid" : "…Lorsque le mouton du sacrifice de l'aid dépasse largement le SMIG. Lorsque des personnes fouillent dans les poubelles pour, peut-être, y trouver quelque chose à manger…".*

- *"l'Oumma" : "Nos voisins sont si peut en harmonie avec le reste de l'Oumma que l'on perçoit déjà l'agacement de certains dirigeants…"*
- *"d'Erissala" : "… Ou simplement des gens comme vous et moi et qui confondent le film d'Errissala, la conquête de Badr avec leurs époques et qui consomment les bilans des bombes comme des effets spéciaux ?...".*

B- Or il y a des emprunts qui gardent un trait syntaxique de la langue du départ. Car en arrivant dans son nouveau environnement lexical; le mot voyageur engendre avec lui le seul article existant en arabe utilisable pour les deux formes.

❖ **L'article "el" suivit d'une lettre (consone) qui permit l'apparition phonique et graphique du "l"**

- *"El bled" : "…Moi, j'en connais pas un qui lui va à la cheville question liberté d'expression. Et puis, el-bled a besoin d'hommes comme lui…".*
- *"aid el-fitr" : " …Rentrée scolaire, Ramadhan et Aïd El-Fitr ne sont ni des inconnues d'une inéquation compliquée devant laquelle le mathématicien, impuissant, baisse les bras en attendant de se reposer*
- *"el-houkouma" : "… celui qui ramasse toute son énergie pour une longue diatribe contre el houkouma…".*
- *"El marma" - " el haik" - " el ksa" - "el mlaya" : "…le monde entiers s'est transformé. El marma, el haik, el ksa,* el mlaya*, c'est vieux jeu…"*

Dans le deuxième et le troisième exemple, l'article s'attache au mot avec un trait d'union. Nous tenons à noter aussi que le "el" est valable pour le genre (masculin /féminin) et le nombre (singulier /pluriel) dans la langue arabe et même dans ces nouvelles adaptations.

- **l'article "el" suivit d'une lettre (consonne) qui cause la troncation du "l"**. Dans ce cas le "e" qui reste de l'article est lié au mot par un trait d'union plus ou moins nécessaire. Nous avons rencontré deux exemples concernant cette formation :

  - *"E-Dawla"*
  - *"E-rrissala" : "… Ou simplement des gens comme vous et moi et qui confondent le film d'Errissala, la conquête de Badr avec leurs époques et qui consomment les bilans des bombes comme des effets spéciaux ?...".*

De plus aux déterminants il y a d'autres morphèmes moins utilisés mais fortement accordés aux mots empruntés avec lesquels ils se combinent :

- **Les pronoms possessifs dans**

  - *"mon bouzellouf" : "…L'idée et la trame étaient préconstruites dans mon bouzellouf, quand on me remet cette lettre de madame Mesli Fouzia de Tlemcen…".*
  - *"ses fatwas" : " les violences de cette époque et ses fetwas de tôlier auraient désigné comme une cible majeure de l'Etat…".*
  - *"leur harga" : "…pour ceux qui oublient un peu facilement, spectacle oblige, leur «harga» idéologique, leur immigration cérébrale en regardant le pays comme s'ils n'y vivaient pas et en masquant leur mépris du sol, des Algériens et de leur histoire…".*

- **les pronoms démonstratifs dans**

  - *"ce harrag" : "… L'autre exemple est peut-être celui de ce harrag qui a troqué sa vie rapetissée par les coups de butoir*

d'un quotidien sans goût ni couleurs contre un aller simple pour aller offrir son corps à des planctons géants…".

- *"ce chahid" : "…mais le sacrifice de ce chahid porte un message à la jeunesse désespérée…"*

❖ **les prépositions dans**

- *"de ramadane" : " Ce n'est pas la poésie qui va faire la chorba de ramdane…".*
- *"des wakfs" : "… deux fonctionnaires exerçant respectivement dans la DAL (Direction de l'administration locale) et celle des affaires religieuses et des Wakfs…".*
- *"des mohafadas" : "…des ex-majors du parti et la foule des exclus des listes et des mouhafadas, n'a pas abouti à la fin…".*
- *" de houma" : "… C'est le fils de houma. Son grand-père était dans le même poste, son père aussi et il lui a fait son testament pour que ses enfants le soient après lui…".*
- *"de mektoub" : "… L'argent du baril qui ne sera plus utilisé à construire des écoles qui s'affaissent six mois après sans que personne ne s'en inquiète qu'on inscrira dans le registre de mektoub…"*
- *" aux trawih" : "… Il se dirige vers l'autre bagnole, lui casse deux feux. Range sa barre, démarre à l'américaine, et le soir, tranquille, il ira aux «taraouih»…".*
- *"du s'hour" : "…elle me réveille c'est l'heure du s'hour Un couscous avec un bol de l'bène et c'est ma République qui se dessine, avec la pomme de terre inabordable, la viande étalée chez le bijoutier, le poisson vendu sur ordonnance et remboursé par l'insécurité sociale..."*

Donc le substantif qui se combine avec un morphème suivra forcement les règles de combinaison. Qu'il soit distribué au sein d'un syntagme nominal ou dans un autre plus complexe, le substantif sera structuré selon la syntaxe française généralement différente à celle de l'arabe.

III.4.2. L'accord (nom / adjectif) dans un syntagme

De même l'intégration syntaxique se manifeste lorsque le mot emprunté est juxtaposé à un adjectif français avec le quel il doit s'adapter en genre et en nombre selon le système français. Dans les deux listes d'exemples qui suivent, nous avons remarqué deux distributions :

- **Distribution conforme à celle du système arabe (det + N + adj)**

  - *"une hadja offerte" : "… Le temps, il le passe en espérant qu'au hasard d'un tirage au sort, son nom soit choisit pour une Omra ou une Hadja offerte par la Société pour laquelle il a sacrifié toute sa jeunesse…".*
  - *"…ijtihad bloqué…"*
  - *"…les nahdas ratées…"*
  - *"une ghaita bouchée" - "tbal déchiré"* : *"…dans la capitale de la culture arabe, prise en otage entre une ghaïta bouchée et un tbal déchiré…".*

- **Distribution non conforme à celle du système arabe (det + adj + N)**

  - *"un faux wali"* : *"…la preuve est que dans les registres des escroquerie, on a rarement arrêté un faux ministre ou un faux wali…".*
  - *"grand ijtihad"* :
  - *"deux walis"* :

- *"étranges fatwas" : "… encore d'étranges fetwas à des petites bourgeoises constipées à l'idée de se retrouver, l'espace d'un instant seulement, seules avec un mâle…".*

Dans le cas inverse où le mot français est accompagné par un adjectif arabe ; l'alliance entre eux doit se faire, comme dans la première forme de juxtaposition, en appliquant les règles combinatoires de la langue française. La syntaxe française exige en premier lieu l'accord de l'adjectif en genre et en nombre avec le nom puisque l'adjectif en arabe ne vient jamais avant le nom nous aurions donc à faire à une seule distribution (N fr + adj ar). Cette distribution ne s'est manifestée qu'une seule fois dans notre corpus.

Cette structure est concrétisée par "…*une danse Alaaoui*…". Dans cet exemple la distribution est conforme à celle de l'arabe et à l'une du système français (det + N + adj). Malgré cela il est à signaler que le nom féminin (danse) est relié un adjectif masculin (Alaoui) ; chose qui transgresse la règle de combinaison, car le nom et l'adjectif doivent appartenir au même genre. Ceci dit, le remplacement du mot français par son équivalent arabe qui est du même genre (féminin) va donner la même distribution, théoriquement, non conforme :

"*Une raqsa Alaoui*". [Det + N ar (f) + adj ar (m)].

Cette structure est trop utilisée en arabe, comme elle peut être remplacée par : "*une raqsa du genre Alaoui*" qui veut dire "*une danse du genre Alaoui*". L'existence de cette deuxième structure ne signifie en aucun cas que la première est incorrecte. Cependant le même adjectif "*Alaoui*" peut être utilisé avec le masculin de "*raqsa*" ; car nous obtenons "*un raqs Alaoui*". Cela ne veut guère dire que cet adjectif est neutre mais c'est un adjectif masculin qui s'adapte aux deux genres même dans la langue d'origine. L'autre forme (féminin de "*Alaoui*") est inacceptable malgré qu'elle est possible en arabe et qui peut se former suivant une structure semblable tel que :

"*Un raqs chaoui* " ⟶ " *une raqsa chaouia* ". Alors que : "*une raqsa Alaouia*" ne peut exister car l'adjectif "Alaoui" est masculin qui n'a pas de féminin et qui s'adapte avec le nom qu'il soit masculin ou féminin.

III.4.3. La composition

Nous allons voir une autre forme de la créativité pour vérifier son degré d'intégration qui se manifeste de plus au niveau syntaxique. La composition qui a au moins une de ses bases un mot emprunté est le seul cas (mot composé à bases mixtes) qui nous intéresse. Ce mode de création n'est pas très fréquent ; car nous n'avons pu recueillir que cinq compositions dans les différentes formes d'accouplements. Il nous semble qu'il y a un fort accord que se soit pour le genre on pour le nombre entre les deux composantes du mot complexe tel que dans : "*mal-bâti*", "*Ain Machin*", "*Ain quelque chose*", "*beniouiouiste*", "*harraga-type*". Donc les deux unités de la composition sont liées par un rapport plus important que celui de la présentation graphique. Il s'agit, bien entendu, de la conformité morphologique (genre-nombre) et syntaxique, qui gère la distribution des lexies, et toute autre distribution va changer complètement le sens.

Bien que la création dans ce type est rare ceci n'a pas empêché qu'elle soit un champ de manifestation du critère syntaxique. Qu'elles soient soudées, liées par un trait d'union ou encore, graphiquement, indépendantes l'une de l'autre. Les deux bases de l'unité composée se relient pour transmettre une idée qu'aucune d'entre elles ne peut véhiculer seule. Sans donner d'importance à leurs classements au sein du composé, nous tenons à faire remarquer que dans le cas ou les bases sont d'origines différentes le mot français est souvent mit en second lieu. Ceci a pour but de donner au mot composé une sonorité finale française, comme dans n'importe qu'elle unité lexicale simple.

- *Béni – dorment:* *arabe – français*
- *Tijara – halal:* *arabe – arabe*
- *Pouritique* : deux mots français soudés. Il s'agit de pourriture et politique pour montrer la politique malhonnête du pouvoir.
- *Automodibiliste* : la première lecture nous a mené à poser la question suivante : à quoi sert l'ajout de (di) à l'intérieure du mot

"automodébiliste" ? Est-il un infixe ? Non ce n'est pas le cas, car il s'agit de deux mots français "automobile" et "débile" soudés aux quels s'ajoute le suffixe (iste).

- *Historicopolicotactique* : très rare mais existant le jumelage entre trois mots : "historique", "politique" et "tactique".

- *Sal – aire* : recueillit de la phrase suivante ″avec son sal-aire et la pollution des prix …″ dont le sens générale indique que ce qui est voulu par sal-aire est le salaire. Donc il ne s'agit pas d'une composition mais d'une décomposition pour critiquer la situation difficile.

III.5. L'intégration sémantique

Ce type d'intégration ne vise pas seulement les nouvelles adaptations, mais surtout les multiples utilisations du mot emprunté. Certains mots empruntés possèdent dans la langue d'origine (l'arabe dans notre cas) une polysémie. Celle-là sera de même empruntée, avec le mot qui la représente ; surtout quand il s'agit d'une variété locale. De notre corpus, nous avons pu tirer quelques exemples assez présentatifs de cette polysémie sémantique. Les différentes acceptions que ces emprunts possèdent en arabe seront également motionnés.

❖ Le mot "bled" emprunté à l'arabe dialectal peut signifier :

- Le pays natal.
- La région.
- Le village.
- Une grande surface réservée à la culture.

❖ Le mot "Akh" qui se manifeste sous des structures graphiquement différentes peut signifier :

- Frère /frangin → "Akh", [Ax] ; provient de l'arabe classique.
- Un islamiste → "Akh", [Ax] ; provient de l'arabe classique.
- Un salafiste → "Akhina", [Axina] ; provient de l'arabe dialectale.
- Un moudjhid → "Akh", [Ax] ; provient de l'arabe dialectale.

❖ Le mot "E-Dawla" manifestant dans l'arabe classique et dialectal. Ceci dit les exemples que nous allons citer sont utilisables uniquement dans le deuxième cas. Donc la polysémie sémantique de ce mot concerne seulement l'arabe dialectal où la notion "E-Dawla" peut signifier :

- Le pays : l'espace géographique.
- Les hautes autorités de l'étatiques.
- Le service de police : force publique qui veille à assurer la sécurité dans le territoire national.

Concernant l'application des critères d'intégration que nous avons essayé -tout au long de ce chapitre- d'appliquer sur notre corpus. Nous pouvons nous permettre de dire que la totalité des nouvelles lexies (emprunté / dérivé ou composé à base empruntée) s'adaptent aux règles de la langue française. Le reste de ces lexies -moins nombreuses- balancent entre l'adaptation et la résistance à ces règles qui se manifestent de plus sur le niveau syntaxique, notamment lorsqu'il s'agit de la détermination. Pas très fréquent le cas ou l'emprunt engendre avec lui un déterminant de sa langue d'origine, mais ce phénomène existe.

Selon ce qui a été dit dans ce chapitre et en se basant sur une citation empruntée à DIALLO dans laquelle il précise que : " *cette intégration ne constitue qu'un des critères d'acceptabilité, à savoir le critère intralinguistique auquel il faut ajouter des critères extralinguistique*[9]". Donc nous devons prendre en considération la nécessité de l'emprunt qui se justifie par le fait que ce dernier sert à dénommer des réalités socioculturelles spécifiquement

9- SMAALI. Dalila, *Les emprunts dans la presse algérienne d'expression française : domaines d'emprunts et processus d'intégration des emprunts*, in le français au Maghreb, Uni de Provence, 1995. P230.

locales. Pour conclure et concernant les lexies nouvellement créées (mot emprunté, mot dérivé ou composé à base empruntée) considérées comme nécessaire, nous ne pouvons pas parler d'acceptabilité ou du rejet, mais plutôt d'une adaptation au système d'accueil ou encore de la préservation des caractéristiques du système du départ.

CONCLUSION GENERALE

Conclusion générale

Les constatations faites d'après les différentes lectures que nous avons faites nous ont permis de dire que la créativité lexicale du français en Algérie n'est pas une exception, car ce phénomène se manifeste dans tous les territoires ou se cohabitent deux langue ou plus. Concernant le français, même les pays qui l'ont comme langue officielle font recours aux langues maternelles pour emprunter des mots, ou à l'invention de nouveaux mots pour refléter des réalités locales.

La créativité lexicale du français en Algérie telle que démontrée par cette étude tient de deux voies d'analyse différentes mais complémentaires. Le champ d'intersection est évidemment la langue qui assure une certaine dépendance entre ces études. C'est pourquoi dans la présente recherche nous n'avons pas pu négliger la part assez importante de la sociolinguistique, qui situe la créativité lexicale dans le contexte de contact des langues. La créativité de nouveaux mots dans ses différents procédés est, selon la sociolinguistique, un acte plus ou moins conscient que d'autres qui proviennent du même phénomène tel que les interférences linguistiques et l'alternance codique jugées dans la plus part du temps comme des structures fautives résultant de la non maîtrise de la langue. Cependant la créativité lexicale est aussi telles que l'interférence et l'alternance codique un recours à la langue maternelle (ou à la production de nouveaux mots par dérivation ou composition) due dans ce cas à l'incapacité de la langue d'expression et non pas au manque de maîtrise chez le locuteur. Donc cet acte est en vérité un phénomène productif qui a participé à l'enrichissement de la langue française d'un côté (l’existence de pas mal de mots (emprunts) adaptés dans les dictionnaires français en est la preuve), d’'un autre il est le moteur productif sur lequel se fonde l'existence d'une variété locale en Algérie.

Ceci dit, l'observation attentive du corpus nous a permis de constater l’importance primordiale du rôle que joue l'emprunt dans la production lexicale. Car outre sa manifestation dans l'état simple (mot voyageur adapté ou en cours d'adaptation dans un nouveau vocabulaire), le mot emprunté peut apparaître dans les autres modes de formation. Le mot migrant ainsi nommé par A. QUEFFELEC

accepte toute adjonction, que ce soit avec un affixe dans un mot dérivé là ou il joue le rôle d'un radical, ou encore avec une autre base (souvent nominale) au sein d'un mot composé dont il est l'autre base. Cette fréquence tridimensionnelle fait de l'emprunt, le mode de créativité le plus productif.

Parler d'un emprunt lexical, c'est inévitablement parler de la langue de départ. Sur ce point nous tenons à signaler (comme le deuxième chapitre l'a éclairé) que ces mots ont été empruntés à plusieurs langues, pour être plus précise des deux variantes de la langue arabe (classique/dialectal). Signalons à cet égard que dans la langue Amazighe nous n'avons trouvé qu'un seul. Quant aux mots empruntés à l'arabe classique ils ont tendance à refléter le domaine religieux, alors que les emprunts à la version dialectale reflètent tous les domaines de la vie sociale. Nous tenons aussi à mentionner l'existence (dans notre corpus) des emprunts en bloque qui sont généralement des structures indissociables reflétant des situations stables.

Par ailleurs, la dérivation et la composition qui se forgeaient parfois à partir d'un emprunt sont d'une fréquence importante. Concernant la première, nous avons estimé indispensable de faire apparaître toutes les formes sous lesquelles ce mode peut se manifester, notamment la dérivation affixale à laquelle nous avions donné plus d'importance vu son plus grand degré de productivité. Donc elle s'est réservée plus d'espace pour l'exposition des affixes les plus utilisés avec, bien entendu, une petite indication de leurs sens. Quant à la deuxième, la composition, nous nous sommes trouvés dans l'obligation de faire l'exposition des différentes structures à l'intérieur desquelles se rangent les éléments des composés. Autrement dit, nous avons fait la description des différentes formes graphiques à travers lesquelles se manifestent les unités composées.

Donc, cette phase d'analyse a servi d'introduction au chapitre qui la suit, puisqu'elle s'est limitée à l'exposition et à la description de ces modes productifs.

Une analyse proprement dite a eu lieu dans la dernière phase du travail. Chaque mode y a été profondément traité, et ce, afin de vérifier le degré d'application des différentes règles grammaticales qui gèrent la structure d'un mot obtenu de

l'adjonction de deux éléments ou plus, ainsi que les normes qui dictent leurs distributions dans un énoncé.

Au terme de ce travail, nous pouvons nous permettre de dire que la particularité du français en Algérie est une réalité dont la créativité lexicale est un pilier fondateur. Cette variante tente de présenter le plus fidèlement possible les traits (berbère, arabe) de la société algérienne. Cette présentation est réalisée par des procédés de créativité respectant les règles grammaticales de la langue française. Ce degré de conformité ou non à ces règles a constitué le centre d'intérêt de ce travail.

En définitive, nous pouvons confirmer toutes les hypothèses proposées en amont de notre étude. Les mots créés respectent, presque, totalement les règles grammaticales françaises. Sauf dans les cas des mots empruntés où l'application des règles peut modifier la valeur sémantique ou attribuer des changements intégraux sur les formes graphique et/ou phonologique à une unité étrangère connue de plus par une grande fidélité à sa langue d'origine.

BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie

Ouvrages

1. GARDES-TMINE, Joëlle. *La grammaire : phonologie, Morphologie, lexicologie-*, Edition Armand Colin, Paris, 2003
2. DAOUD, Kamel. "*Raina Raikoum : chroniques*", Edition dar el Gharb, 2002.
3. DAOUD, Kamel. "*Raina Raikoum : chroniques Mac-arab"*, Edition dar el Gharb, 2004.
4. LEHMANN, A, MARTIN-BERTHET, F. *Introduction à la lexicologie (Sémantique et morphologie),* Edition Nathan, 2002.
5. LIMAM, Abdou. *Langues maternelles et citoyenneté en Algérie,* Edition Dar El Gharbe, 2002.
6. MORTUREUX, Marie-Françoise. *La lexicologie entre langue et discours,* Edition Armand Colin, 2004.
7. SAID-AMER, Tayeb. *l'Algérie face à son avenir (politique),* Edition El-hikma, Alger, 2000.

Dictionnaires :

1. DUBOIS. J, GIACOMO. M, GUESPIN. L., MARCELLESI. C, MARCELLESI. J.B, J-P.MEVEI. J-P, *Dictionnaire de linguistique*, 2ème édition Larousse Bordas/VUEF, 2002
2. GILLON. Etienne, MOREAU. Claude, MOREAU. Jean Louis. LAROUSSE et al : dictionnaire encyclopédique de l'enseignement, Librairie Larousse, 1975.
3. MUONIN, Georges. *Dictionnaire de la linguistique*, 4ème Edition, Quadrige, Paris ,2004.
4. VARROD. Pierre, REY-DEBOV. Josette, REY. Alain, PETIT ROBERT : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, 1993.

Articles

1. AMARGUI, Lahcen. «*Le français du Maroc et l'emprunt à l'arabe*», P.43-52, in *Le français au Maghreb*, 1995, 272 p
2. BENZAKOUR, Fouzi. «*Le français au Maroc. Processus néologique et problèmes d'intégration*» P.61-76, in : *Le français au Maghreb*, 1995, 272 p.
3. BOUHDIBA. A .N, Farouk. «*La licence de langues en Algérie : Des questions et quelques repense*», P.17-24, in *Revue maghrébine des langues : Acte du colloque national sur l'enseignement des langues étrangères en Algérie*, Edition dar el gharb, 2003, 314p.
4. BOUHADIBA, Lelloucha. «*Linguistique constructionnelle et enseignement des langues*», P.115-120, in *Revue maghrébine des langues : Acte du colloque national sur l'enseignement des langues étrangères en Algérie*, Edition dar el gharb, 2003, 314p.
5. DEBOV Valéry, «*Les éléments arabes du français écrit en Tunisie (contribution à une réflexion sur l'unité/la diversité du français maghrébin)* », P.107-110, in *Le français au Maghreb*, 1995, 272 p.
6. DERRADJI, Yacine, «*L'emploi de la suffixation –iser, -iste, -isme, -isation dans la procédure néologique du français en Algérie*», P.111-120, in *Le français au Maghreb*, 1995, 272 p.
7. GHENIMI, Abdelouafi. «*L'enseignement du français en Algérie : Nouvelles orientations pour répondre aux nouveaux impératifs*», P.105-114, in *Revue maghrébine des langues : Acte du colloque national sur l'enseignement des langues étrangères en Algérie*, Edition dar el gharb, 2003, 314 p.
8. GAADI, Driss. «*Le français au Maroc. L'emprunt à l'arabe et les processus d'intégration»*, P.131-152, in *Le français au Maghreb*, 1995, 272 p.
9. GRINE Nadia. «*Langue arabe/ langue française dans l'imaginaire collectif algérien : cohabitation ou conflit ? Analyse des discours représentationnels d'un groupe d'adolescents algériens*», P. 227-235, in *Revue maghrébine des*

langues : Acte du colloque national sur l'enseignement des langues étrangères en Algérie, Edition dar el gharb, 2003, 314 p.

10. KADI, Latifa. «*Les dérivés en iste et age : néologismes en français écrit et orale utilisé en Algérie ?*», P. 153-162, in *Le français au Maghreb*, 1995, 272 p.

11. SALSH-EDDINE, «*Les processus néologiques dans la presse écrite marocaine de langue française : Essai de typologie générale*», P.211-222, in *Le français au Maghreb*, 1995, 272 p.

12. SMAALI Dalila, «*Les emprunts dans la presse algérienne d'expression française : domaines d'emprunts et processus d'intégration des emprunts»,* P. 223-234, in *Le français au Maghreb*, 1995, 272 p.

Site web

1. BAGGIONI.D, «*Réflexions sur le concept de français régional et ses conditions d'application aux français de l'océan indien»,* P 97-111, in *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclature et méthodologie*, Edition. AUPELF-UREF, Paris, 1993.

2. BOULANGER Jean-Claude, «*Pour dire aujourd'hui»,* P 2/2, in *Le français, langue de modernité*, volume 4, 2000.

3. DERRADJI Yacine, «*Le français en Algérie : Langue emprunteuse et empruntée»,* Université de Constantine, P. 9/9.

4. DERRADJI Yacine, «*Vous avez dit langue étrangère, le français en Algérie ? »,* P. 7/7, Université de Constantine.

5. ILUNGA NTUMBA Willy, «*La créativité lexicale du français en RDC : un cas D'analyse lexicologique en contexte»,* P. 10/10, Université de Kinshasa

6. QUEFFELEQ, A. « *Des migrants en quête d'intégration : les emprunts dans les français d'Afrique»,* Université de Provence, INaLF-UPRESA 6039, P 9/9.

7. RAHAL Safia, «*La francophonie en Algérie : mythe ou réalité ? »,* Université d'Alger, P. 4/4, in *Cultures et langue, la place des minorités*.

8. ROBILLARD, D. «*Le concept de particularité lexicale : élément de réflexion»*, P 113-135, in *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclature et méthodologie*, Edition. AUPELF-UREF, Paris, 1993.

9. SCHMIDT, J. «*Diachronie et typologie des écarts (dans le lexique du français en Afrique noire)»*, P 87-96, in *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclature et méthodologie*, Edition. AUPELF-UREF, Paris, 1993.

10. SEBAA, Rabeh. «*La langue et la culture française dans le plurilinguisme en Algérie»*, Univércité d'Oran, P 7/7, in *Cultures et langue, la place des minorités*.

ANNEXES

Raïna Raïkoum

Par KAMEL DAOUD

Une nouvelle famille de «Disparus»

Dans un curieux renvoi d'image et de drame, une nouvelle «famille» va naître en Algérie: celle des «disparus» de l'immigration clandestine. Réunis récemment à Oran, les parents de ces «disparus» ont parlé le même langage que celui d'un autre drame que le pays a soigneusement plié pour le ranger dans le chapitre des soldes faciles. Leurs «disparus» sont comme ceux de la décennie mal fermée: ils n'ont pas de corps, leur deuil est incomplet, leurs traces mènent à un mur qui ne répond pas ou répond par un rapport agréé. Qui a tué les «disparus» cette fois-ci ? Personne et tout le monde. Officiellement, c'est leurs barques vieillottes, la ténébreuse «mondialisation», plus ou moins le pays et son cul-de-sac collectif, géographiquement la mer, politiquement leur impatience à attendre que la politique de la relance les rattrape de ses bienfaits. Les «disparus» de l'immigration sont comme les disparus de la dernière guerre et souffrent du même inconfort dans la mort partielle qui les touche et touche les leurs: ils n'ont peut-être pas disparu, certains les ont vus «dernièrement», «ils ont peut-être fugué», etc.

Ce qui est sûr, selon la thèse officielle, c'est qu'ils n'ont pas de corps même si leurs parents en portent évidemment le poids sans voir le cadavre. Et ce qui est encore plus sûr, c'est qu'on va résoudre le problème par une liste disputée et un inventaire ouvert sur toutes les possibilités de la résurrection ou de la manipulation des chiffres. C'est le plus que l'on peut faire: on ne va pas refaire la dernière guerre en plus propre pour retrouver les disparus sécuritaires ou les retrouver avant qu'ils ne disparaissent et on ne va pas déplacer la Méditerranée pour retrouver les disparus de l'immigration et leur offrir un local dans le cadre des 100 locaux par commune. Que faire alors ? Pour les disparus de la guerre, le peuple a voté en masse pour une solution en vrac. Face aux familles de disparus mathématiquement minoritaires, le peuple a gagné selon l'Etat qui y a gagné plus. Pour les disparus de la mer, les parents et la nouvelle famille va refaire le même parcours mais ne doit pas espérer une charte, là où leurs disparus n'ont pas espéré un emploi. On a retrouvé la paix mais pas les coupables, pour les premiers, et on a retrouvé des barques mais pas les corps, pour les seconds.

La nouvelle famille a parlé de la surdité passive des autorités consulaires, de la laborieuse collecte des témoignages, des deuils impossibles. Qui a donc tué les disparus de la dernière décennie ? Un peu tout le monde: les circonstances, l'horloge du mauvais endroit au mauvais moment, la route non sécurisée après 08 heures du soir, les règlements de compte, la rétractation de l'Etat vers Sidi Fredj en reléguant les pouvoirs de l'Etat à des sous-traitants, les maquis islamistes et les brigades clandestines. En somme, personne de fixe et de facilement identifiable, officiellement. Qui a fait disparaître les disparus de l'immigration clandestine ? Même réponse qui mène au procès intellectuel et oiseux de l'époque.

La mer comme dit plus haut, le sous-développement organisé, l'horizon et sa force centrifuge sur les peuples pauvres, l'irrépressible jeunesse, le bouquet TPS et l'espoir biologique qui regarde toujours vers les terres les mieux irriguées. Pour les deux «disparus», les coupables sont les mêmes et selon chaque thèse: c'est l'Etat, ou l'époque, ou l'imprudence ou l'Occident. Il n'y a pas de noms, mais seulement des présumés. Conclusion ? Les harraga partent, leurs familles brûlent.

Raïna Raïkoum

Par KAMEL DAOUD

Les Algériens peuvent-ils être touristes en Algérie ?

Question: pourquoi le tourisme interne en Algérie est-il presque inexistant ? Réponse banale: parce que les Algériens sont déjà touristes chez eux depuis 62. Réponse fausse: parce que les Algériens n'ont rien à y voir de nouveau y ayant déjà tout vu. Réponse économique: parce que les Algériens arrivent tout juste à vivre sans bouger et à durer en restant immobiles. Réponse psychologique: on est touriste lorsque le monde est encore une énigme, la terre une découverte, l'ailleurs une invitation et pas un visa et le lointain un horizon pas une photocopie de son propre monde national. Dernière réponse possible: pour que l'Algérien soit touriste dans son propre pays, il faut que le pays l'accueille là où il va comme un touriste et pas comme un intrus qui a oublié ses papiers.

Dans un pays où l'Ouest a des préjugés sur l'Est, l'Est sur le Sud, le Nord sur le Sahara et le citadin sur le rural, le tourisme est impossible sociologiquement. Il a contre lui le régionalisme, la xénophobie - constante nationale - et les regroupements tribaux et patronymiques. Les matricules X dans une ville Y en été sont vus comme une invasion, pas comme une aubaine pour la consommation. Au tableau, s'ajoute que l'Algérie n'est pas un pays touristique pour les siens et pour les autres. Dans chaque ville qu'il quitte, le touriste Z a droit aux mêmes rues Khemisti, Ben M'hidi, place Emir Abdelkader, avenue 1er Novembre et café Marhaba. Les quatre saisons ayant standardisé le pays par le bas, il ne reste plus rien à expérimenter comme dépaysement et rien à vivre comme aventure sauf les crevaisons, les intoxications, les coupures d'eau, les maladies de l'eau et la saleté de l'eau. Avec plus de 02 millions de km², l'Algérie est un pays étroit en profondeur et pas en surface. Il y reste cependant l'essentiel à découvrir mis à part le pétrole et la nouvelle constitution. Pourtant ayant échoué à expliquer aux Algériens que leur Algérie est encore jeune, les promoteurs du tourisme administré et ceux du tourisme clandestin n'ont pas réussi à animer l'Algérie autrement que par les bus des meetings populaires et les sorties de ministres. Aux professionnels de ce métier moderne, manquent le slogan, la meilleure image, le costume traditionnel, les guides apolitiques et les dépliants gratuits, en plus d'un pays propre et d'une nation civilisée.

En matière de développement supposé, l'Algérie a tout fait pour faire du rêve une réalité depuis son indépendance. En matière de tourisme, elle n'a rien fait pour faire de la réalité un rêve à prix étudiés. Un slogan pour sauver le pays des slogans ? Oui: «Vous n'arrivez pas à changer le pays ? Changez d'endroit. Vous n'arrivez pas à changer d'endroit ? Changer de mentalité». C'est plus motivant, légèrement engagé et déjà prometteur comme invitation au voyage spirituel.

Raïna Raïkoum

Kamel Daoud

10.000 casse-tête, 500 terroristes et 7,5 millions d'écoliers

L'Algérie a scolarisé plus de 7 millions et demi d'Algériens cette année. En face, à l'autre bout de la vie, l'Algérie a capturé ou éliminé 500 terroristes en un an, selon le ministre de l'Intérieur. Les chiffres sont bons: l'école algérienne ne produit pas que des terroristes, comme on l'a accusé. Question de base: qu'y a-t-il entre ces deux chiffres comme lien ? Rien ou presque, c'est-à-dire le peuple. L'immense peuple de ceux qui ne sont pas montés au maquis pour mourir ou se repentir et qui ne sont pas sortis de l'école pour changer l'Algérie, l'échanger ou changer son histoire alimentaire. C'est-à-dire ce même peuple dont l'Etat ne sait que faire, sauf faire attendre, surveiller, conditionner ou en encadrer le frénétique cycle de reproduction qui met en échec les immenses dépenses de la relance. Le peuple est-il bon ? Oui, selon le discours. Non, selon les convictions intimes. Habitué à attendre de l'Etat même la viande hachée, ce même peuple, que le terrorisme n'a pas convaincu mais que l'Etat n'a pas totalement acquis, impose une troisième voie à l'Etat qui ne fait pas confiance à sa maturité et à son âge mental. Pour ce faire, l'Algérie est claire: cette année, le ministère de l'Education a consacré 53 millions de manuels scolaires gratuits, 10.000 cantines, 1.500 bus de transport, 645 nouveaux lycées et 2.549 nouvelles classes pour le primaire. Ceci pour l'entrée des Algériens par l'entrée principale du tuyau national des appareils idéologiques d'Etat. Pour l'autre bout, c'est-à-dire la débouchée sauvage où, au mieux, on enregistre le cas du chômeur invertébré incapable de sédition, et, au pire, l'émeute sauvage et l'incendie des APC, l'Etat a fait là aussi un effort.

Pour répondre à la «demande», la DGSN a rendu discrètement public, dernièrement, un appel d'offres pour l'acquisition de 90.000 cartons de lacrymogènes, de 2.000 sabots contre les mauvais automobilistes et surtout l'achat de 10.000 bâtons en cuir noir, c'est-à-dire 10.000 casse-tête pour les têtes que ni Benbouzid n'a réussi à formater, ni le GSPC à séduire, ni Zerhouni à convaincre et qu'aucun discours de Bouteflika n'a pu repeindre en blanc, vert et rouge.

Sur l'échelle des violences sociales, le chiffre de 10.000 casse-tête n'est pas un chiffre énorme. Il suffit tout juste à rétablir momentanément l'ordre dans les communes instables, dégager les routes bloquées et il ne faut pas en vouloir à la DGSN de s'équiper pour son travail. D'ailleurs, tous les chiffres qui précèdent prouvent que l'Algérie va bien: sur 7 million et demi d'écoliers, le pays n'a produit que 500 terroristes morts et n'a eu besoin que de la prévision de 10.000 casse-tête en cuir et 90.000 cartons de lacrymogènes sans arôme. On peut en conclure que le pays produit de moins en moins de têtes décapitées, de plus en plus de têtes pleines et un chiffre moyen de têtes à casser. Qui a donc parlé d'échec ?

Raïna Raïkoum

Kamel Daoud

Pétrole contre oiseaux

Perpendiculairement à l'échange pétrole contre nourriture, nord Sud, l'Algérie connaît un axe de commerce horizontal de contrebande sur lequel il est presque inutile d'y revenir. On y aura enregistré l'exportation du lait en poudre et des médicaments contre du kif et de l'or et l'échange de l'essence et du mazout contre des portables. La «fraternité» avec le pays frère du Maroc ayant un coût, c'est celui de ces échanges nocturnes qui en indique les tarifs et les modes. On aurait donc pu ranger cette économie dans le registre des pertes entre voisins si ce n'est que les pertes sont énormes et le voisinage un peu fourbe. En témoigne cette dernière saisie opérée sur les routes d'une ville de l'extrême ouest, dans une camionnette de retour du Royaume des choses faciles: un «arrivage» de quelque 650 chardonnerets, importés de chez Mohamed VI et destinés au marché algérois sur la base de 3.000 DA l'oiseau vivant. Né dans un pays où la relation entre l'homme et l'animal est surtout alimentaire ou au mieux sécuritaire dans le cas des bergers-allemands, il s'agit donc aujourd'hui pour l'observateur d'observer une curieuse découverte qui implique la conclusion d'un changement de moeurs chez les Algériens. L'élevage des chardonnerets étant un loisir qui touche apparemment plus la psychologie du chômeur algérien que celle des classes aisées, l'explication économiste n'y suffit pas. Si les Algériens en arrivent à échanger du mazout contre des oiseaux, cela implique qu'il y a un profond déréglement de l'économie nationale, un cafouillage dans la valeur du dinar face au dirham et une tendance psychiatrique collective lourde puisque certains offrent 3.000 DA pour regarder un oiseau les regarder, à son tour, sans s'interroger sur le sens de leur acte autrement que sur le registre de l'esthétique animalière. En terme d'indices, la saisie des ces 650 chardonnerets laisse perplexe: pourquoi un Algérien en est-il arrivé à être fasciné par un oiseau dans une cage ? Quel est le sens de cette projection psychologique d'un état national dans la figure d'une cage en fil de fer? Par quelle perversion de la mécanique filiale, l'Algérien en arrive-t-il à nourrir son oiseau mieux que son fils ou sa mère et à l'adopter mieux qu'il n'adopte l'Algérie nationale? Faut-il y relire un succédané de la sublimation du désir de s'envoler, se désincarner et se dissoudre dans des plumes plutôt que d'assumer le réel et d'en fabriquer des objets d'artisanat à exporter? Le désastre de la culture nationale est-il si immense que des Algériens préfèrent écouter des oiseaux chanter plutôt que leur compatriotes? Faut-il y lire une psychologie de la fuite transcendantale dans un pays qui repose, chancelle et se ressaisit autour des seuls bulletins de santé d'un seul élu? Ou faut-il simplement y constater la profonde inaptitude à s'enrichir sauf en s'appauvrissant en échangeant du mazout contre des oiseaux ? Dernière question faussement simpliste: a-t-on chassé la France pour en arriver à importer des chardonnerets et les regarder sautiller et rêver de l'Indépendance?

Raïna Raïkoum

Kamel Daoud

Le visa ou le dîner, pas la démocratie

Un temps, ce fut une mode: défendre la démocratie en allant se plaindre de mauvais traitements, d'injustices ou de fraudes aux comptoirs des chancelleries de l'Occident et sur les épaules des ambassadeurs des puissances. Du Yémen au Maroc, presque tous les démocrates organiques incorporés, convaincus ou résistants y ont cédé par défaut de soutiens populaires ou par manque de force pour tenir tête à la force des régimes et leurs ruses légendaires. Les régimes y dénonçaient l'intelligence avec l'Etranger et les plaignants y voyaient un bon moyen de faire pression ou pour libérer des prisonniers ou gagner en visibilité. Durant dix ans de terrorisme, l'Algérie a vécu ces demandes de protectorat bâties sur l'illusion que l'Occident est une force morale ou un moyen de recours et défendues par la notion vague d'alliance critique.

Depuis, les temps ont bien changé: les temps et l'Occident, pas les régimes et leurs opposants. Aujourd'hui, cela ne se fait plus. On peut élire le même président à vie, et même après sa mort sous la forme d'une rediffusion ou d'un héritage filial sans que l'Occident n'y voie autre chose qu'un gage de stabilité. Les démocrates organiques des pays soumis aux régimes ont bien servi et se retrouvent aujourd'hui coupés de tout: de leurs peuples domestiqués ou abstentionnistes et de l'Occident marchand trop occupé à chasser le terroriste pour s'occuper à démocratiser les peuples qui en produisent passivement. Ce qu'on reproche à la Syrie, ce sont ses positions dans le Proche-Orient et pas sa dictature. Ce qu'on reproche à Kadhafi, ce sont quelques infirmières bulgares emprisonnées, pas la débilisation massive de son peuple; ce qu'on reproche à la Tunisie, c'est presque rien au vu de sa conformité avec les canons de la stabilité; ce qu'on reproche à l'Egypte, c'est l'intolérance face aux homosexuels, pas l'incarcération de Ayman Nour.

Aujourd'hui donc, les «régimes» ont la main libre: pour casser les oppositions, installer des dictatures soft et participationnistes ou pour trafiquer des constitutions et des résultats sans craindre la mise au point ni l'enquête internationale. Les chancelleries ont plus pour objet que de protéger leurs ressortissants ou leurs contrats que de sauver des indigènes agités et contradicteurs intelligents. Gaza n'est plus une cause palestinienne mais une illustration internationale: la démocratie pour les Arabes n'aboutit qu'à la montée des islamistes et ne peut être corrigée que par la punition collective. Autant donc miser sur ceux qui vous aident à capturer les chaloupes et les barbus plutôt que sur ceux qui vous demandent à les aider à démocratiser pour renégocier la mondialisation à partir du modèle d'un seul monde.

Dans le tas cependant, même les démocrates orbitaux ont changé: ils ont vieilli avec une forte tendance vers l'esthétisme, ils ont pris du poids, ont reconsidéré la notion de martyr ou de sacrifice et ne s'épuisent plus à la tâche avec cette verve convaincue qui en faisait des météores enthousiasmants. On les voit un peu partout dans le monde arabe traînant une philosophie de veufs ou défendant des mariages de raison ou même échafauder les procès de leur époque avec les mêmes caricatures meurtrières qu'ils reprochaient à leurs dictatures. Désormais, dans une ambassade de l'Occident, on ne demande plus que le visa ou le dîner gratuit, pas le soutien à la démocratie.

Tranche de Vie

Par El-Guellil

Profils

Dans cet immense édifice qui fait dans la vente de la culture, il y a les cadres. Un statut à vouvoyer, les élus de l'ère, élus de la chance d'appartenir à une famille qui tient les rênes. Ils s'y croient. Se prennent au sérieux, ne font rien de sérieux, mais ils se la jouent. C'est fou comme ils se la jouent. Ils ne cessent de changer de cravates. De parler à voix grave dans un registre aigu. Toute la journée ça ne fait que commander, commander, ils n'arrêtent pas de commander des boissons fraîches, des cafés, à leurs secrétaires.

Celles-là, elles font semblant de travailler dans ce bureau aquarium où nagent d'autres secrétaires. Elles tapotent sur leurs claviers au rythme de la «machitude» du chewing-gum sous leurs dents. Si leur matériel est plus sophistiqué, leur métier n'a pas évolué depuis des ans. Idirou ce qu'on leur dit de faire, tout en se plaignant pendant les pauses, qui durent des heures, d'un travail sacrément harassant. Leur comportement est le même, qu'elles soient d'ici ou d'ailleurs. Voilà une classe qui peut être à l'origine de «l'internationale secrétarienne». Elles fabriquent des documents, collent leurs langues bien chargées sur des timbres qui n'ont rien demandé et bien sûr répondent au téléphone: «Oui, vous êtes bien chez la katiba du moudir, c'est de la part de qui «silteplé»? Je vais voir siléla !... Désolé khouya, il n'est pas encore rentré... A quelle heure? Je ne sais pas!». L'autre appareil se met à sonner, elle se saisit du combiné né de la dernière technologie: «Allo Zoubida? Ne coupe pas yal Kbida». Elle reprend le premier. «Ah non, l'après-midi il est en réunion et demain il sera en déplacement... Quoi son numéro direct... Ça va pas non?» Elle pense détenir de sacrés secrets, ceux du patron et fait des mystères de tout et de rien. Elle coupe pour reprendre la Zoubida la Kbida. Elle passera en revue tous les feuilletons de toutes les chaînes zarabes et zarbi jusqu'à ce que «Otitophone» s'en suive.

Elles sont comme chaque Algérien, elles ont un avis sur tout, mais on s'en passerait bien. Certaines ont échoué là par un mauvais hasard, mais d'autres sont fières de faire ou d'avoir fait carrière. Elles ne regrettent qu'une chose, leurs fesses qu'elles ont écrasées à force d'être trop assises.

Tranche de Vie

Par El-Guellil

L'oeil

Notre très cher et vénéré pays a beaucoup de chances: géographie stratégique, patrimoine historique berbéro-arabo-musulman (sans négliger les butins éparpillés «phéniciens, vandales, latino-romains, espagnols, turcs et français»), panorama multiculturel, paysage naturel de quatre saisons, pourvu par la bonté céleste de toutes les richesses naturelles, tant en surface que sous terre, et locomotive potentielle de l'Afrique pour «l'Europe express». «Hassoud la yassoud» !

Cependant, il semble que nous sommes toujours «emprisonnés» dans un «casino» labyrinthique où notre ouïe est martelée par ce son assourdissement «faites vos jeux rien ne va plus !».

En fidèles et dévoués héritiers de Jugurtha et d'Abdelkader, nous n'avons jamais cessé de faire le troc de notre sang contre la liberté, et voilà que nous demeurons toujours un gibier de potence!

C'est vrai que nos éminents politologues et économistes excellent dans les études diagnostiques qui nous sont «offertes» sur les colonnes des journaux quant à ce «rien-ne-va-plus», et proposent même des potions magiques qui nous réconfortent et nous font rêver, en taniteux «pétrolés», du pays d'Alice et de la cité de Platon. Hélas, d'autres «maudites» senteurs exhalées par «les fleurs du mal» de Khalifa consortium, nous laissent intrigués devant le «je-n'étais-pas-intelligent» ou le «si-l'administration-avait-fait-ceci» ou encore «si-les-inspections(teurs)-étaient-formées(es)», etc.

Tous, nous aspirons à l'idéal, en regardant cet «au delà» exemplaire, comme si on cherchait à nous en identifier à travers le miroir magique «armés» par la paresse et l'éternelle critique négative dont le box des accusés n'est autre que la carte présentée dans notre «météo»! Décidément, pour sortir de la lampe d'Aladin, pense Khelfaoui, il nous faut une «rokia» contre ce mauvais oeil qui ne cesse de larguer ses «bombes» paralysant nos cerveaux et nos bras.

Tranche de Vie

Par El-Guellil

Apc, Apw, Apn, Abcia

On nous annonce des législatives pour bien tôt! On va élire des députés. Dans cet espace, on s'était promis de ne point faire de «pourritique», hélas c'est elle qui vient nous bousculer. Elle nous oblige de parler de ce rien d'où naîtra rien. Des élections législatives, de la campagne qui fera campagne, pour parler des acquis. Des acquis. Des acquis à qui? Zidou, votez pour nous, il nous reste quelques dalles à couler, ne nous laissez pas couler! Encore une fois, ils se crêperont le chignon. Ils diront leurs mots sur les hold up du siècle soulignant que chaque moumène moussab et donc chaque moumène peut devenir Khalifa. Il vont nous expliquer comment on arrive à BCIA et à BC le froc.

Ne soyons pas des «perdeurs» de temps, ne changeons pas une équipe qui gagne. Et l'actuelle équipe est une équipe qui gagne. Elle gagne beaucoup de fric. Cela va être la même chose pour la prochaine.

Voilà donc ce qu'on voulait dire à la «populasse» votante ou voteuse: «si vous aimez l'intérêt de votre ville et village et douar et pays, signons une pétition. Pour une fois, soyons lucides. Qu'on soit dinariste, mazlotiste, khobziste, hittiste, hannouniste, bouguerriste, alchimiste, FLnainiste, ébéniste, on leur dira qu'on n'a plus besoin qu'ils changent de députés. Car nous savons que, même très compétents, ces zélus n'ont aucun pouvoir. C'est une grosse caisse de résonance, entretenue au prix fort. Non messieurs les décideurs on veut les garder nos députés. Les mêmes jusqu'à la mort. Après les histoires, on veut qu'ils entrent dans l'histoire. Khellou les mêmes. Laissez-les. Il y en a marre ya messieurs les décideurs de changer ce personnel. Il est bien chambré là où il est. C'est dans l'intérêt de la nation et de nos enfants. Barakatte les dépenses. C'est des milliards qui s'en vont en frais pour la préparation et le déroulement des élections. Yakfi yal khaoua. Laissez les mêmes! On vient de peindre les façades de nos villes dans le cadre du concours de la meilleure cité. De grâce ne nous les salissez pas avec vos affiches et vos têtes de... listes.

Tranche de Vie

Par El-Guellil

Vespasienne

Et pourtant, pourtant disait Aznavour dans une de ses chansons qui a fait oublier aux Français qu'il était Arménien, et pourtant on a fait ce qu'il fallait en un temps record pour plaire à soltane Sbania. On a maquillé les trottoirs. On a planté des fleurs aux couleurs du drapeau sbagnoli. On a poussé la générosité jusqu'à faire déménager la vespasienne, la seule, jusqu'au jbel Santa Cruz des fois que le malik aurait eu envie de soulager vessies que les nôtres ont pris pour des lanternes. A court terne cela nous a été prouvé. Morro tu l'es, morro tu le resteras. Pour nous tendre la monnaie de notre courtoisie à l'égard de sa cour, l'Espagne vient d'imposer des restrictions à notre Sonatrach chérie. Gas natural ne perd rien pour attendre. A propos d'attendre, les Oranais attendent toujours que soit redescendue la vespasienne qui a déménagé des alentours du prochain consulat de France, près du lycée Pasteur, où les jeunes passeront des heures à attendre un visa hypothétique. Tout dépendra du prochain président français. Si c'est quelqu'un de droite, du centre, de gauche ou de poche, c'est kif-kif, zarbi tu es, zarbi tu le resteras. Tu ne seras jamais un visa-vis, même temporaire. Oui mais les nôtres, les chouaffa, c'est-à-dire les planificateurs, ont déjà trouvé la solution. Ils vont donner de l'argent, des crédits aux harraga pour créer leur propre entreprise. Pour une nouvelle c'en est une. Nos harraga qui étaient capables de prendre le large même sur un «boté» dessiné sur papier 21x27 ont mûri. Ils sont plus sages. La décision prise par El-Houkouma les emballe au point où ils commencent déjà à préparer leurs dossiers pour les prêts bancaires. Comme ils se connaissent pratiquement tous, ils se regroupent. Les mécaniciens d'abord, les menuisiers surtout. Il vont commencer à fabriquer des barques. Et avec l'expérience qu'ils ont de la hedda, la qualité sera de mise, même que pour chaque barque vendue ils affecteront un navigateur chevronné pour conduire chaque harrag à bon port et demander à nos responsables de nous redescendre la vespasienne et la réinstaller à sa place. Sinon il va pleuvoir du... pipi, comme le pépierait l'oiseau du nom arabe de... boulboul.

Tranche de Vie

Par El-Guellil

Mandat

La roue de la fortune c'était une émission où l'on pouvait gagner un peu de teftouffe en répondant à quelques questions. C'était dans une chaîne de télé française. Beaucoup de zarbis la suivaient, ne serait-ce que pour rêver. « Chouf, ils t'invitent, tu joues et tu gagnes de l'argent. Ça c'est une doula ».

Chez nous, la roue de la fortune sourit à ceux qui n'ont aucun scrupule, ou beaucoup de maarifa là où il faut et quand il faut. Ce sont ceux qui participent aux trous de la fortune. Cela dépend comment on y participe. C'est soit en épousant un parti qui est déjà dans le bain que Ben Bella avait juré d'actionner sans jamais le faire, ou tout simplement en s'affiliant à une famille que Boumediène avait écartée avec quelques licences d'importations au moment des pénuries chroniques. Dans les deux cas, c'est une participation historicopoliticotactique.

C'est des autres participants aux trous de la fortune qu'il s'agit. Papa fi dar el marchi, moi j'ai le niveau de neuvième année cantine scolaire. Je crée une charika sghira, je soumissionne, je suis le moins disant et j'ai le marché des trous. On me débloque la première situation, j'en bouche quelques-uns, la deuxième situation arrive, je bouche un coin à mes voisins, la troisième situation et c'est ma situation qui change. Petite charika devient grande pourvu que papa demeure, puisse Dieu le lui rallonger... le mandat. Marché ijib marché. Ça roule sur des millions sur des belles belles bagnoles, ça roule tout le monde. L'appétit vient en mangeant. Il n'a plus besoin du mandat de papa fi dar el marchi. Mandat après mandat jusqu'au mandat d'arrêt et... de toute façon la prison c'est fait pour les hommes. Toutes les autres honnêtes gens ne sont pas des hommes.